Quatre-vingtième année. — N° 141. Le Numéro : 7 francs. Mercredi 16 Juin 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

AVIS

Le *Journal officiel* a réuni en un tirage à part le décret du 15 octobre 1947 relatif **au contrôle de la gestion des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes** et l'instruction du 10 juin 1948 prise pour l'application de ce décret.

Ce fascicule, qui porte le n° 492, est en vente au prix de **7 F** aux bureaux des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, à Paris (7e)**, et à la recette centrale des finances de la Seine (bureau de vente de l'Imprimerie nationale), **19, rue Scribe, Paris (9e)**.

L'expédition de ce fascicule peut également être effectuée, moyennant le payement de la somme indiquée ci-dessus, sur demande adressée à la direction des Journaux officiels, **31, quai Voltaire, Paris (7e)** (compte chèque postal 100-97, Paris).

SOMMAIRE

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 48-973 du 12 juin 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'alinéa 1er de l'article 17 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relatif aux dérogations aux règles fixées pour l'accès à l'école nationale d'administration en faveur des prisonniers de guerre, déportés politiques, démobilisés, invalides de guerre et candidats ayant acquis des titres exceptionnels dans la Résistance (p. 5826).

(1 f.)

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant promotions (administrateurs des postes, télégraphes et téléphones) (p. 5827).

Ministère des affaires étrangères.

Arrêtés portant réintégrations, attributions de fonctions, détachements, radiation des cadres, mises en disponibilité, acceptation de démission, révocation, conférant l'honorariat et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et services extérieurs) (p. 5827).

Exequatur accordés à des consuls (p. 5827).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 12 juin 1948 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste (p. 5812).

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes (p. 5812).

Ministère des forces armées.

Décret du 9 juin 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 5828).

Décrets du 12 juin 1948 portant promotions, nominations, admissions dans les cadres, acceptation de démission et admission à la retraite (armée de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 5828).

Décrets du 15 juin 1948 portant concession de la médaille militaire (p. 5829).

Listes des désignations pour campagne des officiers mariniers (tour colonial) (p. 5831).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté du 2 juin 1948 portant fixation du cautionnement du chef de la comptabilité générale de la Société nationale de vente des surplus (p. 5842).

Arrêté du 7 juin 1948 portant agrément d'une société d'assurances sur la vie (p. 5842).

Arrêté du 15 juin 1948 fixant en baisse les prix de divers produits sidérurgiques (p. 5842).

Arrêté du 15 juin 1948 fixant en baisse le prix de certains produits des industries mécaniques (p. 5842).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 15 juin 1948 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale (p. 5830).

Arrêté portant détachement (service des mines) (p. 5830).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 1er mars 1948 pour l'application de la loi n° 45-1501 du 14 août 1947 portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947 (p. 5843).

Arrêté du 1er mai 1948 portant fixation du taux de la contribution professionnelle perçue au profit de l'Union corporative des résineux (p. 5843).

Arrêté du 7 juin 1948 modifiant l'arrêté du 14 février 1948 relatif à la dévolution de l'actif de l'Union régionale corporative agricole des Landes (p. 5843).

Arrêtés portant reclassements (administrateurs civils) (p. 5843).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 12 juin 1948 portant affectation au ministère de l'éducation nationale de parcelles de terrain provenant du domaine du chemin de fer de Saint-Cloud (Seine-et-Oise) (p. 5838).

Décrets du 12 juin 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 5838).

Arrêté du 7 juin 1948 portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale en session ordinaire (p. 5838).

Arrêté rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale) (p. 5838).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 15 juin 1948 portant promotion de gouverneurs des colonies (p. 5838).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 9 juin 1948 fixant le barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du groupe interprofessionnel (accidents du travail) (p. 5838).

Arrêtés du 10 juin 1948 autorisant le fonctionnement de caisses de retraites (p. 5842).

Arrêté portant nomination et titularisation (administration centrale) (p. 5842).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 48-974 du 12 juin 1948 relatif au recrutement et à la nomination des médecins des services antituberculeux (p. 5843).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêtés du 2 juin 1948 portant nominations au cabinet du ministre (p. 5845).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Haute Cour de justice. — Convocations et annulation de convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5846).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 5848).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Dépôt exceptionnel de rapport. — Convocations de commissions (p. 5849).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 5850).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries à destination de la Grande-Bretagne et de la Finlande (p. 5850).

Avis aux importateurs de produits en provenance de Suède (modificatif) (p. 5851).

Avis aux importateurs de vins en provenance du Portugal (p. 5851).

Avis aux importateurs et aux exportateurs (liste de commissionnaires en douane auxquels l'agrément a été accordé ou retiré) (rectificatif) (p. 5851).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 5850).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 5850).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries à destination de la Grande-Bretagne et de la Finlande (p. 5850).

RAVITAILLEMENT

Avis concernant l'habilitation d'organisations syndicales au titre d'organismes de sous-répartition (p. 5851).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 5850).

Annonces (p. 5852).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 64 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 15 juin 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 3503).

PRIX : 3 F

N° 44 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 15 juin 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1465).

PRIX : 3 F

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 48-973 du 12 juin 1948 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'alinéa 1er de l'article 17 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, relatif aux dérogations aux règles fixées pour l'accès à l'école nationale d'administration, en faveur des prisonniers de guerre, déportés politiques, démobilisés, invalides de guerre et candidats ayant acquis des titres exceptionnels dans la Résistance.

Le président du conseil des ministres,

Vu l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre, complétée par la loi n° 48-838 du 19 mai 1948;

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, modifiée par la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 (art. 118);

Vu le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, relatif à l'école nationale d'administration, modifié par le décret n° 47-970 du 2 juin 1947 et le décret n° 48-510 du 22 mars 1948;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les candidats aux concours d'entrée à l'école nationale d'administration du mois d'octobre 1948, appartenant à l'une des catégories ci-dessous énumérées bénéficieront sans préjudice des dispositions de l'article 21 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945, d'un recul de la limite d'âge, sans pouvoir excéder deux ans, à la durée de leur empêchement:

1° Toutes personnes domiciliées ou résidant en dehors de la métropole et empêchées de faire acte de candidature aux emplois prévus à l'article 1er de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 en raison de la rupture des communications due aux circonstances de guerre, entre leur domicile ou leur résidence et le siège des administrations ou le lieu des concours;

2° Toutes personnes domiciliées ou résidant dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle entre le 16 juin 1940 et le 8 mai 1945;

3° Toutes personnes domiciliées ou résidant dans ces trois départements et qui ont été incorporées de force dans l'armée allemande, ou considérées comme déserteurs de cette armée, ou insoumis, ou évadés à l'étranger.

En outre, bénéficieront des mêmes dispositions tous candidats dont les titres à faire partie de l'une des catégories visées à l'article 17 de l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 et à l'article 2 de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945 ont été acquis en Indochine.

Art. 2. — Toutes difficultés relatives à la détermination des titres des candidats visés à l'article précédent à bénéficier des dispositions du présent décret seront soumises à la commission prévue à l'article 19 du décret n° 45-2294 du 9 octobre 1945.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres assurera l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

ÉDOUARD DEPREUX.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative,

JEAN BIONDI.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Administrateurs des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté en date du 14 juin 1948:

M. Tour (A.-F.), administrateur de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 1er juin 1948, nommé à l'emploi d'administrateur de classe exceptionnelle des postes, télégraphes et téléphones, et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Gabarret, admis à faire valoir ses droits à la retraite le 1er juin 1948.

M. Pijoulat (J.-P.), administrateur de 3e classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 1er juin 1948, nommé à l'emploi d'administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Broc, nommé directeur à Valence, le 1er juin 1948.

Par arrêté en date du 14 juin 1948:

M. Cotten (Ch.-H.), administrateur de 3e classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 6 février 1948, nommé à l'emploi d'administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Baelen, décédé le 1er février 1948.

Mme Lacassagne (C.-A.), administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, est, à compter du 16 mars 1948, nommée à l'emploi d'administrateur de 2e classe des postes, télégraphes et téléphones, et titularisée dans le grade correspondant, en remplacement de M. Sauvage, nommé directeur des Hautes-Alpes, à partir du 6 mars 1948.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté du 3 mai 1948, M. Hutt (Edouard), secrétaire adjoint d'Extrême-Orient, a été rappelé à l'administration centrale.

Par arrêtés du 5 mai 1948:

M. Tussuzian (Edgar), secrétaire d'administration de 2e classe, 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Varsovie.

M. Guenet (Henri), secrétaire d'administration de 1re classe, a été révoqué sans pension.

M. de Cabrol (Louis), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Parat (Jacques), chiffreur de 2e classe, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste à l'ambassade de France à Washington.

M. Bellard (Thierry), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Delande (Jacques), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul archiviste au consulat de France à Buenos-Aires.

M. Guérin (Roland), premier chiffreur, 1er échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Bernard (André), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Munich.

M. Crespin (Raoul), secrétaire d'Orient, 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 19 mars 1948.

A été rapporté l'arrêté du 15 mars 1946 aux termes duquel M. Rabah ben Said, gardien de bureau, a été placé hors cadre, à la disposition du délégué général de France au Levant.

M. Rabah ben Said a été nommé gardien de bureau, hors classe honoraire, à compter du 15 mars 1946.

Par arrêté du 8 mai 1948, M. Lardy (Roger), secrétaire d'administration de 2e classe, 3e échelon, a été rayé du cadre complémentaire du ministère des affaires étrangères dans les conditions fixées à l'article 3 du décret du 26 avril 1944.

Par arrêtés du 10 mai 1948:

M. Orlandi (Robert), secrétaire d'administration de 1re classe, 2e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

La démission de M. Millet (Alfred), administrateur adjoint, en disponibilité, a été acceptée avec effet du 1er mai 1948.

L'honorariat du titre de secrétaire d'ambassade a été conféré à M. Millet (Alfred).

L'honorariat du grade de vice-consul a été conféré à M. Alfonso-Enrique O'Neill, agent consulaire de France à Setubal.

Par arrêtés du 11 mai 1948:

M. Dumesnil de Maricourt (Jacques), administrateur de classe exceptionnelle, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 22 février 1948.

M. Devilleneuve (Pierre), administrateur de 3e classe 2e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er mai 1948.

M. Bourdon (Philippe), secrétaire d'administration de 2e classe 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Liverpool.

M. Merrien (Jean), secrétaire d'administration de 1re classe 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Hambourg.

Par arrêté du 12 mai 1948, Mme Hélène Beurnel, née de Clinchamp, secrétaire d'administration de 1re classe, a été placée en disponibilité sans traitement, sur sa demande, à compter du 1er juin 1948.

Par arrêtés du 13 mai 1948:

M. Bertrand (Raoul), administrateur de 2e classe 1er échelon, a été chargé des fonctions de conseiller d'ambassade de 1re classe à l'ambassade de France à New Delhi.

M. de Montalembert (Max), secrétaire d'administration de 1re classe 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Boston.

Par arrêtés du 26 mai 1948:

M. Gausen (Gérard), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er mai 1948.

M. Grellet (Jacques), administrateur de 3e classe 3e échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 20 avril 1948.

M. Audollent (François), premier chiffreur 2e échelon, a été chargé des fonctions de chiffreur au consulat de France à Berlin.

Par arrêtés du 23 mai 1948:

M. Chalet (Jean), secrétaire d'Orient 1er échelon, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 1er mai 1948.

M. Toffin (Guy), administrateur adjoint, a été nommé en mission à l'administration centrale à compter du 14 mai 1948.

M. Boutant (Charles), administrateur de 3e classe 2e échelon, a été chargé des fonctions de consul adjoint à l'ambassade de France à Bruxelles.

M. de Menthon (Pierre), administrateur adjoint, a été chargé des fonctions d'attaché d'ambassade à l'ambassade de France à Bruxelles.

M. Deltour (André), secrétaire d'administration de 2e classe 3e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Rome.

Par arrêtés du 29 mai 1948:

M. Laimand (Robert), secrétaire d'administration de 1re classe 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à l'ambassade de France à Belgrade.

M. Estrade (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe 2e échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat de France à Varsovie.

M. Fillias (Gaspard), secrétaire d'administration stagiaire, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Rosario.

M. Glavany (Jacques), secrétaire d'administration de 2e classe 2e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat de France à Port-Said.

Par arrêtés du 31 mai 1948:

M. de Lestrange (Charles), administrateur adjoint, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Sicé (Alain), secrétaire d'administration de 2e classe 3e échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat à la légation de France à Vienne.

M. Roux (Maurice), secrétaire d'administration de 2e classe 1er échelon, a été placé en disponibilité sans traitement à compter du 1er juin 1948.

M. Goujon (Paul), secrétaire d'administration de 2e classe 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur à la légation de France à Tirana.

M. Pasqualini (Jean), secrétaire d'administration de 2e classe 1er échelon, a été chargé des fonctions d'attaché de consulat au consulat général de France à Bratislava.

M. de Vaucelles (Pierre), administrateur de 2e classe 2e échelon, a été rappelé à l'administration centrale.

M. Michelot (Maurice), secrétaire d'administration de 2e classe 1er échelon, a été chargé des fonctions de vice-consul percepteur au consulat général de France à Bratislava.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Umberto Lanzetta en qualité de consul général d'Italie à Alger, avec juridiction sur l'Algérie.

L'exequatur est accordé à M. Andréa Rainaldi en qualité de consul général d'Italie à Tunis, avec juridiction sur la Tunisie.

L'exequatur est accordé à M. Germano Castellani en qualité de consul d'Italie en résidence à Bastia, avec juridiction sur le département de la Corse.

L'exequatur est accordé à M. Giovanni Gobbi en qualité de consul général d'Italie à Nice, avec juridiction sur les départements des Alpes-Maritimes et des Basses-Alpes.

L'exequatur est accordé à M. Georges Lepeer en qualité de vice-consul de Suède à Saint-Malo et à Saint-Servan.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Décret du 9 juin 1948 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 9 juin 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur du 27 avril 1948 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les militaires désignés ci-après:

Au grade de chevalier.

RÉSERVE

Sans traitement.

(Pour prendre rang du 31 décembre 1947.)

A. — CONTINGENT NORMAL

I. — Corps des officiers de l'air.

GEORGES (François-Lucien), lieutenant; 25 ans 8 mois de services, 3 ans 2 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 28 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1932.

TELLIER (Léon-Anatole), capitaine; 35 ans 2 mois de services, 7 ans de campagnes, 1 blessure de guerre.

PERRIN (Auguste-André), capitaine; 31 ans 1 mois de services, 5 ans 8 mois de campagne, 1 blessure de guerre, 8 ans 2 mois de bonifications pour services aériens.

CHAINE (Henri-Louis-Marcel), lieutenant; 24 ans 5 mois de services, 17 ans de campagnes.

GIROLAMI (Augustin), capitaine; 34 ans 7 mois de services, 5 ans 4 mois de campagnes.

II. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

JOMBAR (Henri-Jules), capitaine; 32 ans 3 mois de services, 18 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé. Médaillé militaire en 1929.

DEGUINGATTE (Roland-Marcel), lieutenant; 30 ans 11 mois de services, 16 ans 1 mois de campagnes. Médaillé militaire en 1930.

FAUGIER (Gabriel-Joseph), capitaine; 31 ans 10 mois de services, 13 ans 7 mois de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1934.

MAUREL (Léon-Emile-Justin), lieutenant; 24 ans 8 mois de services, 12 ans 8 mois de campagnes, 6 ans 4 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1937.

WATRIN (Paul-Georges), capitaine; 33 ans 6 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes. Médaillé militaire en 1932.

MAIREY (Camille-Louis-Henri), lieutenant; 29 ans 2 mois de services, 8 ans de campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1933.

III. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

CALVANI (Joseph), capitaine; 31 ans 5 mois de services, 18 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre. Médaillé militaire en 1932.

CISTERNI (Victor-Alphonse), capitaine; 35 ans 7 mois de services, 10 ans 1 mois de campagnes, 1 blessure de guerre. Médaillé militaire en 1914.

TAFFINE (Maurice), lieutenant; 32 ans 3 mois de services, 11 ans 5 mois de campagnes, 1 blessure de guerre. Médaillé militaire en 1929.

BIANCONI (Jacques), sous-lieutenant; 28 ans 11 mois de services, 13 ans de campagnes. Médaillé militaire en 1931.

IV. — Corps des sous-officiers du personnel non navigant du service général.

VANIER (Jean-René), adjudant-chef; 25 ans 7 mois de services, 10 ans 11 mois de campagnes, 1 citation, 18 ans 6 mois de bonifications pour services aériens, 3 mois de majorations diverses. Médaillé militaire en 1935.

CHASTANET (Paul), adjudant-chef; 24 ans 11 mois de services, 1 an 4 mois de campagnes, 26 ans 9 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1932.

B. — CONTINGENT SPÉCIAL

I. — Corps des officiers de l'air.

BONNET (Albert), lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 2 ans de campagnes, 31 ans de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1931.

BOITET (Marcel-Eugène-Armand), lieutenant; 28 ans 8 mois de services, 19 ans 4 mois de campagnes, 1 citation, 13 ans 4 mois de bonifications pour services aériens, 3 ans 11 mois de majorations diverses. Médaillé militaire en 1931.

ROUAULT DE LIVOUDRAY (Casimir), capitaine; 25 ans 4 mois de services, 14 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 26 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1934.

PONSIN (Marcel-Henri-Justin), lieutenant; 32 ans 2 mois de services, 12 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 1 blessure en service aérien commandé, 1 citation, 18 ans de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1935.

KETTERER (Pierre-Marie-Gaston), lieutenant; 20 ans 4 mois de services, 5 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 34 ans 11 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1933.

HUARD (René), sous-lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 10 ans 7 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 2 citations, 22 ans 3 mois de bonifications pour services aériens, 1 an 5 mois de majorations diverses. Médaillé militaire en 1939.

SEGALA (Eugène-Edouard), lieutenant; 27 ans 6 mois de services, 9 ans 10 mois de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 1 citation, 19 ans de bonifications pour services aériens, 1 an 8 mois de majorations diverses. Médaillé militaire en 1939.

SAINT-BLANCARD (Paul), lieutenant; 27 ans 7 mois de services, 4 ans 1 mois de campagnes, 26 ans 5 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1931.

DUPUY (Georges-Albert), lieutenant; 23 ans 5 mois de services, 8 ans 4 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 18 ans 11 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans de majorations diverses. Médaillé militaire en 1935.

DUPERRE (Ferdinand-Léonard), sous-lieutenant; 24 ans 1 mois de services, 7 ans 11 mois de campagnes, 1 blessure de guerre, 20 ans 6 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1935.

FROIDEFOND (Raymond), sous-lieutenant; 20 ans 3 mois de services, 2 ans 3 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 26 ans 6 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1937.

FLEURY (Camille-Eugène), lieutenant; 21 ans 4 mois de services, 12 ans de campagnes, 16 ans 8 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans 5 mois de majorations diverses. Médaillé militaire en 1939.

BOULAY (Louis-Stanislas), lieutenant; 17 ans 2 mois de services, 2 ans 8 mois de campagnes, 26 ans 4 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1932.

JOLIVOT (Robert-Ernest), lieutenant; 19 ans 1 mois de services, 5 ans de campagnes, 2 blessures en service aérien commandé, 24 ans 4 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1941.

BOHNY (André), commandant; 25 ans 9 mois de services, 4 ans 4 mois de campagnes, 2 ans 1 mois de bonifications pour services aériens.

JAHAN (Guy-Marcel), lieutenant; 19 ans de services, 5 ans 8 mois de campagnes, 22 ans 2 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1934.

DELAVAULT (François-Jean), lieutenant; 21 ans 11 mois de services, 4 ans 6 mois de campagnes, 16 ans 6 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1939.

BUQUIN (André-Marie-Bernard), lieutenant; 30 ans 5 mois de services, 10 ans 1 mois de campagnes.

COLLIN (Gustave), capitaine; 31 ans 8 mois de services; 3 ans 4 mois de bonifications pour services aériens.

MALET (Jean-Marius), lieutenant; 25 ans 9 mois de services, 3 ans 9 mois de campagnes, 1 citation, 10 ans de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1934.

VEYER (Roger-Rémy), lieutenant; 33 ans 5 mois de services, 5 ans 2 mois de campagnes.

II. — Corps des officiers mécaniciens de l'air.

VERNHETTES (Paul), sous-lieutenant; 24 ans 2 mois de services, 8 ans 3 mois de campagnes, 16 ans 8 mois de bonifications pour services aériens, 2 ans 9 mois de majorations diverses. Médaillé militaire en 1934.

CARROUE (Louis-Philippe), lieutenant; 25 ans 7 mois de services, 13 ans 10 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé, 11 ans 8 mois de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1936.

CRETE (Maurice-Jules), commandant; 35 ans 2 mois de services, 6 ans 8 mois de campagnes, 1 blessure en service aérien commandé.

III. — Corps des officiers des services administratifs de l'air.

RAFFALI (Jean-Pierre), lieutenant; 30 ans 10 mois de services, 7 ans 8 mois de campagnes, 30 ans de bonifications pour services aériens. Médaillé militaire en 1938.

Décret du 12 juin 1948 portant acceptation de la démission d'un officier du service du matériel.

Par décret en date du 12 juin 1948, est acceptée l'offre de démission de son grade de l'armée active présentée par M. le commandant Œhmichen (Jacques-Etienne), du cadre des ingénieurs du matériel.

Cet officier est nommé, avec son grade, dans les cadres des réserves, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active.

Décret du 12 juin 1948 portant nomination dans la 2e section du cadre des officiers généraux.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'artillerie navale, pour compter du 1er juin 1948, M. l'ingénieur général de 1re classe de l'artillerie navale Lamothe (A.-F.-L.), port matriculaire: Cherbourg.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.
Le ministre des forces armées,
PIERRE-HENRI TEITGEN.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAZ.

Décret du 12 juin 1948 portant promotion dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Par décret en date du 12 juin 1948, sont promus dans le corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale:

(Pour compter du 23 mai 1948.)

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

M. l'ingénieur principal du génie maritime Jourdain (M.-C.), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. l'ingénieur en chef de 2e classe Jourde, retraité.

Au grade d'ingénieur principal.

(Tour: choix.) M. l'ingénieur de 1re classe du génie maritime Baron (M.-J.-C.), port matriculaire: Toulon, en remplacement de *M. l'ingénieur principal Jourdain, promu.*

Décret du 12 juin 1948 portant promotion d'un officier de marine pour faits de guerre.

Par décret en date du 12 juin 1948, est promu pour « faits de guerre », dans le corps des officiers de marine du cadre actif:

Au grade de capitaine de corvette.

(A compter du 22 octobre 1947.)

M. le lieutenant de vaisseau Saint-John de Crèvecœur (Philippe-Louis), du port de Rochefort.

Décret du 12 juin 1948 portant admission dans les cadres actifs du corps du commissariat de la marine.

Par décret en date du 12 juin 1948, sont admis dans les cadres actifs du corps du commissariat de la marine, avec leur grade, pour compter du 1er juin 1948:

M. le commissaire de 1re classe de réserve Renaud (Louis-Marie), avec une ancienneté du 24 août 1944 (docteur en droit; au service de la marine depuis le début des hostilités).

M. le commissaire de 2e classe de réserve Humbert (Maurice-Nicolas-François), avec une ancienneté du 1er janvier 1944 (licencié en droit; F. N. F. L. dès 1940, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, médaille de la Résistance).

Décret du 12 juin 1948 portant nomination au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve pour faits de résistance.

Par décret en date du 12 juin 1948, est nommé pour « faits de résistance » dans le corps des officiers des équipages de la flotte de réserve:

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

(Pour compter du 9 juin 1944.)

Le premier-maître de manœuvre de réserve Kervella (Julien), mle 119904/2.

Décret du 12 juin 1948 portant nomination dans les réserves de l'armée de mer.

Par décret en date du 12 juin 1948, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer, pour compter de la date de leur radiation des contrôles:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade de capitaine de frégate de réserve.

Les capitaines de frégate en retraite:

MM. Rochas (André-Emile), du port de Toulon.
Serres (Jean-Eugène-Léopold), du port de Cherbourg.

Au grade de capitaine de corvette de réserve.

Les capitaines de corvette en retraite:

MM. Joanpierre (Robert-Auguste-Michel), du port de Brest.
Barrault (Eugène-Bernard), du port de Rochefort.
Hud (Pierre-Georges-Charles), du port de Rochefort.

Au grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

M. le lieutenant de vaisseau en retraite Fanneau de La Horie (Yves-Henri-Eugène-Marie), *du port de Cherbourg.*

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Au grade d'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve.

M. l'ingénieur mécanicien en chef de 2e classe en retraite Dufour (Maurice-Achille), du port de Toulon.

C. — CORPS DES OFFICIERS DES ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE

Au grade d'officier en chef des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier en chef des équipages de la flotte en retraite Appere (Louis-Adolphe), du port de Brest.

Au grade d'officier de 1re classe des équipages de la flotte de réserve.

M. l'officier de 1re classe des équipages de la flotte en retraite Blachere (Paul-Victor), du port de Brest.

Au grade d'officier de 2e classe des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 2e classe des équipages de la flotte en retraite:

MM. Brient (Louis-Germain-Marie), du port de Lorient.
Le Targat (Jean-Charles-Marie), du port de Lorient.

Décret du 12 juin 1948 portant mise à la retraite d'office d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées,

Vu les articles 30 et 38 de la Constitution de la République française en date du 27 octobre 1946;

Vu l'ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'épuration administrative sur le territoire de la France métropolitaine en particulier l'article 14 (§ 2);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le général de corps aérien en congé du personnel navigant Pastier (Albert-Léon-Georges), est mis à la retraite d'office à compter de la date du présent décret.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des forces armées et le secrétaire d'Etat aux forces armées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.
Le ministre des forces armées
PIERRE-HENRI TEITGEN.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 15 juin 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 15 juin 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

Groupe de commandos d'Afrique.

MAZET (Robert-Victor-Gabriel), sergent, classe 1942, mle 41661, au recrutement de la 1re région.

BRUDER (Albert), soldat.

3e groupement de choc.

ATTEK (René), mle 4, soldat.

5e bataillon de choc.

GROSS (Armand), aspirant.
CORDONNIER (Jacques), médecin aspirant.
VARNIER (Maurice), caporal.
BUSSERT (Jean), soldat.
FRANCESETTI (Jean-Victor), soldat.
MILLIAR (Raymond), soldat.
BARRA (Marcel), soldat.

Décret du 15 juin 1948 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 15 juin 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées, le conseil de l'ordre entendu, la médaille militaire est attribuée à titre posthume aux militaires dont les noms suivent:

6e régiment d'infanterie.

LECLERCQ (Jean-Adolphe), sergent, mle 1475, classe 1931, au recrutement d'Amiens.

LAMY (René-Auguste), soldat, mle 298, classe 1935, au recrutement du Mans.

SIRY (Louis-Charles-Albert), soldat, mle 312, classe 1935, au recrutement de Melun.

19e régiment d'infanterie.

KERRAIN (Marc-François-Marie), soldat, mle 651, classe 1930, au recrutement de Guingamp.

31e régiment d'infanterie.

STIEFFATRE (Louis), sergent-chef, mle 987, classe 1929, au recrutement de Sélestat.

45e régiment d'infanterie.

JUMEAUX (Alfred-Hippolyte), soldat, mle 3078, classe 1932, au recrutement de Laon.

MARGARET (Maurice), soldat, mle 242, classe 1929, au recrutement de Saint-Quentin.

THOMAS (André-Henri), soldat, mle 3195, classe 1933, au recrutement de Laon.

VIVILLE (André), soldat, mle 316, classe 1929, au recrutement de Beauvais.

51e régiment d'infanterie.

LEMOINE (Roger-Georges), soldat, mle 477, classe 1934, au recrutement de Beauvais.

57e régiment d'infanterie.

ROBLES (Antoine), soldat, mle 780, classe 1936, au recrutement de Montpellier.

71e régiment d'infanterie.

LE ROUX (Louis-Marie-Mathurin), soldat, mle 1828, classe 1924, au recrutement de Saint-Brieuc.

LOGIER (Prosper-Louis), soldat, classe 1934, mle 3335, au recrutement de Lille.

80e régiment d'infanterie.

WESTELINCK (Albert), soldat de 1re classe, mle 2383, classe 1934, au recrutement de Beauvais.

MESSAGER (Julien-Gabriel), soldat, mle 1068, classe 1937, au recrutement de Laval.

84e régiment d'infanterie.

WYART (Alfred), soldat, mle 1935, classe 1925, au recrutement d'Avesnes.

124e régiment d'infanterie.

PELTIER (Pierre-Eloi-Modeste), caporal-chef, mle 2765, classe 1932, au recrutement de Laon.

141e régiment d'infanterie.

BARKI (Henri), caporal-chef, mle 693, classe 1938, au recrutement de la 6e subdivision de la Seine.

151e régiment d'infanterie.

TORTEVOIS (Auguste-Louis-Albert), soldat, mle 790, classe 1938, au recrutement du Mans.

155e régiment d'infanterie.

ROUSSELLE (Emilien-Paul), sergent, mle 43, classe 1933, au recrutement de Laon.

PARIZEL (Jean-Charles), soldat, mle 856, classe 1938, au recrutement de Mézières.

REBREJET (Marcel), soldat, mle 1163, classe 1937, au recrutement de Beauvais.

ROBQUIN (René), soldat, mle 482, classe 1936, au recrutement de Beauvais.

TIEG (Paul-Max), soldat, mle 921, classe 1937, au recrutement de Mézières.

158e régiment d'infanterie.

ZEH (Raymond), soldat, mle 720, classe 1937, au recrutement de Strasbourg.

173e demi-brigade alpine.

RIVEILL (Marcel), caporal, mle 1030, classe 1938, au recrutement de Perpignan.

PARIS (Ernest-Joachim-Joseph), soldat, mle 387, classe 1938, au recrutement de Perpignan.

421e régiment de pionniers.

JACQUEMART (Maurice), soldat, mle 2130, classe 1927, au recrutement de Cambrai.

433e régiment de pionniers.

MARTIN (Jules-Léon), soldat, mle 573 B, classe 1921, au recrutement de Châteauroux.

620e régiment de pionniers.

STAATH (Eugène), soldat, mle 5511, classe 1925, au recrutement de la Seine, 4e bureau.

2e bataillon de pionniers.

NOYON (Philippe), soldat, mle LM 165, classe 1921, au recrutement de Beauvais.

69e régiment régional.

PIERRARD (Auguste), sergent, mle 857, classe 1920, au recrutement de Châlons.

11e régiment étranger d'infanterie.

JANSSENS (Philippe), soldat, mle 2016, classe 1930, au recrutement de Lille.

12e régiment de zouaves.

NICOLAS (Pierre-Joseph-Marius), zouave, mle 1808, classe 1927, au recrutement de Rodez.

9e régiment mixte de zouaves et tirailleurs.

PONS (Jean), sergent, mle 2927, classe 1939, au recrutement d'Oran

3e régiment de tirailleurs algériens.

PERRET (Gérard-Henri), sergent-chef, mle 1141, classe 1938, au recrutement d'Agen.

13e régiment de tirailleurs algériens.

MEKKI (Ahmed), tirailleur, mle L. M. 452, classe 1938, au recrutement d'Alger.

VALLET (Paul-Henri), tirailleur, mle 249, classe 1933, au recrutement de Cambrai.

4e régiment de tirailleurs tunisiens.

JAINE (Paul), sergent-chef, mle 14343, classe 1941, au recrutement de Marseille.

1er régiment de tirailleurs marocains.

LEVERT (Marcel-Alexandre), sergent, mle 890, classe 1936, au recrutement de Caen.

4e régiment de tirailleurs marocains.

MOHAMED BEN MOHAMED, tirailleur, mle A 245/30, classe 1930, au recrutement de Fès.

8e régiment de tirailleurs marocains.

SANTI (Augustin), sergent, mle A. 8256, classe 1939, au recrutement de Montluçon.

33e bataillon de chars.

LASNEL (Emile-Edouard), sergent, mle 3053, classe 1928, au recrutement de Rouen.

501e régiment de chars de combat.

LOZET (André-Paul), chasseur, mle 12353, classe 1944, au recrutement de Valenciennes.

Groupe de commandos d'Afrique.

LAVIGNE (Camille), soldat.

NARDEUX (René), soldat.

PORRO (Norbert), caporal.

VIGIE (André), soldat.

3e bataillon de choc.

MAISONNEUVE (André), soldat, mle L. M. 567, classe 1945, au recrutement de Rouen.

Détachement d'armée de l'Atlantique.

LE BOURHIS (Raymond), soldat.

ROY (Emile), soldat.

TANGUY (Louis), soldat

Forces françaises de l'Ouest.

ALLAINGUILLAUME (Robert), caporal, mle 4361, classe 1945, au recrutement de Bordeaux.

LAFFITTE (René), soldat.

MARROT (Fernand), soldat.

MELHIN (Alfred), soldat.

PONCHET (Henri), soldat.

PRESQUITTI (René), sergent.

PROUVE (Ernest), soldat.

RUART (Jean), soldat.

VARAEZ (Emile), maréchal des logis.

WISNIEWSKI (Sylvestre), caporal.

Forces françaises libres.

SICAIRE (Paul-Juillet), 1re classe.

1er régiment de volontaires de l'Yonne.

MAY (Jean-Louis), médecin auxiliaire.

LOGER (Louis), sergent-chef, mle 581, classe 1932, au recrutement d'Auxerre.

LANNIER (Henri), soldat, mle 16753, classe 1944, au recrutement de Dijon.

Régiment de Bourgogne.

LOYEAU (Robert), caporal-chef, mle 573, classe 1939, au recrutement de Dijon.

MACHIN (André-Henri), soldat, mle 2230, classe 1940, au recrutement de Dijon.

12e régiment de chasseurs à cheval.

BACLET (Marius), brigadier-chef, mle 771, classe 1930, au recrutement de Valenciennes.

5e régiment de chasseurs d'Afrique.

LEBEDEL (Paul-Marcel), maréchal des logis, mle 2069, classe 1940, au recrutement d'Epinal.

6e régiment de chasseurs d'Afrique.

SOUTIERE (Edmond-Auguste), maréchal des logis chef, mle 916, classe 1932, au recrutement de Sarrebourg.

9e régiment de chasseurs d'Afrique.

IBANEZ (Joseph), cavalier, mle 3106, classe 1944, au recrutement d'Oran.

15e régiment de dragons portés.

LOMBARD (Roger), brigadier, mle 1334, classe 1933, au recrutement de Grenoble.

1er régiment étranger de cavalerie.

SAADA (Maurice), cavalier, mle 126, classe 1943, au recrutement de Constantine.

4e régiment d'auto-mitrailleuses.

ROBERT (Raymond-Paul), cavalier, mle 2215, classe 1932, au recrutement de Tours.

5e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

LEQUEUE (Marcel-André), maréchal des logis, mle 159, classe 1934, au recrutement de Châlons-sur-Marne.

6e groupe de reconnaissance de division d'infanterie.

LAINE (Pierre-Gaston), cavalier, mle 1087, classe 1937, au recrutement de Beauvais.

1er groupe de reconnaissance de corps d'armée.

LEFEVRE (Georges-Emile), cavalier, mle 511, classe 1929, au recrutement de Compiègne.

RONDEST (Robert-André), cavalier, mle 699, classe 1926, au recrutement de Beauvais.

18e groupe de reconnaissance de corps d'armée.

NEGRE (François-Henri-Marcel), maréchal des logis, mle 1003, classe 1930, au recrutement de Rodez.

15e escadron du train.

QUEZEL-AMBRUNAZ (Jacques-Joseph), soldat, mle 941, classe 1926, au recrutement de Chambéry.

961e compagnie de transports auto.

MORCANT (Louis), 1re classe, mle 1061, classe 1932, au recrutement d'Amiens.

26e régiment d'artillerie.

PRINCET (André-Henri), maréchal des logis, mle LM 463, classe 1927, au recrutement de Châlons-sur-Marne.

64e régiment d'artillerie.

KORKISCH (Guillaume), brigadier-chef, mle 106, classe 1936, au recrutement de Colmar.

77e régiment d'artillerie.

PERRIN (Lazare-Marie-André), canonnier, mle 861, classe 1926, au recrutement d'Epinal.

99e régiment d'artillerie.

LEFORT (Emilien-Jean-Pierre), canonnier de 1re classe, mle 63, classe 1931, au recrutement de Mézières.

20e régiment d'artillerie nord-africains.

PASSAS (Paul-Victor-Henri), maréchal des logis, mle 2577, classe 1933, au recrutement de Tours.

TAVEAU DE MORTHEMER (Marie-Charles-Adrien-Hilaire), mle 1432, classe 1934, au recrutement de Poitiers.

40e régiment d'artillerie d'Afrique.

JONER (François), brigadier-chef, mle 951, classe 1941, au recrutement d'Oran.

37e groupe de forces terrestres anti-aériennes/4.

IMBO (Raphaël), canonnier, mle 1541, classe 1935, au recrutement d'Oran.

Brigade de gendarmerie de Moissey (Jura).

MICHEL (Lucien-Albert), gendarme, mle 1594, classe 1932, au recrutement de Mâcon.

45e bataillon de chars de la gendarmerie.

YDIER (Roland-Octave-Pierre-Honoré), gendarme, mle 1362, classe 1935, au recrutement de la Roche-sur-Yon.

2e régiment du génie.

ROSE (Paul-Georges-Eugène), sapeur, mle 1799, classe 1938, au recrutement de Laon.

6e régiment d'infanterie coloniale.

PIALAT (Serge), soldat, mle 702, classe 1945, au recrutement de la Seine, 1er bureau.

PIAUX (Jean-Charles-Louis), soldat, mle 122, classe 1943.

Régiment colonial de chasseurs de chars.

PINTAT (Jean-Lucien), adjudant, mle 1456, classe 1934, au recrutement de Chaumont.

Bataillon de marche no 24.

KAKOU (Albert-Abraham), soldat, mle 923, classe 1939, au recrutement d'Alger.

1er régiment de marche du Tchad.

JAHENY (Hubert-Georges), soldat, mle 2224, classe 1940, au recrutement d'Oran.

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
A. — MANŒUVRIERS				
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Lagadeuc (François)	197 28 II	20 août 1933.	D. P. Bizerte.	T. D.
Le Gars (André)	129767 II	3 mars 1939.	Centre Sirocco.	T. D.
Durand (Jacques)	486 27 III	14 novembre 1939.	*Lac-Tonlé-Sap.*	T. D.
Marchand (Jean)	2713 25 II	25 décembre 1942.	*Acharné*, Brest (Cdt).	T. D.
Le Floch (Charles)	123402 II	15 novembre 1943.	*Ing. Hyd. Nicolas.*	
Queinec (Louis)	131287 II	15 novembre 1943.	Remorq. *Huelgoat* à Brest.	T. D.
Jegu (Roger)	5140 C 28	15 novembre 1943.	Transport *Hamelin.*	
Thos (Pierre)	123396 II	10 décembre 1943.	Flo. II.	
Le Calvez (Francis)	3102 B 30	1er juillet 1944.	2e dépôt.	
Premiers maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Diraison (Pierre)	2797 26 II	1er octobre 1934.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Glas (Paul)	401 R 32	23 mai 1935.	*Alphée.*	T. D.
Bily (Auguste)	2617 B 28	17 juillet 1937.	Marine Bône.	T. D.
Perchoc (Gabriel)	561 27 II	23 mars 1939.	Dépôt de Brest.	
Helliet (Pierre)	1263 B 28	20 janvier 1940.	D. P. Baie Ponty.	T. D.
Le Bivic (Auguste)	3124 B 29	1er octobre 1942.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
André (Joseph)	2512 B 32	20 septembre 1944.	Cdt Citerne *Fraîche.*	T. D.
Rannou (Maurice)	547 B 29	26 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Lhermitte (Jules)	132 B 30	1er novembre 1944.	Surv. Ecoles marine marchande Marseille.	
Alix (Jean)	461 B 32	23 novembre 1944.	Ecole navale.	
Carfentan (Auguste)	4477 26 II	1er décembre 1944.	D. P. Toulon.	
Moguerou (René)	1050 C 32	4 décembre 1944.	U. M. Oran.	T. D.
André (Yves)	1685 B 33	4 décembre 1944.	Paris.	
Ré (Jean)	255 25 V	11 décembre 1944.	Dépôt de Toulon.	
Bulot (Augustin)	1097 L 29	15 décembre 1944.	*Montcalm.*	Pas Indochine.
Le Corre (Joseph)	768 L 32	16 décembre 1944.	Groupe Marne-Aisne.	
Colin (Georges)	1575 B 32	23 décembre 1944.	Ecole des mousses.	
Schrantz (Charles)	1487 C 29	26 décembre 1944.	Marine Strasbourg.	
Bergot (Joseph)	3301 26 II	31 décembre 1944.	Ecole navale.	
Discord (Ange)	4029 B 30	31 décembre 1944.	Ecole navale.	
Le Calvez (Alexandre)	1105 B 31	31 décembre 1944.	Dépôt de Brest.	
Daniel (Roland)	2632 B 31	31 décembre 1944.	Ecole navale.	
Maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Guiastrennec (Louis)	544 B 32	1er avril 1933.	Sous-marin *La Créole.*	T. D.
Kerninon (Jean)	3526 B 31	12 juillet 1935.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Lozach (Mathieu)	834 B 34	2 janvier 1936.	C. F. Pont-Rean.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
		b) *Ayant fait campagne.*		
Le Guen (Charles)	1841 25 II	23 novembre 1937.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Carrères (Camille)	1638 B 33	21 juin 1938.	*Hanap.*	T. D.
Le Roy (Joseph)	991 B 29	5 octobre 1938.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Seveno (Marcel)	338 L 30	29 juillet 1939.	A. M. F. Sidi-Abdallah.	T. D.
Faudeil (Michel)	1834 25 II	25 mars 1942.	Disponible Brest.	
Furet (Pierre)	4597 B 29	1er avril 1942.	Dépôt de Toulon.	
Simon (Guy)	3541 B 32	14 mai 1942.	Centre Siroco.	T. D.
L'Helgouach (Maurice)	628 B 34	22 juin 1942.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Le Mot (Ange)	959 B 35	8 novembre 1942.	*Acharné.*	
Scouarnec (Joseph)	792 B 28	1er décembre 1942.	Dépôt de Brest.	
Daigre (Marcel)	3432 B 28	25 janvier 1943.	Dépôt de Brest.	
Cadiou (Georges)	926 B 35	1er avril 1943.	Service O. C. D. Lorient.	
Corolleur (Louis)	496 24 II	13 avril 1943.	Dépôt de Brest.	
Carriou (Corentin)	4621 B 30	1er août 1943.	U. M. Alger.	T. D.
Kermorvant (Louis)	1838 L 31	20 mai 1944.	C. S. M. Brest.	
Le Bivic (Yves)	2706 B 31	29 août 1944.	Ecole E. A. R. Logonna.	
Le Carer (Joseph)	128 L 28	1er septembre 1944.	Dépôt de Brest.	
Boulet (Marceau)	260 L 30	1er septembre 1944.	C. F. Pont-Rean.	
Liron (Auguste)	4577 B 30	20 septembre 1944.	D. P. Toulon.	
Cren (Raoul)	3739 B 23	1er octobre 1944.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Bizien (Yves)	3071 B 30	1er octobre 1944.	Ecole navale.	
Keranflech (Emile)	2638 B 32	1er octobre 1944.	B. A. N. Poulmic.	
Le Pilleouer (Henri)	323 C 31	20 octobre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Klein (Roger)	634 T 31	20 octobre 1944.	Ecole pilote du Rhin.	
Vigouroux (Vincent)	1762 B 30	23 octobre 1944.	C. F. Mimizan.	
Paugam (Louis)	1560 B 35	23 octobre 1944.	Flo. H.	
Le Brenn (Sébastien)	2657 26 II	26 octobre 1944.	D. P. Baie Ponty.	T. D.
Thépaut (Yves)	298 28 II	26 octobre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Bellec (Yves)	902 B 30	26 octobre 1944.	Groupe Suffren.	
Godefroy (Marcel)	4179 B 29	1er novembre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Fatterlini (René)	283 T 33	1er novembre 1944.	D. P. Toulon.	
Le Charles (Emile)	2811 B 33	16 novembre 1944.	*Jean-Bart.*	
Le Page (Louis)	4133 B 28	17 novembre 1944.	Dépôt de Brest.	
Allain (François)	612 B 31	1er décembre 1944.	Dépôt de Brest.	
Donnart (Jean)	1044 B 34	1er décembre 1944.	Sous-marin *Laubie.*	T. D.
Garel (Yves)	680 B 30	5 décembre 1944.	*Gustave-Zédé.*	
Palud (Edouard)	1533 B 32	5 décembre 1944.	E. M. *Richelieu.*	
Péron (Jean)	2715 B 32	9 décembre 1944.	*Oise.*	
Rebois (René)	927 C 33	10 décembre 1944.	*Lansquenet.*	
Le Dall (Guillaume)	1343 28 II	11 décembre 1944.	Ecole navale.	
Ladan (Hervé)	136 27 II	13 décembre 1944.	Dépôt de Brest.	
Portier (François)	4356 B 30	15 décembre 1944.	S. N. Bidassoa.	
Le Saint (André)	2680 B 31	26 décembre 1944.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Breneol (Jean)	771 B 34	26 décembre 1944.	*Arromanches.*	
Daniel (Eugène)	92 28 I	31 décembre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Sevellec (Yves)	287 28 II	31 décembre 1944.	C. F. Mimizan.	
Bargier (Emile)	3800 B 29	31 décembre 1944.	Dépôt de Brest.	
		Seconds maîtres.		
		a) *N'ayant pas fait campagne.*		
Le Vourch (Tanguy)	2779 B 31	18 septembre 1931.	D. P. Baie Ponty.	T. D.
Quéré (Félix)	686 B 35	16 mars 1935.	U. M. Casablanca.	T. D.
Le Bars (Goulven)	722 B 34	1er avril 1935.	*Lac-Chambon.*	T. D.
Ropers (Jean)	2617 B 33	16 octobre 1935.	U. M. Oran.	T. D.
Omnès (François)	2153 B 34	16 février 1936.	*Elan.*	T. D.
Caous (Louis)	2835 B 36	9 novembre 1936.	Centre Siroco.	T. D.
Le Bozec (Marcel)	118 L 37	13 janvier 1937.	Centre Siroco.	T. D.
Salaün (Jean)	1006 C 33	1er juillet 1938.	*Lac-Pavin.*	T. D.
André (Auguste)	3528 B 36	21 février 1939.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Danigo (Jean)	337 L 36	16 novembre 1939.	Centre Siroco.	T. D.
Kervella (Marcel)	525 B 34	1er septembre 1940.	*Lorraine.*	
Cleuziou (Jean)	957 B 36	1er juin 1941.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Armando (Jean)	4734 T 42	1er octobre 1941.	Marine Bône.	T. D.
Gouzien (Alain)	3785 B 35	1er janvier 1945.	B. A. N. Karouba.	T. D.
		b) *Ayant fait campagne.*		
Bargain (Nonna)	1629 B 33	26 février 1936.	D. P. Bizerte.	T. D.
Priser (Albert)	2667 B 31	1er mai 1936.	Cours pilote du Rhin.	
Le Morvan (Jean)	1813 B 31	12 novembre 1936.	*Alphée.*	T. D.
Salaün (Joseph)	2008 B 33	24 mars 1938.	Centre Siroco.	T. D.
Le Roux (Joseph)	2030 B 35	1er octobre 1941.	*Le Volontaire.*	T. D.
Le Lorec (René)	910 L 37	22 mars 1942.	Cours pilote du Rhin.	
Prigent (François)	1234 B 33	1er avril 1942.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Thomas (René)	2753 B 33	17 octobre 1942.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Dagorn (Noël)	2820 B 33	1er novembre 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Compte (Bernard)	761 B 36	26 août 1943.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Creis (Louis)	810 B 32	15 novembre 1943.	Marine Bône.	T. D.
Diascorn (Pierre)	1799 B 39	8 août 1944.	*Rance.*	
Helie-Joly (René)	810 T 37	29 août 1944.	Flo. Rhin.	
Ferlicot (Yves)	2617 B 34	1er septembre 1944.	Dépôt de Toulon.	
Landraing (René)	3210 B 32	7 septembre 1944.	B. A. N. Aspretto.	
Quéré (Jean)	1223 B 40	26 septembre 1944.	Flo. Rhin.	
Hechinger (Gilbert)	1811 B 38	27 septembre 1944.	C. F. Mimizan.	
Forestier (Yves)	757 B 35	30 septembre 1944.	C. F. Pont-Rean.	
Muselec (Jean)	1121 B 34	1er octobre 1944.	E. A. M. Loctudy.	
Le Goff (Charles)	3165 B 37	1er octobre 1944.	Richelieu.	Pas Indochine

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Marchand (Jean)	3378 B 34	10 octobre 1944.	*Arromanches.*	
Gabon (Pierre)	236 B 35	11 octobre 1944.	Ecole des mousses.	
Maximi (Constant)	685 B 36	11 octobre 1944.	Ecole des fourriers.	
Kerivel (Roger)	889 B 38	11 octobre 1944.	Ecole navale.	
Marchand (Germain)	778 B 36	15 octobre 1944.	Ecole navale.	
Le Lann (Jean)	1946 B 33	18 octobre 1944.	B. A. N. Berre.	
Normand (Jean)	2050 B 34	20 octobre 1944.	*Sénégalais.*	
Uguen (François)	779 B 40	25 octobre 1944.	Dépôt de Cherbourg.	
Scuiller (Albert)	504 B 34	26 octobre 1944.	*Lorraine.*	
Riou (Marcel)	2990 B 35	26 octobre 1944.	Dépôt de Brest.	
Stéphan (François)	2611 B 36	26 octobre 1944.	Marine Paris.	
Le Roux (Henri)	1918 B 36	28 octobre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Guézennec (Yves)	3266 B 32	30 octobre 1944.	Ecole des mousses.	
Cariou (Pierre)	4003 B 31	1er novembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Brunet (Julien)	1147 C 32	1er novembre 1944.	C. E. Frejus.	
Kermagoret (Marcel)	2035 B 33	1er novembre 1944.	*Ancre.*	
Appère (Francis)	1794 C 34	1er novembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Bareau (Yvon)	371 B 37	1er novembre 1944.	D. P. Toulon.	
L'Héveder (Marcel)	1552 B 38	17 novembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Robriquet (Abel)	852 B 35	23 novembre 1944.	Ecole des mousses.	
Briand (Pierre)	1332 B 39	23 novembre 1944.	Marine Paris.	
Dubois (Joseph)	2153 B 32	28 novembre 1944.	*Suippe.*	
Cojan (Paul)	3297 B 35	28 novembre 1944.	Centre Sirocco.	T. D.
Le Goff (Jean)	1660 B 38	28 novembre 1944.	*Somali.*	
Abaziou (François)	819 B 32	29 novembre 1944.	Dépôt de Toulon.	
Cras (Jean)	429 L 36	1er décembre 1944.	C. F. Pont-Réan.	
Guillas (Jean)	326 L 34	4 décembre 1944.	Flo. II B. 264.	
André (Ernest)	904 B 35	4 décembre 1944.	C. F. Mimizan.	
Cozic (Jean)	3332 B 35	4 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Prigent (Valentin)	2767 B 36	4 décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Fournis (Lucien)	2647 B 36	6 décembre 1944.	Ecole navale.	
Toudic (Louis)	2639 B 32	7 décembre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Malet (Marcel)	1711 R 35	9 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Geffroy (Yves)	2842 B 36	9 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Tanguy (Marcel)	622 B 36	9 décembre 1944.	C. F. A. Hourtin.	
Boulaire (Jean)	4119 B 30	12 décembre 1944.	S. M. E. R. Rochefort.	
Le Noach (Pierre)	329 B 37	13 décembre 1944.	M. 9.	
Guermeur (Jean)	2601 B 32	25 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Gabrie (Georges)	3094 T 36	26 décembre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Pollen (Hervé)	2273 B 33	31 décembre 1944.	*Ardèche.*	
Priser (Etienne)	247 B 34	31 décembre 1944.	B. A. N. Aspretto.	
Lorec (Amédée)	927 L 34	31 décembre 1944.	*Arromanches.*	Pas Indochine.
Rouault (Auguste)	2399 B 34	31 décembre 1944.	Ecole T. E. R. Toulon.	
Le Borgne (François)	1138 B 36	31 décembre 1944.	K. M. A. Cherbourg.	
Blanchard (Yves)	2691 B 36	31 décembre 1944.	Ecole des fourriers.	
Kerhier (Henri)	2933 B 36	31 décembre 1944.	*Lorraine.*	
Le Saint (Yves)	930 B 37	31 décembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Le Bouder (Yves)	3116 B 37	31 décembre 1944.	Ecole pilotage Rhin.	
Guillou (Pierre)	1395 B 40	31 décembre 1944.	Flo. III.	

B. — MECANICIENS

Maitres principaux.

a) *N'ayant pas fait campagne.*

Martin (Jean)	37947 III	4 avril 1922.	Dépôt de Toulon.	

b) *Ayant fait campagne.*

Petit (Armand)	129103 II	26 octobre 1932.	*Jean-Bart.*	Pas Indochine
Le Malet (Marcel)	125894 II	31 novembre 1933.	C. A. Tunisie.	T. D.
Million (Jean)	1090 25 II	19 décembre 1934.	P. M. Brest.	
Le Quen (Léon)	38859 III	2 septembre 1939.	Marine Strasbourg.	
Creach (Marcel)	3315 25 II	24 mars 1942.	Ecole navale.	
Wagner (René)	71670 I	1er mai 1942.	Marine Paris.	
Jacob (André)	3465 25 V	29 septembre 1942.	*Arromanches.*	

Premiers maitres.

a) *N'ayant pas fait campagne.*

Non motoristes.

Henry (René)	4721 24 I	1er octobre 1925.	U. A. F. M. Tunisie.	T. D. (D. C.)
Le Pallec (Georges)	366 26 II	18 novembre 1926.	Centre Auto Lorient.	(D. C.)
Le Guerch (René)	129483 II	28 décembre 1926.	A. M. F. Bizerte.	T. D.
Lafon (François)	3904 27 V	1er août 1929.	Disponible Toulon.	
Marc (Marcel)	38086 III	1er février 1930.	Marine Oran.	T. D. (D. C.)
Delobeau (Léon)	6950 C 28	9 novembre 1930.	Marine Paris.	(D. C.)
Louedec (Alain)	2743 B 28	1er septembre 1935.	Frégate *Mermoz.*	T. D.

b) *Ayant fait campagne.*

1° Non motoristes.

Jourand (Marcel)	1017 B 28	3 novembre 1930.	Dépôt de Toulon.	
Moigne (Jean)	36982 III	8 août 1932.	Centre Sirocco.	T. D.
Guillou (Yves)	38842 III	20 avril 1935.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Segalen (Emile)	4298 B 29	22 juillet 1936.	*Sabre.*	T. D.
Levêque (Robert)	4268 25 I	1er janvier 1937.	Ecole des mousses Alger.	T. D.
Maze (Jean)	38136 III	26 mai 1940.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Morvan (François)	203 25 II	15 mai 1942.	*Cimeterre.*	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou daté de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Cassac (Marcel)	38792 III	1er janvier 1943.	Dépôt de Toulon.	
Bonthonou (Jean)	130389 II	17 février 1944.	Dépôt de Brest.	
Trebaol (Jean)	4489 B 30	14 octobre 1944.	Dépôt de Brest.	
Picot (Léon)	69151 I	22 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Riou (Jean)	1476 25 II	22 octobre 1944.	C. F. Pont-Réan.	
Colin (Joseph)	129418 II	26 octobre 1944.	D. P. Brest.	
Pinel (Raymond)	3839 27 V	26 octobre 1944.	*Le Terrible.*	
Le Coz (Jean)	3560 26 II	1er novembre 1944.	C. F. Pont-Rean.	
Gravez (René)	2309 27 V	17 novembre 1944.	D. P. Toulon (Fort).	
Le Jeune (Vincent)	4523 B 29	17 novembre 1944.	Frégate *Laplace.*	T. D.
Calvez (Marcel)	4280 B 29	1er décembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Lombard (Armand)	4684 T 30	1er décembre 1944.	Cours perfectionnement.	T. D.
Briand (Armand)	38786 III	4 décembre 1944.	A. C. F. Cherbourg.	
Tonvel (François)	1907 B 31	9 décembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Falchier (François)	2766 B 28	14 décembre 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Mauduit (Louis)	22833 IV	15 décembre 1944.	Marine Paris.	
Rauch (François)	37010 III	15 décembre 1944.	Marine Allemagne.	
2° Motoristes.				
Umdenstoch (Marcel)	35029 III	9 août 1931.	E. A. M. Toulon.	
Menguy (Louis)	2476 25 II	3 novembre 1939.	C. S. M. Brest.	
Pinguet (Pierre)	4684 27 I	15 mai 1941.	Sous-marin 2518.	T. D.
Tournut (Emile)	3127 27 V	1er janvier 1942.	A. C. F. Bizerte.	T. D.
Le Fur (Germain)	2874 27 II	10 décembre 1942.	S. L. O. M. Toulon.	
Pailliard (Georges)	125498 II	1er septembre 1944.	Marine Paris.	
Etienne (Georges)	70187 II	7 septembre 1944.	P. M. Toulon.	
Jacolot (François)	4469 B 28	17 septembre 1944.	Sous-marin *Glorieux.*	T. D.
Coleno (Julien)	230 L 30	26 octobre 1944.	Dépôt de Brest.	
Richard (Marcel)	5111 B 28	31 octobre 1944.	Ecole navale.	
Le Maire (Emile)	38875 III	17 novembre 1944.	*Ailette.*	
Hetzel (Charles)	38013 III	28 novembre 1944.	Marine Strasbourg.	
Evrard (Joseph)	1652 C 28	25 décembre 1944.	*Spahi.*	
Paugam (Louis)	37470 III	31 décembre 1944.	*Lac-Chambon.*	T. D.
Ferec (Gustave)	130484 II	31 décembre 1944.	*Amiral-Mouchez.*	
Guillerm (François)	2640 B 28	31 décembre 1944.	*Paris.*	
Kerharo (Jean)	4462 B 30	31 décembre 1944.	*Pique.*	T. D.
Messager (Auguste)	4473 B 30	31 décembre 1944.	E. A. M. Toulon.	
Vaillant (Roger)	123409 II	1er mars 1945.	A. C. F. Brest.	
Danard (René)	2048 25 V	17 mars 1945.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Bourles (Roger)	3514 B 31	6 avril 1945.	E. A. R. Logonna-Daoulas.	
Maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Argouach (Lucien)	128432 II	1er mai 1923.	*Utile.*	T. D
Peres (René)	2075 26 II	26 avril 1926.	A. M. F. Bizerte.	T. D.
Boiasso (Louis)	2261 26 V	1er octobre 1927.	Service auto Oran.	T. D.
Ruban (Marcel)	1138 26 III	1er avril 1928.	F. M. Lorient.	
Cornicard (Roger)	1321 C 26	1er octobre 1928.	Centre Auto Alger.	T. D.
Favarel (René)	2049 27 V	1er avril 1929.	Marine Marseille.	
Quiniou (Jean)	2760 B 28	1er avril 1930.	D. P. Bizerte (Tetu).	T. D.
Mignot (Armand)	2189 B 30	16 avril 1930.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Lapouble-Roye (Robert)	652 C 28	1er juin 1931.	U. M. Marseille.	
Speich (Joseph)	1959 26 V	1er février 1932.	Dépôt de Toulon.	
Mellinger (Charles)	306 27 I	1er décembre 1932.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Ladurelle (René)	2816 C 34	15 avril 1934.	Centre Auto Tunisie.	T. D.
Drouès (Charles)	2960 C 33	1er janvier 1935.	*Eveillé.*	T. D.
Bautremont (Maurice)	2078 C 36	2 décembre 1936.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Moretti (Lucien)	3499 T 34	10 janvier 1939.	D. P. Sidi-Abdallah.	T. D.
Legendre (Alphonse)	1147 C 31	1er mars 1939.	Transport *Hanap.*	T. D.
b) *Ayant fait campagne.*				
Jean (Emile)	67740 I	10 septembre 1933.	Service auto Cherbourg.	
Gare (Robert)	235 26 III	29 juin 1935.	U. M. Oran.	T. D.
Torrec (Mathieu)	170 B 31	25 octobre 1935.	D. P. Bizerte.	T. D.
Lespagnol (François)	501 27 II	4 avril 1937.	Dépôt de Brest.	
Evin (Rémy)	1347 L 28	18 juillet 1937.	*Le Malin.*	
Mevel (Alain)	1914 25 II	21 avril 1938.	*Cimeterre.*	T. D.
Refloch (Ernest)	5786 B 28	14 mai 1938.	D. P. Toulon.	
Delise (Alfred)	2062 B 34	9 mars 1940.	*Elan.*	T. D.
Gleyo (Louis)	4536 B 39	1er juillet 1941.	Marine Paris.	
Le Bris (Jean)	5724 B 28	12 septembre 1941.	Dépôt de Brest.	
Pauthier (Georges)	3771 B 30	22 septembre 1941.	A. M. F. Bizerte.	T. D.
Evrard (Julien)	494 C 28	7 décembre 1941.	B. M. P. Marseille.	
Hersan (Jean)	690 R 32	28 mai 1942.	Marine Paris.	
Grall (Pierre)	3483 B 38	1er octobre 1942.	*Gloire.*	
Passerel (Roger)	72 T 30	8 novembre 1942.	Marine Paris.	
Quiviger (Louis)	334 B 33	23 avril 1943.	*Gustave-Zédé.*	
Delalosse (André)	2052 C 31	1er juillet 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Crassin (François)	2596 B 29	17 septembre 1944.	Sous-marin *L'Africaine.*	T. D.
Pensec (Emile)	487 B 28	1er octobre 1944.	*Lac Chambon.*	T. D.
Grall (Gérard)	933 C 29	1er octobre 1944.	*Le Terrible.*	
Brix (Roger)	3540 T 36	1er octobre 1944.	*Fantasque.*	
Gallini (Claude)	1406 T 32	7 octobre 1944.	*Montcalm.*	
Mack (Joseph)	1513 T 32	10 octobre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Delpoux (Pierre)	93434 V	14 octobre 1944.	*Tigre.*	
Picard (Roger)	566 C 30	18 octobre 1944.	*Triomphant.*	

NOMS ET PRENOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Le Boette (Emile)	69168 I	20 octobre 1944.	D. P. Toulon.	
Mauguen (Jean)	2265 B 29	20 octobre 1944.	Marine Paris.	
Blin (Marcel)	4566 T 30	20 octobre 1944.	Centre Auto Toulon.	
Prigent (François)	1317 23 II	22 octobre 1944.	*Triomphant.*	
Lezenven (Pierre)	4566 26 II	22 octobre 1944.	Ecole navale.	
Floch (Georges)	2914 27 II	22 octobre 1944.	*Jean-Bart.*	
Jouanjean (André)	2740 B 28	22 octobre 1944.	*Gloire.*	
Duval (Jacques)	4039 C 29	22 octobre 1944.	C. F. Pont-Rean.	
Guillou (Charles)	761 27 II	26 octobre 1944.	*Alcyon.*	
Simon (Pierre)	422 26 II	26 octobre 1944.	*Lorrain.*	
Alca (Henri)	1062 26 IV	26 octobre 1944.	F. M. Rhin.	
David (Hippolyte)	291 C 29	26 octobre 1944.	*Richelieu.*	
Horellou (Louis)	911 C 29	26 octobre 1944.	Marine Paris.	
Reynouard (Germain)	5296 T 37	26 octobre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Wimmer (Emile)	2471 T 28	1er novembre 1944.	E. M. 3e région.	
Leost (Jean)	4310 B 29	1er novembre 1944.	A. C. F. Brest.	
Flatres (Jean)	2721 B 28	1er novembre 1944.	Marine Paris.	
Le Roy (François)	2259 B 29	1er novembre 1944.	*Lorraine.*	
Renaudineau (Jean)	88 L 39	12 novembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Drogou (Marcel)	2130 R 37	17 novembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Laffin (Henri)	3668 T 33	26 novembre 1944.	Ecole navale.	
Le Goff (Joseph)	1955 25 II	28 novembre 1944.	*Montcalm.*	
Garnaud (Marcel)	184 R 32	28 novembre 1944.	*Lorraine.*	
Menton (Jean)	3669 T 33	28 novembre 1944.	Ecole navale.	
Nedelec (Maurice)	2979 B 33	28 novembre 1944.	*Georges-Leygues.*	
Le Grevellec (Francis)	3483 B 34	28 novembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Deboos (Marc)	1453 C 33	29 novembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Tilly (François)	2855 B 28	1er décembre 1944.	Dépôt de Brest.	
Sodler (Paul)	37497 III	4 décembre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Creff (Ange)	87977 III	4 décembre 1944.	*Richelieu.*	
Douguedroit (Pierre)	3325 26 II	4 décembre 1944.	*Gloire.*	
Jestin (Alain)	4271 B 29	4 décembre 1944.	Marine Paris.	
Lozach (Louis)	3638 B 30	4 décembre 1944.	*Alsacien.*	
Rampi (Jean)	2294 B 29	4 décembre 1944.	*Marceau.*	
Lesteriaque (Roger)	69 L 32	4 décembre 1944.	*Gloire.*	
Masson (Francis)	584 25 II	5 décembre 1944.	Dépôt de Toulon.	
Broudin (Jean)	4301 B 30	5 décembre 1944.	Sous-marin *Le Glorieux.*	T. D.
Berthouloux (François)	422 B 28	6 décembre 1944.	Ecole navale.	
Lancelot (Félix)	1121 L 33	7 décembre 1944.	Ecole navale.	
Beaufils (René)	69563 I	9 décembre 1944.	*Alsacien.*	
Cocheril (Louis)	5580 B 28	10 décembre 1944.	*Hoche.*	
Salaun (Pierre)	305 26 II	15 décembre 1944.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Le Gall (Joseph)	928 26 II	15 décembre 1944.	Marine Strasbourg.	
Le Gal (Marcel)	40617 III	15 décembre 1944.	C. F. Mimizan.	
Moal (Pierre)	649 27 II	15 décembre 1944.	Service auto Brest.	

Seconds maitres.

a) *N'ayant pas fait campagne.*

Hautecœur (Alexandre)	1724 27 II	5 avril 1928.	Marine Lorient.	
Cornec (Jean)	2711 B 28	1er janvier 1929.	D. P. Bizerte.	T. D.
Laporte (Germain)	712 R 30	15 avril 1930.	A. M. F. Toulon.	
Pompa (Jean)	1910 T 29	5 janvier 1931.	D. P. Bizerte.	T. D.
Nadan (Jean)	1600 L 31	17 octobre 1931.	Dépôt de Brest.	
Le Hir (Marcel)	3603 B 32	15 décembre 1932.	A. C. F. Bizerte.	T. D.
Petitbois (Joseph)	312 L 32	19 janvier 1933.	*Cimeterre.*	T. D.
Annezo (Pierre)	829 L 31	1er avril 1933.	C. F. Mimizan.	
Pouzou (Simon)	1 R 34	3 janvier 1934.	Marine Oran.	T. D.
Le Du (Joseph)	2960 B 33	9 février 1934.	C. A. M. Tunisie.	T. D.
Clearch (Lucien)	1816 B 32	8 mars 1934.	*Gustave-Zédé.*	Pas Indochine.
Collin (Jean)	2100 B 30	1er avril 1934.	A. C. Brest.	
Regazzoni (Louis)	735 T 32	1er avril 1934.	D. P. Bizerte.	T. D.
Niclot (Calixte)	902 L 32	1er avril 1934.	U. M. Oran.	T. D.
Voisin (Marcel)	908 L 32	1er avril 1934.	E. A. M. F. Toulon.	
Abarnou (Alexandre)	1800 B 32	1er avril 1934.	D. P. Oran.	T. D.
Le Roux (Yves)	3732 B 32	7 janvier 1935.	*Gustave-Zédé.*	
Le Her (Yves)	2246 B 30	16 février 1935.	*Dixmude.*	
Kerjean (André)	484 T 33	1er avril 1935.	B. A. N. Port-Lyautey.	T. D.
Engelmann (Charles)	644 T 33	1er avril 1935.	*Lorraine.*	
Raud (Louis)	357 L 33	1er juin 1935.	B. E. Khouribga.	T. D.
Merle (Louis)	2684 T 35	5 août 1935.	B. E. Khouribga.	T. D.
Le Moing (François)	1041 L 32	1er octobre 1935.	Dépôt de Brest.	
Wacogne (Emile)	4019 C 33	1er octobre 1935.	*Arromanches.*	
Delande (Georges)	1936 B 35	5 mars 1936.	Marine Oran.	T. D.
Cam (François)	2497 B 34	1er octobre 1936.	Dépôt de Brest.	
Pierretti (Dominique)	1444 T 33	1er octobre 1936.	Dépôt de Toulon.	
Luciani (Jules)	626 T 33	1er octobre 1937.	Frégate *Mermoz.*	T. D.
Ducrocq (Georges)	3272 C 35	2 novembre 1937.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Denoyer (Bernard)	2941 C 37	25 novembre 1937.	Marine Oran.	T. D.
Grandclément (Roger)	3217 T 37	11 septembre 1938.	Centre Siroco.	T. D.
Audren (Joseph)	3373 B 36	1er octobre 1938.	*Hamelin.*	
Burel (Henri)	3453 B 36	1er octobre 1938.	*Arromanches.*	Pas Indochine.
Gérard (Eugène)	3295 B 31	1er mars 1939.	*Jean-Bart.*	
Ducloy (Julien)	563 C 38	1er mai 1939.	*Elan.*	T. D.
Nilias (Henri)	3955 B 37	1er mai 1939.	Marine Oran.	T. D.
Morice (Joseph)	657 L 36	6 novembre 1939.	*Triomphant.*	
Lugardon (Albert)	657 R 34	1er juin 1940.	*Montcalm.*	
André (Mathurin)	2747 B 35	12 octobre 1940.	*Laita.*	
Villemin (Maurice)	2949 T 39	1er avril 1941.	*Tunisien.*	
Renaudon (Roger)	21700 T 41	17 juillet 1941.	*Terrible.*	
Nevonic (Désiré)	1498 L 34	1er mars 1942.	E. A. M. F. Toulon.	

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service *ou date de rentrée* dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Bouton (André)	4017 T 42	1er avril 1942.	Marine Oran.	T. D.
Mignon (François)	*1901 B 31*	*9 juin 1942.*	*Dixmude.*	
Guyomar (Marie)	*5059 T 42*	*1er octobre 1942*	*Cimeterre.*	T. D.
Charbotel (Alexis)	4189 T 42	1er octobre 1942.	Emile-Bertin.	
Provost (François)	*1632 T 41*	*6 décembre 1942.*	*E. A. M. F. Toulon.*	
Zirnhelt (Aloïse)	347 T 43	1er avril 1943.	*Montcalm.*	
Hennermann (René)	138 B 39	1er septembre 1943.	Cours B. S.	T. D.
Le Coq (François)	*2001 B 39*	*21 octobre 1943.*	*Desaix.*	
Parant (Maurice)	2097 B 39	1er juin 1944.	Ecole navale.	
Auregan (André)	*43 T 41*	*1er avril 1945.*	Cours B. S.	T. D.
Perret (Adrien)	374 B 39	1er février 1947.	Dépôt de Toulon.	
Christmann (Gabriel)	282 T 43	11 mars 1947.	E. A. M. F. Toulon.	

b) *Ayant fait campagne.*

Le Neel (François)	117 B 30	19 février 1935.	E. A. M. Toulon.	
Le Moigne (Yves)	4784 B 29	16 avril 1936.	Marine Allemagne.	
Caradec (Joseph)	*760 L 33*	*24 août 1936.*	*Georges-Leygues.*	Pas Indochine.
Clerc (André)	2282 T 37	2 mars 1937.	*Volontaire.*	
Lorou (Louis)	2157 B 30	10 novembre 1937.	Frégate *Laplace.*	T. D.
Le Tanter (Henri)	4789 B 29	28 avril 1939.	Marine Oran.	T. D.
Lardière (Adrien)	1014 L 32	25 mai 1939.	*Alphée.*	T. D.
Picou (Henri)	2158 26 I	15 juillet 1939.	*Sabre.*	T. D.
Bacus (Jean)	2159 B 29	16 avril 1940.	Marine Oran.	T. D.
Bourgois (André)	1368 C 34	30 juin 1941.	D. P. Bizerte.	T. D.
Boudaut (Yves)	3594 B 30	21 novembre 1941.	*Rance.*	
Laignel (André)	6958 C 28	12 décembre 1941.	Ecole des électriciens.	
Dufeil (Robert)	1877 L 31	20 janvier 1942.	A. C. Toulon.	
Le Marlec (Yves)	3739 B 32	26 janvier 1942.	Marine Tunisie.	T. D.
Fer (Jean)	3107 B 36	1er février 1942.	U. M. Casablanca.	T. D.
Le Gall (Hervé)	1588 B 33	18 mars 1942.	D. P. Bizerte.	T. D.
Chaudanson (André)	3063 T 37	26 avril 1942.	E. A. M. F. Toulon.	
Mahé (Adrien)	3475 B 36	16 mai 1942.	D. P. Brest, *Tétu*	
Connan (Jean)	2345 B 31	18 mai 1942.	*Marceau.*	
Botta (Marius)	2475 T 34	25 juillet 1942.	*Tigre.*	
Karotch (André)	1149 C 38	25 juillet 1942.	Marine Allemagne,	
Le Reste (André)	4085 B 28	28 juillet 1942.	*Jean-Bart.*	
Bris (Sylvain)	2179 B 29	13 septembre 1942.	*Desaix.*	
Jaffreo (Lucien)	6655 C 28	21 septembre 1942.	*Sentinelle.*	
Leblanc (Léon)	1512 L 32	1er novembre 1942.	C. A. M. Paris.	
Noël (Auguste)	3380 C 31	5 novembre 1942.	D. P. Cherbourg.	
Paugam (Jacques)	2281 B 37	12 novembre 1942.	*Triomphant.*	
Hamon (Jean)	2891 B 36	15 novembre 1942.	*Triomphant.*	
Marin (Joseph)	23 Biz 32	27 novembre 1942.	*Pique.*	T. D.
Schuller (Henri)	4687 T 37	30 novembre 1942.	*Arromanches.*	
Delforges (Jean)	1383 C 34	1er décembre 1942.	*Alidade.*	
Quere (Jean)	1658 B 37	1er décembre 1942.	Sous-marin *Mille.*	T. D.
Carle (Gaston)	3607 T 34	1er janvier 1943.	C. A. M. Tunisie.	T. D.
Le Dret (Louis)	1290 B 30	1er mars 1943.	Sous-marin *Astrée.*	T. D.
Le Cossec (Mathurin)	2959 B 33	1er mars 1943.	*Tigre.*	
Rousel (Auguste)	2307 B 31	4 mars 1943.	E. A. M. Toulon.	
Riggs (William)	1894 B 32	1er avril 1943.	*Hamelin.*	
Casanova (Damien)	2305 T 34	1er avril 1943.	Sous-marin *Archimède.*	T. D.
Martignat (Claudius)	1646 T 32	12 juin 1943.	*Somali.*	
Guivarch (Jean)	3062 B 30	19 juin 1943.	A. M. F. Bizerte.	T. D.
Godest (Jean)	3562 B 34	19 juillet 1943.	*Richelieu.*	
Le Berre (Jean)	2706 B 28	1er septembre 1943.	*Richelieu.*	
Suignard (Yves)	3874 B 31	12 septembre 1943.	E. A. M. F. Toulon.	
Carre (Louis)	3779 B 32	1er octobre 1943.	Flo. Rhin.	Pas Indochine.
Lissillour (Louis)	5751 B 28	9 novembre 1943.	*Montcalm.*	
Daniel (Sébastien)	836 L 34	13 novembre 1943.	Marine Paris.	
Houel (Charles)	317 C 33	15 novembre 1943.	Marine Paris.	
Pochic (André)	1717 C 36	15 novembre 1943.	*Richelieu.*	Pas Indochine.
Robert (Raymond)	476 C 37	15 novembre 1943.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Fagot (Roger)	1322 R 36	24 janvier 1944.	*Hova.*	
Coadou (Louis)	311 B 33	16 février 1944.	*Albatros.*	
Guillemot (Marcel)	2229 B 31	15 mars 1944.	*Algérien.*	
Sidaner (Pierre)	700 B 31	1er juillet 1944.	E. A. M. Toulon.	
Vauthier (Marcel)	4677 C 32	1er juillet 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Le Gaillard (Robert)	1411 C 33	1er juillet 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Moro (Yves)	3087 B 31	1er juillet 1944.	Flo. Rhin.	
Essinger (Antoine)	3571 T 33	1er juillet 1944.	Marine Strasbourg.	
Lagree (Francis)	2189 B 33	1er juillet 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Castor (Yves)	708 T 32	1er juillet 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Morellou (Yves)	1856 B 34	1er juillet 1944.	Centre Siroco.	T. D.
Bouteille (Joseph)	3046 C 34	1er juillet 1944.	Marine Paris.	
Le Roux (Jacques)	1893 B 34	1er juillet 1944.	Ecole des mousses, au Dourdy.	
Lyons (Paul)	2248 T 34	1er juillet 1944.	E. A. M. Toulon.	
Le De (Victor)	168 B 27	1er juillet 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Vez (Serge)	3236 T 37	1er juillet 1944.	Marine Paris.	
Auffret (Pierre)	1561 B 37	1er juillet 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Schmitt (Léon)	4072 T 39	1er juillet 1944.	Marine Paris.	
Le Blanc (Auguste)	3902 B 31	2 août 1944.	*Montcalm.*	
Roosz (Henri)	4577 C 32	11 août 1944.	D. P. Bizerte.	T. D
Le Gloane (Victor)	3910 B 31	22 août 1944.	Centre D. P. Toulon.	
Geffroy (Hyacinthe)	1828 B 32	25 août 1944.	Centre auto Toulon.	
Jego (Jean)	358 L 33	29 août 1944.	*Lorrain.*	
Buhannic (Vincent)	1815 B 31	30 août 1944.	*Dixmude.*	
Dijon (Auguste)	4422 B 30	1er septembre 1944.	*Montcalm.*	
Carfou (Jean)	3687 B 32	1er septembre 1944.	G. D. E. R. Toulon.	
Dumecq (Marcel)	1384 R 31	1er septembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Massic (Charles)	755 R 34	1er septembre 1944.	Cours B. S.	T. D.

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Le Corre (Camille)	1775 L 39	1er septembre 1944.	*Sous-marin Laubie.*	T. D.
Vanuxen (René)	1113 C 34	4 septembre 1944.	E. A. M. Toulon.	
Corre (Jean)	3690 R 32	15 septembre 1944.	*Albatros.*	
Schirmann (André)	2125 T 38	17 septembre 1944.	Flo. Rhin.	
Noblanc (Pierre)	402 L 35	22 septembre 1944.	G. B. R. Toulon.	
Pilven (René)	2132 R 36	25 septembre 1944.	E. A. M. Toulon.	
Clech (François)	5665 R 28	26 septembre 1944.	Cuirassé *Paris.*	
Presse (Albert)	3753 R 32	26 septembre 1944.	C. S. M. Brest.	
Huet (Jean)	3242 T 34	26 septembre 1944.	C. M. Mimizan.	
Zaouter (Jean)	4110 R 31	26 septembre 1944.	D. P. Toulon.	
Jego (André)	1771 L 39	26 septembre 1944.	*Sous-marin Glorieux.*	T. D.
Richard (Marcel)	3372 C 35	27 septembre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Ingout (Henri)	2098 C 35	27 septembre 1944.	D. P. Cherbourg.	
Bigoin (Marcel)	857 L 36	27 septembre 1944.	*Marine Paris.*	
Rouallo (Joseph)	2389 L 38	30 septembre 1944.	*Mastodonte.*	
Viala (Pierre)	554 L 36	30 septembre 1944.	*Arromanches.*	
Despierre (André)	4532 C 37	30 septembre 1944.	*Buffle.*	T. D.
Richard (Henri)	89 C 39	30 septembre 1944.	Cours B. S.	T. D.
Marais (Pierre)	2043 R 38	30 septembre 1944.	B. A. N. Aspretto.	
Motet (Raymond)	2851 R 28	1er octobre 1944.	*Terrible.*	
Cloarec (Simon)	4719 R 29	1er octobre 1944.	*Gloire.*	
Lemeurlay (Louis)	4156 L 31	1er octobre 1944.	Marine Paris.	
Nicol (Emile)	4799 R 29	1er octobre 1944.	Marine Paris.	

Liste des désignations pour campagne des officiers mariniers charpentiers (tour colonial).

NOMS ET PRÉNOMS	MATRICULES	DATE D'ENTRÉE au service ou date de rentrée dans la métropole.	AFFECTATIONS	OBSERVATIONS
Maîtres principaux.				
Ayant fait campagne.				
Maguet (Jean)	129653 H	31 octobre 1926.	A. F. Toulon.	
Le Bihan (Pascal)	4383 27 H	1er janvier 1941.	Marine Paris.	
Premiers maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Bernicot (François)	1570 25 H	15 mai 1925.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
b) *Ayant fait campagne.*				
Evanno (Roger)	1388 R 28	5 décembre 1930.	*Richelieu.*	
Guillamet (Guillaume)	13 24 H	4 juillet 1935.	A. M. F. Toulon.	
Brezellec (Marcel)	134577 H	29 juillet 1935.	*Jean-Bart.*	
Maîtres.				
Ayant fait campagne.				
Le Roy (Henri)	131095 H	4 juillet 1931.	Ecole électriciens à Cherbourg.	
Le Gall (Basile)	4301 R 29	10 octobre 1935.	Dépôt de Brest.	
Le Pape (Joseph)	2182 R 33	19 novembre 1938.	Marine Paris.	
Sibiril (Emile)	3115 27 H	4 juin 1939.	*Dixmude.*	
Le Bourhis (Joseph)	152 26 H	4 septembre 1941.	B. A. N. Hyères.	
Derrien (Michel)	3211 R 29	31 décembre 1941.	E. A. M. Loctudy.	
Philippe (Marcel)	4547 R 29	31 décembre 1941.	C. F. Pont-Réan.	
Lorin (Marcel)	109 T 31	31 décembre 1941.	E. A. M. F. Toulon.	
Seconds maîtres.				
a) *N'ayant pas fait campagne.*				
Pennamen (Jean)	1286 R 36	16 mai 1936.	B. A. N. Hourtin.	
b) *Ayant fait campagne.*				
Gautie (Raymond)	96 R 33	26 avril 1938.	Centre Sirocco.	T. D.
Bonenfant (Eugène)	535 R 33	25 juillet 1939.	*Duquesne.*	T. D.
Fumeau (Jean)	1499 R 35	30 juin 1942.	U. M. Oran.	T. D.
Le Brun (Marcel)	1176 L 36	29 août 1944.	C. E. Saint-Raphaël.	
Sibiril (Albert)	985 R 34	1er septembre 1944.	*Gloire.*	
Guégan (Alexis)	2315 R 35	1er septembre 1944.	Base Flo. II.	
Cherbonnel (Francis)	931 R 29	22 octobre 1944.	*Lorraine.*	
Kircher (René)	1070 T 28	1er novembre 1944.	C. I. O. A. Arzew.	T. D.
Fontanieu (William)	26 Cas 33	1er novembre 1944.	E. A. M. F. Toulon.	
Le Provost (Roger)	290 R 33	1er novembre 1944.	C. F. Mimizan.	
Segard (Jean)	632 C 35	1er novembre 1944.	B. A. N. Karouba.	T. D.
Abgrall (Pierre)	257 R 37	1er novembre 1944.	B. A. N. Lartigue.	T. D.
Sevellec (Pierre)	1174 R 29	11 novembre 1944.	Ecole des mousses.	
Cloître (Jean)	3552 R 35	25 décembre 1944.	*Emile-Bertin.*	
Le Bras (Joseph)	466 R 32	31 décembre 1944.	B. A. N. Lanvéoc.	

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 15 juin 1948 portant promotion de gouverneurs des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs, et les textes qui l'ont modifié;

Vu les actes dits décrets du 9 juin 1943 fixant la situation des personnels coloniaux pendant la période d'interruption des communications avec les colonies, et celui du 28 février 1944 modifiant le précédent;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus, pour compter du 1er février 1948:

Gouverneurs de 1re classe des colonies,

MM. Orselli (Georges), Tallec (Jacques), gouverneurs de 2e classe des colonies.

Gouverneurs de 2e classe des colonies.

MM. Fourneau (Jacques), Martine (Félix), Pré (Roland), Rogue (Marie), Salier (Raphaël), Noutary (Jean), gouverneurs de 3e classe des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 15 juin 1948 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance du 28 septembre 1944 relative à l'organisation du ministère de la production industrielle;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Perrineau (Georges), ingénieur en chef des mines, chargé des fonctions de directeur des mines, est nommé directeur à l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce, en remplacement de M. Clerget (Georges), ingénieur en chef des industries navales, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — M. Clerget (Georges), ingénieur en chef des industries navales, est nommé directeur honoraire à l'administration centrale du ministère de l'industrie et du commerce.

Art. 3. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Service des mines.

Par arrêté en date du 15 juin 1948, M. Saunal (Robert), ingénieur ordinaire des mines de 2e classe, est placé dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, pour une durée de cinq ans, à compter du 1er mars 1948

L'intéressé sera affecté à Madagascar.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 12 juin 1948 portant affectation au ministère de l'éducation nationale de parcelles de terrain provenant du domaine du chemin de fer de Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Par décret en date du 12 juin 1948, sont affectées au ministère de l'éducation nationale (direction de l'architecture) en vue d'être réunies au domaine national de Saint-Cloud, les parcelles de terrain désignées ci-après situées à Saint-Cloud (Seine-et-Oise):

1° Une parcelle de terrain de 239 m² 43 située en dehors des ouvrages du chemin de fer;

2° Deux parcelles de terrain d'une contenance de 276 m² 4 situées sous les ouvrages du chemin de fer.

Décret du 12 juin 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par arrêté en date du 12 juin 1948, le titre de professeur honoraire de la faculté des sciences de Nancy est conféré à M. Capelle (Jean), ancien professeur à ladite faculté, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 12 juin 1948 portant attribution de l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 12 juin 1948, le titre de directeur honoraire de l'école supérieure d'électrotechnique et de mécanique appliquée de l'université de Nancy est conféré à M. Capelle (Jean), ancien directeur de cette école, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 12 juin 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 12 juin 1948 le titre de professeur honoraire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université d'Aix est conféré à M. Roche, ancien professeur de cette faculté, nommé au Collège de France.

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale en session ordinaire.

Par arrêté en date du 7 juin 1948, le conseil supérieur de l'éducation nationale est convoqué en session ordinaire le 29 juin 1948, à neuf heures trente, au ministère de l'éducation nationale.

Administration centrale.

Par arrêté du 15 juin 1948, l'arrêté du 3 mai 1948, concernant M. Monborgne, a été rapporté.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Barème des cotisations prévu aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du groupe interprofessionnel (accidents du travail).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, notamment l'article 35;

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment l'article 33 (2e alinéa);

Vu l'arrêté du 16 septembre 1946 relatif à la tarification provisoire des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 16 février 1948 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et des maladies professionnelles, notamment les articles 2 et 3;

Vu l'avis du comité technique national interprofessionnel, prévu aux articles 2 et 3 précités de l'arrêté du 16 février 1948,

Arrête:

Art. 1er. — Pour les industries du groupe interprofessionnel, le taux de la cotisation due au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948, est fixé dans les conditions du présent arrêté.

Art. 2. — Les établissements appartenant au groupe interprofessionnel acquittent leur cotisation d'après le tarif annexé au présent arrêté, quel que soit le nombre de leurs salariés.

Toutefois, le taux de la cotisation applicable aux établissements occupant au moins dix salariés dont l'activité relève des branches professionnelles suivantes:

Grands magasins (n° de la nomenclature 70-1);

Magasins du type prix unique (n° de la nomenclature 70-2),

demeure fixé dans les conditions prévues par l'article 5 de l'arrêté du 16 février 1948.

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet du premier jour du trimestre civil suivant la publication au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 juin 1948.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par autorisation:
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

Groupe interprofessionnel.

NUMÉRO de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE	TAUX de cotisation.
		p. 100.
69-4	Travail du cheveu, fabrication de postiches, d'articles en cheveux	1 »
69-113	Commerce de chevaux, ânes, mulets	6 50
69-114	Commerce de bestiaux, maquignons, embarqueurs de bestiaux, conducteurs, toucheurs, meneurs de bestiaux	6 50
69-117	Commerce de petits animaux, de chiens, d'oiseaux, de poissons rouges et exotiques, d'abeilles, de grains, de vers à soie, d'articles pour animaux. Toiletteurs	1 »
69-12	Commerce de céréales, grains (en gros)	2 50
69-13	Commerce de pailles et fourrages — En gros	2 50
	Commerce de pailles et fourrages — Au détail	1 »
69-14	Commerces de semences, graines, plants, arbres et produits horticoles — En gros	2 50
	Commerces de semences, graines, plants, arbres et produits horticoles — Au détail	1 »
69-15	Commerce de plantes médicinales et à infusion	1 »
69-16	Commerce de fleurs naturelles et plantes d'ornement	1 »
69-17	Commerce de produits auxiliaires de l'agriculture — En gros	2 50
	Commerce de produits auxiliaires de l'agriculture — Au détail	1 »
69-2	Commerce de gros des fruits, légumes, pommes de terre, oignons et ails	2 50
69-3	Commerce des produits laitiers, de basse-cour et de gibiers — En gros	2 50
	Commerce des produits laitiers, de basse-cour et de gibiers — Au détail	1 »
69-4	Commerce des viandes — Abatage	4 50
	Commerce des viandes — Commerce de gros avec ou sans abatage	4 50
	Commerce des viandes — Commerce de détail sans abatage	3 »
69-5	Commerce des produits de la mer et d'eau douce — En gros	2 50
	Commerce des produits de la mer et d'eau douce — Au détail	1 »
69-6	Commerce de gros des denrées d'origine coloniale et étrangère	2 50
69-70 et 69-71	Epicerie et alimentation générale — En gros	2 50
	Epicerie et alimentation générale — Au détail	1 »
69-72	Coopératives d'alimentation générale	1 »
69-733	Commerce en gros des sucres	2 50
69-74	Commerce de la glace à rafraîchir (sans transport ni livraison)	1 »
69-813	Commerce en gros des farines, conditionneurs de farines, commerce de fécule, de produits de régime, de gruau	2 50
69-82	Commerce du pain et de la pâtisserie (sans fabrication)	1 »
69-83	Commerce de la confiserie (sans fabrication)	1 »
69-84	Commerce de la crème glacée (sans fabrication)	1 »
69-85	Commerce de produits spéciaux pour boulangerie et pâtisserie (sans fabrication)	1 »
69-9	Commerce de gros des boissons	3 »
70-1	Grands magasins	1 »
70-2	Magasins du type prix unique	1 »
71-1	Bazars, galeries	1 »
71-2	Magasins à commerces multiples	1 »
72-1	Industriels forains, attractions foraines — Avec montage de manège	3 »
	Industriels forains, attractions foraines — Sans montage	1 50
72-2	Marchands en étalage, ambulants ou forains	1 50
72-3	Colporteurs et démonstrateurs ambulants, camelots, petits commerces de la rue, marchands des quatre saisons, commerçants à l'étalage, au panier. Pacotilleur	1 50
73-1	Commerce de charbons et combustibles divers	4 50
73-227	Commerce de détail de carburants et lubrifiants : pompistes	1 »
73-228	Commerce de détail de charbon de bois et de combustibles pour gazogènes	2 50
73-31	Commerce des minerais	4 50
73-32	Commerce des substances minérales (sauf pierres gemmes)	4 50
73-33	Commerce de pierres gemmes	1 »
73-34	Commerce de sel	2 50
73-4	Commerce des métaux neufs (à l'exclusion de la récupération des métaux)	4 50
73-5	Commerce des matériaux de construction	4 50
73-61	Commerce de gros de produits chimiques	1 50
73-62	Commerce de gros des goudrons	3 »
73-63	Commerce de gros des corps gras	3 »
73-64	Commerce de gros du caoutchouc et de l'amiante	2 50
73-65	Commerce de gros des produits pharmaceutiques	1 50
73-71 à 73	Commerce des bois	4 50
73-74	Commerce des demi-produits en bois	2 50
73-75	Commerce du liège, d'articles en liège, de bouchons	1 »
73-81	Commerce des pâtes à papier	3 »
73-82	Commerce en gros du papier et du carton	3 »
73-83	Commerce des vieux papiers (avec récupération)	4 50
73-9	Commerce des matières premières pour brosserie, tabletterie, vannerie, literie et ameublement	2 50
74-1	Commerce de quincaillerie. — A l'exclusion du commerce de coffres-forts, coffres de sûreté. — En gros	3 »
	Commerce de quincaillerie. — A l'exclusion du commerce de coffres-forts, coffres de sûreté. — Au détail	1 »
	Commerce de quincaillerie. — Uniquement le commerce des coffres-forts, coffres de sûreté	6 50
71-29 (2)	Commerce de fournitures industrielles pour la marine	1 50
74-203	Commerce de fournitures industrielles diverses pour l'industrie, l'agriculture	2 50
71-204	Commerce de fournitures générales et de matériel pour blanchisseries, teintureries, hôtels, cafés, restaurants, etc	2 50
71-20 (3)	Commerce de fournitures générales et de matériel pour boucheries, charcuteries et coiffeurs	1 50
74-21	Commerce de machines thermiques, hydrauliques, de moteurs thermiques, de pompes, etc	3 »
74-22	Commerce de machines-outils, d'outillage mécanique	3 »
74-231	Importation de machines et de matériel agricole	3 »
74-237	Commerce de détail de machines et de matériel agricole	3 »
74-238	Location de machines agricoles, de tracteurs, de semoirs, de batteuses, de machines à défricher	2 50
74-24	Commerce de machines pour travaux publics, de matériel de levage et de manutention	3 »
74-25	Commerce de matériel de bureau	1 »
74-26	Commerce de machines à coudre, machines à broder, à plisser, à piquer	1 »

NUMÉRO de la nomenclature	NATURE DU RISQUE		TAUX de cotisation p. 100.
74-27	Commerce de matériel électrique et radioélectrique	En gros	1 50
		Au détail	1 »
74-28	Commerce de machines diverses, de matériel de sécurité, de matériel contre l'incendie		3 »
74-3	Commerce de l'automobile, du cycle et de la motocyclette		2 50
75-1	Commerce des produits textiles bruts, des sacs et de la corderie (en gros)		1 50
75-2	Commerce de gros de la mercerie et de la bonneterie		1 50
75-3	Commerce de gros et de demi-gros des tissus et tapis		1 50
75-4	Commerce de l'habillement	En gros	1 50
		Au détail	1 »
75-52	Commerce des cuirs et peaux finis	En gros	2 50
75-53	Commerce des cuirs et crépins	Au détail	1 »
75-54	Commerce de fournitures de bourrellerie		
75-6	Commerce de la chaussure	En gros	1 50
		Au détail	1 »
75-7	Commerce des pelleteries et fourrures	En gros	1 50
		Au détail	1 »
76-1	Commerce de la céramique mobilière et de la verrerie	En gros	2 50
		Au détail	1 »
76-2	Commerce de droguerie, couleurs et vernis	En gros	1 50
		Au détail	1 »
76-317	Commerce des meubles et sièges neufs, meubles de bureau, nécessaires, petits meubles		3 »
76-318	Commerce d'articles d'ameublement et literie, d'articles de tapisserie, de bourrelets		1 »
76-319	Location de meubles, oreillers, couvertures		1 »
76-327	Commerce de meubles et sièges d'occasion: brocanteurs		3 »
76-33	Commerce d'objets divers en bois		1 »
76-4	Commerce du livre		1 »
76-5	Commerce de la musique		1 »
76-6	Commerce de l'horlogerie, de la bijouterie, des antiquités et objets de collection		1 »
76-71	Commerce d'armes	En gros	2 50
		Au détail	1 »
76-72	Commerce des instruments et appareils électromédicaux, des accessoires médicaux, chirurgicaux, et des fournitures dentaires.	En gros	2 50
		Au détail	1 »
76-73	Commerce de papier, carton, fournitures pour les arts	En gros	2 50
		Au détail	1 »
76-74	Commerce des articles de sport et articles de pêche	En gros	2 50
		Au détail	1 »
76-75	Commerce de jouets et articles pour enfants	En gros	2 50
		Au détail	1 »
76-76	Commerce de parfumerie, produits de beauté et d'hygiène	En gros	1 50
		Au détail	1 »
76-77	Commerce de maroquinerie, tabletterie, bimbeloterie	En gros	1 50
		Au détail	1 »
76-78	Commerce d'articles pour la photo, le cinéma, l'optique	En gros	1 50
		Au détail	1 »
76-79	Commerce de vannerie	En gros	2 50
		Au détail	1 »
76-8	Location, concession		1 »
77-11	Hôtel sans restaurant ni café		1 »
77-12	Hôtel avec restaurant sans café, hôtellerie		1 50
77-13	Hôtel sans restaurant avec café		1 50
77-14	Hôtel-restaurant-café, auberge		1 50
77-15	Casino-hôtel-cercle		1 50
77-16	Asile de nuit. Dépôt de mendicité		0 50
77-17	Foyer de marin, de soldat		0 50
77-2	Restaurant (s.a.i.)		1 50
77-3	Syndicat d'initiative		0 50
77-4	Casino		1 50
78-1	Débit de boissons, débit de boissons avec boissons à emporter		1 50
78-2	Débit de boissons annexé à une autre activité		1 50
78-3	Débit de tabac avec débit de boissons		1 50
78-4	Débit de tabac (sans débit de vin)		1 »
79-1	Ramasseurs, collecteurs non spécialisés: récupération de produits divers, chiffonniers		4 50
79-2	Commerce des ferrailles, des vieux fers, de limaille		6 50
79-3	Négociants grossistes en os, cheveux, déchets de tannerie		6 50
79-4	Récupération de déchets d'animaux: équarrissage, etc		6 50
79-5	Récupération de déchets végétaux		6 50
79-6	Récupération de déchets industriels		6 50
81-0	Intermédiaires (s.a.i.)	Sans manutention de marchandises	1 »
		Avec manutention de marchandises	2 50
81-1	Commission intermédiaire, centrale d'achats, mandataire, facteur aux halles.	Sans manutention de marchandises	1 »
		Avec manutention de marchandises	2 50
81-2	Commission non spécialisée à l'importation, à l'exportation.	Sans manutention de marchandises	1 »
		Avec manutention de marchandises	2 50
81-3	Courtage libre et assermenté	Sans manutention de marchandises	1 »
81-4	Courtage à l'importation, exportation	Avec manutention de marchandises	2 50
81-5	Agence		
81-6	Représentation, démarchage, indicateur, rabatteur travaillant pour plusieurs entreprises, représentants aux expositions, commis voyageurs.	Représentant exclusif	Taux de l'établissement Forfaitaire.
		Représentant non exclusif	
81-7	Conseils et auxiliaires du commerce et de l'industrie		1 »
81-8	Bourse de commerce		1 »
81-9	Publicité	Sans affichage	1 »
		Avec affichage	2 50

NUMÉRO de la nomenclature.	NATURE DU RISQUE		TAUX de cotisation.
			p. 100.
82-0	Société immobilière, propriétaire d'immeuble		1 »
82-1	Lotisseur foncier, marchand de biens		1 »
82-2	Intermédiaire immobilier		1 »
82-3	Garde d'immeubles; concierge		Forfaitaire.
82-4	Location de salles de réunion		1 »
Chap. 83	Banque et bourse		0 50
Chap. 84	Assurances		0 50
87-1	Production cinématographique (2)		1 »
87-2	Entreprises annexes de la production cinématographique (y compris l'exploitation des studios d'enregistrement sonore: n° 58-206)		1 50
87-3	Distribution de films		1 »
87-9	Services administratifs du cinéma		1 »
88-1	Théâtre (s.a.i.), entreprise théâtrale (2)		1 50
88-21	Music-hall, cabaret de chansonniers, attraction, boîte de nuit (2)		1 50
88-22	Entreprise de concerts, salle de musique		1 »
88-23	Salle d'audition phonographique		1 »
88-3	Cirques fixes (2)		1 50
88-4	Cinéma (s.a.i.)		1 »
88-5	Bal, dancing, patinage		1 »
88-610	Musée public, musée national, musée communal		1 »
88-611	Jardin zoologique, botanique; jardin d'acclimatation		1 50
88-612	Musée artistique, littéraire, scientifique; musée de la guerre. Musée pédagogique		1 »
88-62	Musée privé		1 »
88-7	Grottes, curiosités naturelles		1 »
88-81	Agence de théâtre		1 »
88-82	Imprésario (sans tournée)		1 »
89-1	Salon de coiffure, institut de beauté, etc		1 »
89-2	Etablissement de bains		1 »
89-3	Toilette		1 »
89-5	Désinfection, dératisation, désinsectisation, nettoyage de locaux		3 »
90-0	Service personnel		Forfaitaire.
90-1	Femme de ménage à la journée		Forfaitaire.
90-2	Service de surveillance de nuit		3 »
91-1	Médecine (s. a. i.)		1 »
91-2	Stomatologie et soins dentaires		1 »
91-3	Auxiliaires médicaux		1 »
91-4	Etablissements de soins		1 50
91-5	Etablissements de garde		1 50
91-6	Etablissement de cure, colonie de vacances		1 50
91-7	Art vétérinaire		1 50
91-8	Commerces auxiliaires de la santé		1 »
92-52	Administration préfectorale		1 »
92-53	Administration communale		1 »
92-6	Information		1 »
93-0	Cabinet juridique, étude d'officier ministériel (s. a. i.)		0 50
93-1	Etude d'avoué. Chambre d'avoués		0 50
93-2	Etude de notaire. Chambre de notaires		0 50
93-3	Etude d'huissier		0 50
93-4	Cabinet d'avocat. Ordre des avocats		0 50
93-5	Cabinet d'administration judiciaire		0 50
93-600	Greffier		0 50
93-7	Police privée		3 »
Chap. 94	Cultes		0 50
Chap. 95	Enseignement public et privé	Personnel administratif et enseignant	0 50
		Elèves d'écoles d'enseignement technique	0 10
		Elèves stagiaires des centres d'apprentissage et de formation professionnelle accélérée	1 »
Chap. 96 sauf 96-306	Education physique et sports	Personnel administratif et enseignant	0 50
		Sportifs professionnels	6 50
96-306	Société de sports aéronautiques, vol à voile, etc		16 »
97-0	Activités intellectuelles		0 50
97-1	Activités littéraires		0 50
97-2	Activités scientifiques. Corps savants		1 »
97-31	Art dramatique	Personnel administratif (2)	0 50
97-32	Art lyrique		
97-33	Art chorégraphique		
97-34	Musique		
97-35 sauf 97-352 et 97-354.	Art décoratif		
98-6	Organisation professionnelle		0 50
98-7	Travail, services sociaux		0 50
98-8	Famille, population		0 50
	Siège social, administratif et commercial (3)		0 50

Les chiffres mis entre parenthèses ne figurent pas à la nomenclature.

Nota 1. — Ce barème est applicable à l'ensemble du personnel des établissements visés par le présent arrêté, à l'exception du personnel visé au nota 2.

Nota 2. — A l'exclusion des artistes, pour lesquels le taux est provisoirement fixé à 1 p. 100 de la masse totale des salaires du personnel exposé au risque, sous réserve de modalités particulières prises ultérieurement, afin de faire porter ce taux sur les salaires limités au plafond visé à l'article 31 de l'ordonnance du 4 octobre 1945.

Nota 3. — Pour une entreprise quelconque, lorsqu'il forme un établissement distinct.

Caisses de retraites.

Par arrêté du 10 juin 1948, la caisse de retraites des industries de matières colorantes (C.R.I.M.C.), 9, avenue George-V, à Paris (8e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 10 juin 1948, la caisse de retraites et de prévoyance des cadres de l'industrie du pétrole, 16, avenue Kléber, Paris (16e), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 10 juin 1948, la caisse de retraites de l'association Les Jardiniers de Paris, 31, rue de Fontenay, Bourg-la-Reine (Seine), a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 10 juin 1948, la caisse de retraites du personnel de la caisse d'épargne et de prévoyance d'Avignon, 110, rue Joseph-Vernet, Avignon, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Administration centrale.

Par arrêté du 14 juin 1948, M. Cahen-Pereira (Claude) a été nommé à l'emploi d'administrateur civil adjoint à l'administration centrale et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er juin 1948.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 12 juin 1948 portant reconnaissance légale d'un établissement congréganiste.

Par décret en date du 12 juin 1948, l'établissement des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, existant à Lagny (Seine-et-Marne), 15, rue Vacheresse, est légalement reconnu.

Modifications aux circonscriptions territoriales de communes.

Par arrêté en date du 12 mai 1948, le préfet du Lot a érigé en commune séparée la section et les hameaux ci-après désignés:

Section de Saint-Jean-Lagineste (commune de Saint-Médard-de-Presque, canton de Saint-Céré),

et les hameaux de:

La Cantaloube, commune de Saint-Céré (canton de Saint-Céré);

La Bombe et Tremenouse, commune de Saint-Vincent-du-Pendit (canton de Saint-Céré);

La Blancherie, Sirieys, Marot et Pech-Puriot, Benne (commune de Saint-Jean-Lespinasse, canton de Saint-Céré);

Donnat-Bas et Répialou (commune de Saint-Médard-de-Presque, canton de Saint-Céré);

Le chef-lieu de cette nouvelle commune a été fixé à Saint-Jean-Lagineste.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Cautionnement du chef de la comptabilité générale de la Société nationale de vente des surplus.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du directeur de la comptabilité publique,

Vu la loi n° 46-1847 du 24 août 1946 créant une société nationale chargée de la liquidation du matériel dit « surplus » acquis par l'Etat;

Vu le décret n° 46-2234 du 15 octobre 1946 fixant le fonctionnement administratif de la Société nationale de vente des surplus, modifié par le décret n° 46-2762 du 27 novembre 1946,

Arrête:

Art. 1er. — Le montant du cautionnement auquel est astreint le chef de la comptabilité générale de la Société nationale de vente des surplus est fixé à 1.500.000 F.

Art. 2. — Ce cautionnement peut être soit réalisé en numéraire ou en rentes sur l'Etat, soit remplacé par la garantie résultant de l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 juin 1948.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef de cabinet,
MAURICE CRUCHON.

Agrément d'une société d'assurances sur la vie.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation, et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment ses articles 7 et 9;

Vu le décret du 30 décembre 1938 portant règlement d'administration publique pour la constitution des sociétés d'assurances et de capitalisation, des tontines et des syndicats de garantie et pour le fonctionnement et le contrôle de ces organismes, notamment son titre IX;

Vu l'arrêté du 6 août 1941 relatif à l'agrément des sociétés ou assureurs régis par le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu, avec les pièces à l'appui, la demande d'agrément présentée par la société Compagnie métropolitaine d'assurances sur la vie, en vue de pratiquer en France des opérations d'assurances sur la vie;

Sur la proposition du directeur des assurances,

Arrête:

Art. 1er. — La société anonyme d'assurances sur la vie Compagnie métropolitaine d'assurances sur la vie, ayant son siège social 3, rue Louis-le-Grand, à Paris, est agréée dans les termes du décret-loi du 14 juin 1938 pour pratiquer en France des opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DONNEDIEU DE VABRES.

Fixation en baisse des prix de divers produits sidérurgiques.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix limites des produits sidérurgiques, fixés par l'arrêté n° 19 262 du 30 décembre 1947, doivent faire l'objet des remises en pourcentage ci-après fixées:

	p. 100.
Fil machine en acier doux et extra doux Thomas et Martin destinés aux tréfileurs	5
Feuillards en acier doux et extra doux Thomas destinés à la clientèle autre que les fabricants de tubes, les laminoirs à froid et les étireurs	5
Tôles moyennes Thomas, Martin et en acier au carbone de construction:	
De 3 à moins de 4 mm	2
De 2 à moins de 3 mm	3
Tôles minces pour carrosserie:	
A B et A B O	5
D P	6
Autres tôles minces Thomas et Martin et en acier au carbone de construction	5
Tôles galvanisées	7
Fer noir	6
Fer blanc	8
Fer noir conservé	5
Profils pour fers à chevaux	10

Art. 2. — Ces remises s'entendent taxe sur les transactions au taux de 1 p. 100 comprise, taxe à la production non comprise.

Art. 3. — Pour l'application des dispositions du présent arrêté, le directeur de la sidérurgie est autorisé à prescrire des compensations professionnelles sur proposition de la chambre syndicale de la sidérurgie.

Fait à Paris, le 15 juin 1948.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Fixation en baisse du prix de certains produits des industries mécaniques.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'avis du comité national des prix,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix aux consommateurs des produits et services ci-dessous désignés doivent être diminués des pourcentages ci-après fixés, par rapport aux prix qui résultent des barèmes déposés en application des dispositions des arrêtés nos 19271, 19412 et 19530 des 30 décembre 1947, 17 février 1948 et 31 mars 1948:

	p. 100.
Articles de ménage en tôle polie ou vernie	3
Articles de ménage en tôle galvanisée	2
Articles de ménage en tôle étamée	2
Pots à lait, moules à fromage, passe-lait, seaux en fer-blanc et en fer étamé	2
Fûts et tonnelets métalliques	3
Articles de ménage et d'hygiène en tôle émaillée	2
Tuyaux de poêles et coudes	3
Boîtes à conserves et boîtes en fer-blanc et en fer noir	5
Mobilier métallique commercial et de bureau, sanitaire et de cuisine	2

	p. 100.
Extincteurs d'incendie	2
Feuillards galvanisés	3
Fers à chevaux et à mulets	6
Fers à bœufs, clous à ferrer	3
Pointes	4
Ronces galvanisées	3
Ronces noires	3
Grillage à triple torsion	2
Chaînes et chaînettes soudées électriquement	3
Fils tréfilés de la jauge Paris en acier doux clairs	5
Fils tréfilés de la jauge Paris en acier doux recuits	2
Fils tréfilés de la jauge Paris en acier doux galvanisés	3
Crochets en acier pour le bâtiment	3
Tarifs de maréchaux ferrants	5

Art. 2. — Les prix limites de vente à l'utilisateur des véhicules automobiles, fixés par l'arrêté n° 19309 du 30 décembre 1947, doivent être diminués de 4 p. 100

Art. 3. — Les prix limites de vente des tracteurs, fixés par l'arrêté n° 19262, doivent être diminués de 3,5 p. 100

Art. 4. — Les prix limites de vente à l'utilisateur des cycles et motocycles, qui résultent des barèmes déposés en application de l'arrêté n° 19271 du 30 décembre 1947, doivent être diminués de:

5 p. 100 pour les cycles et les cycles à moteur auxiliaire;

4 p. 100 pour les motocycles de 125 cm³ et moins.

Fait à Paris, le 15 juin 1948.

Le sous-secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Application de la loi n° 45-1501 du 14 août 1947 portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 1er de la loi n° 45-1501 du 14 août 1947 autorisant l'attribution de subventions payables en annuités pour l'exécution, par des collectivités publiques ou privées, de travaux d'équipement rural;

Vu l'arrêté interministériel du 3 février 1948 pris pour l'application de la loi précitée,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le volume des travaux pouvant donner lieu en 1948 à une subvention payable en annuités dans les conditions prévues par l'arrêté interministériel du 3 février 1948 pris pour l'application de la loi du 14 août 1947 susvisée est fixé à 10 milliards de francs, le total des annuités correspondantes ne devant pas dépasser 250 millions.

Art. 2. — Le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole, le directeur du Trésor et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er mars 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CLAUDE TIXIER.

Taux de la contribution professionnelle perçue au profit de l'union corporative des résineux.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi provisoirement applicable du 13 août 1940 relative à l'organisation de la production forestière;

Vu l'article 10 du décret provisoirement applicable n° 3209 au 2 août 1941 modifiant le règlement n° 5 *ter* sur l'organisation de la production résinière,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le taux de la contribution professionnelle destinée à la couverture des frais de fonctionnement de l'union corporative des résineux est fixé à 0 fr. 50 p. 100 du prix de vente des produits fabriqués.

Art. 2. — Le directeur général des eaux et forêts et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 1er mai 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
FÉLIX GAILLARD.

Dévolution de l'actif de l'Union régionale corporative agricole des Landes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1944, modifiée par la loi du 12 mars 1946, déclarant nuls et de nul effet les actes et textes tendant à l'organisation corporative de l'agriculture, remplaçant l'ordonnance du 26 juillet 1944 relative au même objet et prévoyant une organisation professionnelle provisoire de l'agriculture;

Vu le décret du 26 décembre 1944 relatif au régime provisoire d'une organisation professionnelle de l'agriculture;

Vu le décret du 31 août 1945 relatif à la dévolution de l'actif et à l'imputation du passif des organismes agricoles dont la dissolution a été opérée ou maintenue en application de l'ordonnance du 12 octobre 1944;

Vu l'arrêté du 14 février 1948 relatif à la dévolution de l'actif de l'Union régionale corporative agricole des Landes;

Vu l'avis émis par la section n° 6 complétée du conseil supérieur de l'agriculture dans sa réunion du 12 décembre 1947;

Vu la proposition de l'administrateur provisoire de la corporation nationale paysanne;

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté susvisé du 14 février 1948, relatif à la dévolution de l'actif de l'Union régionale corporative agricole des Landes, est rapporté et remplacé par les dispositions suivantes:

« La dévolution de l'actif net de l'Union régionale corporative agricole des Landes qui s'élève à: 55.294,15 F et se décompose comme suit:

« Mobilier et matériel: 37.560 F;
« Disponibilités: 17.734,15 F.

est prononcée au profit de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles des Landes ».

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur du cabinet,
JEAN EHRHARD.

Administrateurs civils.

Par arrêté en date du 14 juin 1948, M. Allègre, ancien élève de l'école nationale d'administration (promotion France combattante), nommé administrateur adjoint au ministère de l'agriculture et titularisé à compter du 1er septembre 1947 dans le grade correspondant par arrêté du 22 octobre 1947, est reclassé au 3e échelon de la 3e classe du corps des administrateurs civils.

Son ancienneté dans cet échelon prend effet à compter du 1er janvier 1948.

Le reliquat d'ancienneté ultérieurement utilisable par M. Allègre, est de 8 ans 3 mois.

Par arrêté en date du 14 juin 1948, M. Orain, ancien élève de l'école nationale d'administration (promotion France combattante), nommé administrateur adjoint au ministère de l'agriculture et titularisé à compter du 1er septembre 1947 dans le grade correspondant par arrêté du 22 octobre 1947, est reclassé au 3e échelon de la 3e classe du corps des administrateurs civils.

Son ancienneté dans cet échelon prend effet à compter du 1er janvier 1948.

Le reliquat d'ancienneté ultérieurement utilisable par M. Orain, est de 3 ans 1 mois 21 jours.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 48-974 du 12 juin 1948 relatif au recrutement et à la nomination des médecins des services antituberculeux.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 31 octobre 1945 relative à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre la tuberculose,

Décrète:

I. — *Médecins phtisiologues départementaux.*

Art. 1er. — Les médecins phtisiologues départementaux sont des médecins employés à temps complet; ils sont nommés par le préfet du département intéressé, qui les choisit sur une liste d'aptitude dressée chaque année par une commission constituée comme suit:

Le directeur général de la santé du ministère de la santé publique et de la population, président;

Le directeur de l'hygiène sociale du ministère de la santé publique et de la population;

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget du ministère de la santé publique et de la population;

Deux inspecteurs généraux médecins du ministère de la santé publique et de la population;

Deux membres de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale désignés par le ministre de la santé publique et de la population, dont un est spécialisé en phtisiologie extra-pulmonaire;

Le professeur de clinique de la tuberculose de la faculté de médecine de Paris;

Un médecin consultant régional de phtisiologie et un directeur départemental de la santé désignés par le ministre de la santé publique et de la population;

Un médecin désigné par les groupements syndicaux des médecins de sanatoriums;

Un médecin désigné par les groupements syndicaux des médecins de dispensaires.

Les médecins figurant sur la liste d'aptitude sont choisis parmi les médecins à temps complet des dispensaires publics antituberculeux ou les médecins des établissements publics de cure et parmi des médecins n'appartenant pas à ces catégories mais ayant acquis une compétence indiscutée en phtisiologie.

Avant d'être soumises à la commission prévue dans le présent article, les candidatures des médecins n'appartenant pas au cadre des médecins à temps complet des dispensaires publics et des médecins des établissements publics de cure sont examinées par la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale, qui donne son avis.

La proportion de ces médecins dans la liste d'aptitude ne peut être supérieure au tiers du nombre total des médecins qui y sont inscrits.

II. — *Médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux.*

Art. 2. — Les médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics et privés et les médecins des sanatoriums, publics et privés, pour tuberculose pulmonaire, sont choisis sur une liste d'aptitude commune arrêtée par le ministre de la santé publique et de la population, après concours sur épreuves et sur titres.

Ce concours, dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre de la santé publique et de la population, a lieu au moins une fois par an. Il est annoncé deux mois à l'avance par voie d'insertion au *Journal officiel*.

Les candidats doivent être Français, pourvus du diplôme d'Etat de docteur de médecine, âgés de trente-cinq ans au plus au 1er janvier de l'année en cours, cette limite d'âge étant reculée d'un temps égal à la durée des services militaires antérieurs valables pour la retraite. Les candidats doivent avoir effectivement accompli leur service militaire actif ou en avoir été définitivement dispensés.

Art. 3. — Les médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics sont nommés par le préfet, s'il s'agit d'un dispensaire départemental, par le maire, s'il s'agit d'un dispensaire communal, et les médecins des sanatoriums publics pour tuberculose pulmonaire par le ministre de la santé publique et de la population.

Les médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics peuvent à tout moment, sur leur demande, être nommés aux postes vacants de médecins adjoints de sanatoriums publics pour tuberculose pulmonaire.

Les médecins adjoints et les médecins directeurs des sanatoriums publics pour tuberculose pulmonaire peuvent à tout moment, sur leur demande, être nommés aux postes vacants de médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics.

Art. 4. — Les médecins directeurs des sanatoriums publics pour tuberculose pulmonaire sont nommés par le ministre de la santé publique et de la population dans les conditions ci-après définies:

Peuvent accéder à l'emploi de médecin directeur de sanatoriums publics pour tuberculose pulmonaire, à la condition de figurer sur un tableau d'avancement arrêté chaque année par le ministre de la santé publique et de la population après avis de la commission prévue à l'article 1er ci-dessus, les médecins adjoints de sanatoriums publics pour tuberculose pulmonaire ayant au moins cinq années de service et les médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics ayant au moins cinq années de service dont une comme médecin adjoint des sanatoriums publics pour tuberculose pulmonaire.

Toutefois, pourront être inscrits au tableau d'avancement sans avoir à satisfaire aux conditions fixées à l'alinéa précédent, les médecins adjoints des sanatoriums publics et les médecins des dispensaires antituberculeux qui auront obtenu, au concours, le titre d'interne, de chef de clinique ou d'assistant des hôpitaux des villes de faculté de médecine et qui auront exercé une ou plusieurs de ces fonctions pendant trois ans au moins dans des services hospitaliers spécialisés en phtisiologie.

Le tableau d'avancement est publié au *Journal officiel*. Sa validité est limitée à l'année pour laquelle il a été établi. Un tableau supplémentaire peut être établi dans les mêmes formes au cours de la même année lorsque le tableau primitif est épuisé.

Art. 5. — Les médecins à temps complet des dispensaires privés antituberculeux, les médecins des sanatoriums privés pour tuberculose pulmonaire sont nommés par les représentants des collectivités ou les particuliers responsables.

Les désignations des médecins directeurs ou médecins chefs des sanatoriums privés recevant des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite ou des assurés sociaux doivent être agréées par le ministre de la santé publique et de la population qui statue après avis de la commission prévue à l'article 1er ci-dessus.

L'agrément ne peut être accordé que si les candidats proposés comptent au moins cinq années de service dans un sanatorium ou dans un dispensaire avec un minimum d'un an comme médecin adjoint dans un sanatorium.

Toutefois, pourront être nommés sans condition d'ancienneté, les médecins reçus au concours visé à l'article 2 ci-dessus qui auront obtenu au concours le titre d'interne, chef de clinique ou assistant des hôpitaux des villes de faculté de médecine et qui auront exercé une ou plusieurs de ces fonctions pendant trois ans au moins dans des services hospitaliers spécialisés en phtisiologie.

Art. 6. — Les médecins des sanatoriums publics et privés pour tuberculose non pulmonaire sont choisis sur une liste d'aptitude particulière établie après concours spécial dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre de la santé publique et de la population. Les conditions exigées pour se présenter à ce concours sont celles qui sont prévues au troisième alinéa de l'article 2 ci-dessus.

Les médecins adjoints et médecins directeurs des sanatoriums publics pour tuberculose non pulmonaire sont nommés par le ministre de la santé publique et de la population.

Peuvent accéder au grade de médecin directeur, les médecins adjoints ayant au moins cinq années de service, et figurant sur un tableau d'avancement spécial arrêté chaque année par le ministre de la santé publique et de la population après avis de la commission prévue à l'article 1er ci-dessus. Ce tableau est publié au *Journal officiel*.

Toutefois, pourront être inscrits au tableau d'avancement sans condition d'ancienneté, les médecins adjoints de sanatoriums publics pour tuberculose non pulmonaire qui auront obtenu au concours le titre d'interne, chef de clinique ou assistant des hôpitaux des villes de faculté de médecine et qui auront exercé une ou plusieurs de ces fonctions pendant trois ans au moins dans des services hospitaliers spécialisés en phtisiologie non pulmonaire.

Art. 7. — Les médecins des sanatoriums privés pour tuberculose non pulmonaire sont nommés par les représentants des collectivités ou les particuliers responsables.

Les désignations des médecins directeurs ou médecins chefs des sanatoriums privés recevant des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite ou des assurés sociaux doivent être agréées par le ministre de la santé publique et de la population, qui statue après avis de la commission prévue à l'article 1er. L'agrément ne peut être accordé que si les candidats proposés comptent au moins cinq années de service dans un sanatorium pour tuberculose non pulmonaire.

Toutefois, pourront être nommés sans conditions d'ancienneté les médecins reçus au concours prévu à l'article 6 ci-dessus qui seront possesseurs du titre d'interne, chef de clinique ou assistant des hôpitaux des villes de faculté de médecine et qui auront exercé une ou plusieurs de ces fonctions pendant trois ans au moins dans des services hospitaliers spécialisés en phtisiologie non pulmonaire.

III. — *Médecins à temps partiel des dispensaires antituberculeux.*

Art. 8. — Les médecins à temps partiel des dispensaires antituberculeux publics ou privés sont nommés par les représentants des collectivités gestionnaires ou les particuliers responsables. Ces désignations doivent être préalablement soumises à l'agrément du ministre de la santé publique et de la population, qui statue après avis de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale.

IV. — *Médecins de préventoriums.*

Art. 9. — Les médecins résidents de préventoriums publics et privés sont choisis sur une liste d'aptitude établie après concours, dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre de la santé publique et de la population.

Les conditions exigées pour se présenter à ce concours sont celles qui sont prévues au troisième alinéa de l'article 2 ci-dessus.

Art. 10. — Les conditions de nomination et d'agrément prévues aux articles 6 et 7 ci-dessus pour les médecins des sanatoriums publics ou privés de tuberculose non pulmonaire sont applicables aux médecins résidents des préventoriums publics ou privés.

Art. 11. — Les médecins non résidents des préventoriums publics ou privés sont nommés par les représentants des collectivités gestionnaires ou les particuliers responsables.

Ces nominations doivent être préalablement soumises à l'agrément du ministre de la santé publique et de la population, qui statue après avis de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale.

Art. 12. — Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du présent décret, les médecins résidents des préventoriums publics ayant exercé leurs fonctions pendant dix ans peuvent, sur leur demande, être désignés comme médecins à plein temps des dispensaires antituberculeux publics. Toutefois, cette nomination ne peut intervenir qu'après avis de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale et pour des médecins particulièrement aptes à remplir ces fonctions.

V. — *Médecins d'aériums.*

Art. 13. — Les médecins des aériums sont nommés par les représentants des collectivités gestionnaires ou les particuliers responsables, après avis conforme du directeur départemental de la santé, qui consulte le médecin consultant régional de phtisiologie.

VI. — *Dispositions générales.*

Art. 14. — Les avancements de classe des médecins phtisiologues départementaux, des médecins à temps complet des dispensaires publics et des médecins des établissements publics de cure sont accordés après deux ans au moins d'ancienneté dans la classe inférieure.

Les médecins inscrits au tableau d'avancement pour l'emploi de médecin directeur de sanatorium public pour tuberculose pulmonaire et non pulmonaire sont tenus d'accepter le poste de direction pour lequel ils ont été désignés. Un refus de leur part pourra entraîner leur radiation du tableau d'avancement.

Art. 15. — La limite d'âge des médecins phtisiologues départementaux, des médecins à temps complet des dispensaires publics et des médecins des établissements publics de cure est fixée à soixante-trois ans.

Art. 16. — Les sanctions applicables aux médecins phtisiologues départementaux, aux médecins à temps complet des dispensaires publics et aux médecins des établissements publics de cure pour fautes de service ou incapacité professionnelle sont :

1° L'avertissement ;

2° Le blâme avec inscription au dossier pouvant entraîner l'inaptitude à l'avancement durant deux années. Eventuellement, la radiation d'office du tableau d'avancement prévu par le paragraphe 2 de l'article 4 et le paragraphe 3 de l'article 6 ci-dessus ;

3° Le déplacement d'office ;

4° La rétrogradation d'une ou plusieurs classes ;

5° La rétrogradation à l'échelon le plus élevé du grade immédiatement inférieur ;

6° La mise en disponibilité d'office ;

7° La révocation.

Ces mesures sont appliquées par l'autorité qui procède à la nomination, après avis d'un conseil de discipline dont la composition est fixée par l'article 17 ci-après, sous réserve de l'application des dispositions de la loi du 12 mars 1930, lorsqu'il s'agit d'agents communaux.

Art. 17. — Le conseil de discipline prévu par l'article précédent est composé comme suit :

Le directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population, président ;

Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget au ministère de la santé publique et de la population ;

Un inspecteur général du ministère de la santé publique et de la population, docteur en médecine, désigné par le ministre ;

Le professeur de clinique de la tuberculose de la faculté de médecine de Paris ;

Un médecin consultant régional de phtisiologie et un directeur départemental de la santé, désigné par le ministre de la santé publique et de la population ;

Un membre de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale, désigné par le ministre de la santé publique et de la population ;

Deux représentants du personnel de la catégorie à laquelle appartient le médecin traduit en conseil de discipline, désignés par leurs collègues.

VII. — *Dispositions transitoires.*

Art. 18. — Pourront être maintenus en fonctions les médecins des établissements de cure et des dispensaires antituberculeux publics ou privés qui ne remplissent pas les conditions exigées par le présent décret, sous réserve, pour ceux dont la nomination n'a pas reçu l'agrément du ministre de la santé publique, de demander et d'obtenir cet agrément dans un délai de huit mois à dater de la publication de ce décret.

Cette disposition ne diminue en rien la possibilité pour le ministre de la santé publique de transformer en postes de médecins à temps complet des postes de médecins de dispensaires publics à temps partiel.

Art. 19. — Les médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics actuellement en fonctions et maintenus dans ces fonctions en application des dispositions de l'article 18 ci-dessus pourront :

1° Etre nommés médecins adjoints des sanatoriums publics après avis de la commission prévue à l'article 1er du présent décret ;

2° A titre exceptionnel, s'ils sont jugés comme particulièrement qualifiés en matière de thérapeutique phtisiologique par la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale et s'ils ont plus de trois ans de service, être inscrits au tableau d'avancement prévu aux articles 4 et 6 en vue de leur nomination comme médecin directeur des sanatoriums publics.

Les dispositions des articles 3 et 4 sont, par contre, intégralement applicables aux médecins à temps complet des dispensaires antituberculeux publics, actuellement en fonctions, qui sont issus des concours des médecins de sanatoriums.

Art. 20. — Pendant une période de cinq ans à dater de la publication du présent décret, à défaut des candidats remplissant les conditions exigées par ce décret, les postes des médecins des dispensaires et des médecins des établissements de cure pourront être confiés à d'anciens internes, assistants chefs de clinique ou médecins des services hospitaliers de phtisiologie des villes de facultés de médecine, à la condition que ces médecins soient spécialisés en phtisiologie.

Ces nominations seront toujours soumises à l'avis de la commission de la tuberculose du conseil permanent d'hygiène sociale.

Ceux de ces médecins ayant une certaine pratique professionnelle pourront être nommés à un échelon de traitement autre que celui de début.

Art. 21. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juin 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les arrêtés des 2 décembre 1947 et 15 mars 1948 fixant la composition du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête :

Article unique. — L'article unique de l'arrêté du 2 décembre 1947 et l'article 1er de l'arrêté du 15 mars 1948 sont modifiés comme suit :

« M. Georges Dayan, chef adjoint du cabinet, est nommé chef de cabinet à compter du 25 novembre 1947. »

Fait à Paris, le 2 juin 1948.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 24 novembre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les arrêtés des 24 novembre 1947, 2 décembre 1946, 26 décembre 1947 et 15 mars 1948 fixant la composition du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Arrête :

Article unique. — M. Georges Rosenfeld, dit Beauchamp, est nommé conseiller technique au cabinet du ministre, à dater du 1er mai 1948.

Fait à Paris, le 2 juin 1948.

FRANÇOIS MITTERRAND.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mercredi 16 juin 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote de la proposition de résolution de M. Joseph Denais tendant à inviter le Gouvernement à accorder aux étudiants de seize à vingt-cinq ans les rations des travailleurs de force pendant les mois de mai, juin et juillet. (N°s 3911-4173. — M. Cayol, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi sur le dépistage et le traitement des malades vénériens contagieux. (N°s 4399-4451. — M. Cordonnier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote de la proposition de résolution de MM. Edgar Faure et Hugues tendant à inviter le Gouvernement à supprimer la direction des industries du bois et la fonction de répartiteur du bois au ministère de la production industrielle. (N°s 2788-4359-4510. — M. Degoutte, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. de Moustier, sur la politique étrangère du Gouvernement et notamment sur les décisions prises à Londres concernant le statut de l'Allemagne occidentale;

2° De M. Billoux sur la récente conférence de Londres, relative aux problèmes de l'Allemagne et sur les conséquences qui en découlent pour la France en ce qui concerne son droit à la sécurité et aux réparations allemandes;

3° De M. Pierre Cot, sur les accords de Londres, relatifs à l'Allemagne occidentale;

4° De M. Terrenoire, sur les recommandations de la conférence des six à Londres et leurs conséquences sur l'avenir d'un pays qui a été envahi trois fois en soixante-dix ans par l'Allemagne.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution, le mercredi 16 juin 1948.

N° 3529. — Proposition de loi de M. Jean Cayeux relative à la gestion des caisses d'allocations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 4046. — Extrait du rapport général au nom de la commission des finances sur le projet de loi et la lettre rectificative portant aménagement, dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948, des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles):

Monnaies et médailles: rapporteur spécial, M. Bernard Paumier.

Caisse nationale d'épargne (rapport sur la lettre rectificative n° 48-37 du 9 juin 1948): rapport spécial, M. Pierre Gabelle.

Postes, télégraphes et téléphones (rapport sur la lettre rectificative n° 48-37 du 9 juin 1948): rapporteur spécial, M. Léon Dagain.

N° 4317. — Rapport par M. Meck au nom de la commission du travail sur la proposition de loi portant modification du régime de l'assurance vieillesse.

N° 4397. — Proposition de résolution de M. Jean-Paul David relative à l'attribution d'une médaille du travail aux invalides et mutilés du travail à plus de 50 p. 100 (renvoyée à la commission du travail).

N° 4436. — Rapport par M. Zunino au nom de la commission de l'agriculture sur le projet de loi concernant l'incendie involontaire en forêt.

N° 4487. — Proposition de résolution de M. Mamba Sano tendant à augmenter les contingents de véhicules attribués aux territoires d'outre-mer et à en rendre la vente libre (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 4508. — Proposition de loi de M. Lenormand tendant à supprimer le cumul des fermages, à remettre en exploitation les terres incultes et à favoriser l'exploitation familiale (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 4509. — Proposition de loi de M. Paul Bastid tendant à compléter l'article 160 du code du commerce relatif aux protêts (renvoyée à la commission de la justice).

N° 4524. — Proposition de loi de M. Giovoni tendant à créer un centre national d'études universitaires (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 4525. — Proposition de résolution de Mme Schell tendant à rétablir l'ouverture normale des boucheries et charcuteries (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 4526. — Proposition de loi de M. Touchard tendant à faire bénéficier les aveugles civils de nationalité étrangère des avantages concédés aux aveugles français sur les transports parisiens (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 4527. — Proposition de loi de M. Billat tendant à autoriser certains praticiens non diplômés à exercer l'art dentaire, lorsqu'ils pourront justifier avoir commencé leur apprentissage avant le 1er août 1914 (renvoyée à la commission de la famille).

N° 4529. — Proposition de loi de M. Llante tendant à l'ouverture d'un crédit provisionnel de 2 milliards de francs en vue de la réparation des dommages causés par les calamités agricoles qui se sont produites en 1948 (renvoyée à la commission des finances).

N° 4508. — Proposition de résolution de M. Valentino tendant à octroyer une subvention au département de la Guadeloupe pour lui permettre de réparer les effets d'une double catastrophe (renvoyée à la commission des finances).

Désignation de membres de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice.

(Application de l'article 3 de la loi du 27 décembre 1945.)

Dans sa 2e séance du 15 juin 1948, l'Assemblée nationale a désigné comme membres titulaires de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice:

Mme Betty Brunschwig et M. Gant,

et, comme membre suppléant de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice:

M. Mondon.

Haute Cour de justice.

(Institué par l'ordonnance du 18 novembre 1944 modifiée.)

(Session du 8 juin 1948.)

Dans sa séance du mardi 15 juin 1948, l'Assemblée nationale a nommé MM. Bèche, Chaze, Doutrellot et Guille pour figurer sur la liste des jurés de la Haute Cour de justice, en remplacement de MM. Métayer, Tanguy Prigent, Defferre et Le Bail.

Commission de la justice et de législation.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Berger, Chautard, Citerne, Defos du Rau, Delahoutre, Dominjon, Garet, Grimaud, Juge, Llante, Minjoz, Mondon, Montillot, Rollin (Louis), Roques, Silvandre, Tinaud (Jean-Louis).

Excusé — M. Sissoko.

Commission de la presse.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Astier de La Vigerie (d'), Barel, Baylet, Bichet, Brault, Mme Madeleine Braun, MM. Brusset (Max), Desson, Félix (Colonel), Gosset, Grenier (Fernand), Hutin-Desgrées, Kriegel-Valrimont, Lefèvre-Pontalis, Mont, Mme Nédelec, MM. Pierrard, Temple, Verneyras.

Suppléant. — M. Chambeiron (de M. Védrines).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 16 juin 1948, à neuf heures trente, à quinze heures trente, et éventuellement à vingt et une heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 3027) (lettre rectificative n° 3657), collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948:

Santé publique (M. M. Dupuy, rapporteur).

Education nationale (M. G. Cogniot, rapporteur).

Education nationale: chapitres de l'éducation physique et des sports (M. M. David, rapporteur).

II. — Projet de loi (n° 3923) relatif à la garantie des titres néerlandais circulant en France — M. le rapporteur général.

III. — Rapport (n° 4511) fait par M. Gérard Duprat au nom de la commission du travail et de la sécurité sociale sur la proposition de loi de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à hâter les travaux des commissions paritaires relatives à la revision des zones de salaires et à prendre une mesure provisoire diminuant de 40 p. 100 les abattements pratiqués jusqu'à ce jour de façon à réduire de 25 p. 100 à 15 p. 100 l'abattement maximum en vigueur.

La commission des finances se réunira le jeudi 17 juin 1948, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 4059) portant fixation du budget des dépenses militaires pour l'exercice 1948 (dépenses ordinaires):

Forces armées:

1° Dépenses communes (M. R.-A. Guesdon, rapporteur).

2° Air (M. A. Pinay, rapporteur).

3° Guerre (M. R.-A. Guesdon, rapporteur).

4° Marine (M. P. Meunier, rapporteur.)

France d'outre-mer. — Dépenses militaires (M. E. Daladier, rapporteur).

II. — Projet de loi (n° 3027) (lettre rectificative n° 3657), collectif d'aménagement des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948:

Finances et affaires économiques:

Section II. — Affaires économiques (M. G. Gozard, rapporteur).

III. — Rapport supplémentaire (n° 3377) fait par M. de Sesmaisons au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi (n° 919) de MM. Crouzier et Barbier, tendant à restituer aux anciens agriculteurs expropriés les terrains d'aviation militaire. — M. le rapporteur général, rapporteur pour avis.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures (local de la commission n° 211):

I. — Nomination d'un rapporteur de la question du reclassement du personnel de l'inscription maritime.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Hamon sur la proposition de loi (n° 3353) de M. Pierrard portant modification de la loi du 12 avril 1941 sur les pensions des marins.

III. — Examen des nouvelles propositions du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme sur les tarifs maritimes de Corse.

IV. — Affaires diverses.

La commission de la presse se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 230):

Audition de M. Bremond, secrétaire général de la fédération de la presse, sur le statut de la presse.

La commission du ravitaillement se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 232):

I. — Examen du budget du ministère de l'agriculture (II. — Services du ravitaillement).

II. — Rapport de M. Cerclier sur la proposition de loi (n° 3630) de M. Dagain ayant pour objet la réglementation de la fabrication et de la vente de la pâtisserie.

III. — Avis de M. Cerclier sur la proposition de loi (n° 2193) de M. Deixonne relative à la conservation du lait (rapport n° 4053).

IV. — Rapport de M. Dutard sur la proposition de résolution (n° 4119) de Mlle Rumeau tendant à attribuer une ration de 450 g de pain aux tuberculeux en convalescence dans leur foyer.

V. — Rapport de M. Genest sur la proposition de résolution (n° 4365) de Mme Ginollin tendant à attribuer 200 g de beurre aux J et A en remplacement de 200 g de margarine.

VI. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 4163) De M. Genest tendant à accorder un supplément d'un quart de litre de lait cru aux vieillards;

(N° 4167) De Mme Nedelec tendant à doubler les rations de savon de ménage.

La commission de la réforme administrative se réunira le jeudi 17 juin 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 263):

I. — Rapport de M. Fagon sur sa proposition de loi (n° 3915) relative à l'organisation administrative.

II. — Suite du rapport de M. Defferre sur la réorganisation du ministère de la France d'outre-mer.

III. — Eventuellement, avis de M. Kuehn sur le projet de loi portant création d'une cour de discipline budgétaire (n°s 1653-1275).

IV. — Eventuellement, suite du rapport de M. Palewski sur la réorganisation du ministère des affaires économiques.

V. — Nomination d'un membre de la commission supérieure de codification des textes législatifs et réglementaires.

VI. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 3027) portant aménagement du budget de 1948.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Examen des pétitions.

II. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 4191) relatif à l'élection des conseillers de la République.

III. — Rapport de Mme Peyroles sur la proposition de résolution (n° 3594) de M. Minjoz tendant à modifier les articles 61 et 62 du règlement.

IV. — Eventuellement, rapport supplémentaire de M. Dreyfus-Schmidt sur sa proposition de résolution (n° 3986) tendant à modifier l'article 26 du règlement.

V. — Examen d'une communication de M. le président de l'Assemblée nationale, au sujet de la procédure à prévoir pour la consultation de l'Assemblée algérienne.

VI. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 17 juin 1948, à neuf heures trente (local de la commission n° 264):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

Les projets de loi:

(N° 4122): Membres des sociétés mutualistes prisonniers, déportés politiques, résistants;

(N° 4423): Validation de l'acte dit loi du 20 janvier 1941 (caisses autonomes mutualistes);

(N° 4428): Majoration pour tierce personne en matière d'assistance.

La proposition de résolution (n° 4168) de M. Savard: régime d'insalubrité pour le personnel des égouts.

II. — Rapport de M. Duquesne sur la proposition de loi de M. Bouxom, relative aux allocations de maternité, 2e lecture (N°s 541, 2400, 3608, 4298 et 4517).

III. — Suite des rapports:

De M. Delachenal sur les propositions de loi:

(N° 2573): De M. July: aide aux descendants qui recueillent leurs ascendants;

(N° 2807): De M. Delachenal: personnes assistées.

IV. — Examen des rapports:

De M. Gazier, sur la proposition de résolution (n° 3937) de M. Hugues relative au placement;

De M. Besset, sur la proposition de résolution (n° 2325) de M. Barel: ristourne sur le prix de l'essence aux chauffeurs de taxis;

De M. Besset, sur la proposition de loi (n° 1243) de M. Guyot: loueurs de voitures automobiles;

De M. Musmeaux, sur la proposition de loi (n° 2137) de M. Grésa: ordre des comptables;

De M. Alfred Costes, sur la proposition de loi (n° 4077) de M. Moisan relative aux conseils de prud'hommes;

De M. Amiot, sur la proposition (n° 3707) de Mlle Prevert relative à l'allocation aux vieux.

V. — Avis de Mme Lefebvre sur les propositions de loi relatives aux usines Berliet (n°s 300, 265, 1455, 2281, 2690, 3395, 2966 et 4108).

VI. — Questions diverses.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945 se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures (local n° 263):

Suite de l'audition de M. Albert Lebrun, ancien président de la République.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des affaires économiques, le mercredi 16 juin 1948, à dix heures trente (local de la commission n° 263):

V. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 4328) de M. Gérard Duprat et plusieurs de ses collègues tendant à hâter les travaux des commissions paritaires relatives à la revision des zones de salaires et à prendre une mesure provisoire diminuant de 10 p. 100 les abattements pratiqués jusqu'à ce jour, de façon à réduire de 25 p. 100 à 15 p. 100 l'abattement maximum en vigueur.

Convocation annulant celles des 11 et 12 juin 1948.

L'Assemblée nationale ayant décidé de poursuivre demain 16 juin 1948, en séance publique, le débat sur la politique étrangère, la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, instituée par l'article 70 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947, complété et modifié par la loi du 3 juin 1947, se réunira le jeudi 17 juin 1948, à neuf heures trente et à quinze heures (local du 6e bureau):

Audition de:

MM. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques;
Maurice Bourgès-Maunoury, secrétaire d'Etat au budget;
Pierre-Henri Teitgen, ministre des forces armées;
André Maroselli, secrétaire d'Etat à l'Air.

sur le projet de loi (n° 4120) portant statut provisoire de la société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission de l'éducation nationale, prévue pour le mercredi 16 juin 1948, est annulée.

Réunions de commissions du mercredi 16 juin 1948.

Commission des affaires économiques, à dix heures trente. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente, quatorze heures trente et seize heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de la famille, population et santé publique, à quatorze heures. — Local n° 249.

Commission des finances, à neuf heures trente, quinze heures et éventuellement à vingt et une heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à seize heures. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission des moyens de communications, à seize heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 264.

Commission chargée d'enquêter sur la gestion de la société des éleveurs du Bourbonnais, à onze heures. — Local n° 249

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Commission des finances.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Avinin, Baron, Boudet, Courrière, Duchet, Gerber (Marc), Grenier (Jean-Marie), Hocquard, Janton, Lacaze (Georges), Landaboure, Landry, Marrane, Monnet, Poher (Alain), Reverbori, Roubert (Alex), Thomas (Jean-Marie), Victoor, Vieljeux.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Benoit (Alcide), Borgeaud; Mme Devaud, MM. Dorey, Dujardin, Guénin, Léo Hamon, Hyvrard, Marintabouret, Marrane, Rogier, Trémintin, Tubert (général), Vanrullen.

Excusés. — Mme Eboué, M. Salah.

Suppléants. — Mme Mireille Dumont (de M. Vergnole), M. Faustin Merle (de M. Larribère).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Tahar.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Boivin-Champeaux, Carcassonne, Carles, Charlet, Colardeau, Courrière, Fourré, Mme Girault, MM. Laurenti, Georges Pernot, Pialoux, Rausch (André), Simard (René), Willard (Marcel).

Excusé. — M. Maire.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Baratgin, Bendjelloul (Mohamed-Salah), Borgeaud, Brune (Charles), Chatagner, Chaumel, Salomon Grumbach, Guyot (Marcel), Jauneau, Lefranc, Montalembert (de), Moutet (Marius), Naime, Nicod, Peschaud, Roubert (Alex), Sempé, Simon (Paul), Socé (Ousmane), Trémintin, Zyromski.

Délégués. — MM. Borgeaud (de M. Avinin), Brune (Charles) (de M. Rotinat).

Assistaient, en outre, à la séance, — MM. Franceschi et O. Kala.

Commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 309, année 1948).

(Nommée le 4 mai 1948.)

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — Mme Claeys, MM. Gasser, Gerber (Philippe), Guy (Amédée), Ott, Rausch

Commission de six membres chargée d'examiner deux demandes en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (nos 454 et 488, année 1948).

(Nommée le 15 juin 1948.)

1er bureau. — M. Sarrien.
2e bureau. — M. Philippe Gerber.
3e bureau. — M. Willard.
4e bureau. — M. Abel-Durand.
5e bureau. — M. Boudet.
6e bureau. — M. Pialoux.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le jeudi 17 juin 1948, à neuf heures trente (local n° 274):

I. — Examen du problème de l'organisation de la répartition des produits industriels.

II. — Suite de l'examen des questions douanières.

III. — Nomination de rapporteur sur le projet de loi (n° 501, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord signé à Paris, le 9 décembre 1947, entre la France et le Luxembourg, et relatif aux échanges frontaliers entre le grand-duché et les départements français de l'Est.

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires étrangères se réunira le mercredi 16 juin 1948, à quinze heures (local n° 201):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 521, année 1948) tendant à la ratification de la convention financière franco-libanaise signée le 24 janvier 1948, dont la commission des finances est saisie au fond.

II. — Compte rendu de l'entretien qu'a eu la délégation de la commission avec M. le ministre des affaires étrangères.

III. — Communication du président.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures (local n° 221):

I. — Examen du rapport de M. Vanrullen sur le projet de loi (n° 485, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 4 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres de magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat.

II. — Compte rendu de la commission d'enquête à Tende et la Brigue.

III. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures trente (local n° 202).

I. — Rapport pour avis de M. Carles sur la proposition de loi (n° 365, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi validée des 11 octobre 1940-12 juillet 1941, modifiée par la loi du 16 mai 1946, relative aux associations syndicales de remembrement et de reconstruction.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

a) Le projet de loi (n° 534, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant réduction du nombre des cours de justice;

b) Le projet de loi (n° 535, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, abrogeant l'ordonnance du 13 janvier 1945 fixant la composition des tribunaux de première instance;

c) Le projet de loi (n° 536, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 378 du code d'instruction criminelle;

d) Le projet de loi (n° 537, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 11 et 21 de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Rectificatif.

La réunion de la commission de la marine et des pêches, prévue pour le mercredi 16 juin 1948, est annulée et reportée au mercredi 23 juin 1948, à neuf heures quinze, même local, même ordre du jour.

La commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.) se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures (local n° 213):

I. — Audition des rapports de:

a) M. Jouve sur les propositions de résolution (n° 373, année 1948), de M. Julien Brunhes, relative aux subventions accordées aux aéro-clubs de France et (n° 408, année 1948), de M. Alex Roubert, relative à la création d'un centre national du tourisme français;

b) De M. de Monigascon sur le projet de loi (n° 415, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, portant abrogation de l'article 3 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au cahier des charges de la Société nationale des chemins de fer français;

c) M. Satonnet sur le projet de loi (n° 453, année 1948), adopté par l'Assemblée nationale, concernant la distribution d'objets recommandés dans les hôtels.

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 476, année 1948), de Mme Devaud, relative au « collectif colonies de vacances ».

III. — Organisation de la visite du centre de dispatching de la gare d'Orléans-Austerlitz.

IV. — Questions diverses.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Audition d'une délégation de l'association nationale des anciens combattants, des F. F. I., F. T. P. F. et de leurs amis.

II. — Désignation de candidature d'un conseiller de la République devant siéger à la commission chargée d'élaborer le règlement d'administration publique sur le rapport constant des taux des pensions des victimes de guerre et du taux des traitements des fonctionnaires.

III. — Second examen du projet de rapport de Mme Claeys sur la proposition de loi (n° 361, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'attribution de l'allocation de grand mutilé aux aveugles enrôlés dans la Résistance.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la reconstruction et des dommages de guerre le mercredi 16 juin 1948, à dix heures (local n° 202):

II. — Suite de l'examen du rapport (n° 363, année 1948) de M. Philippe Gerber, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter la loi du 16 mai 1946 relative aux associations syndicales de remembrement et de reconstruction.

III. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 17 juin 1948, à dix heures trente (local n° 202) :

I. — Suite de l'examen des rapports pour avis de Mme Clayes sur les propositions de résolution (n°s 38, 287, 860, année 1947, rapports n°s 453, 470, année 1948) concernant l'aide aux femmes seules chargées d'enfants.

II. — Désignation d'un rapporteur pour avis pour la proposition de loi (n° 466, année 1948), adoptée par l'Assemblée nationale, relative à la liste des spécialités pharmaceutiques agréées.

III. — Examen officieux de la proposition de loi (n° 4328 A. N.) dont la discussion d'urgence a été demandée à l'Assemblée nationale, tendant à hâter les travaux des commissions paritaires relatives à la revision des zones de salaires.

IV. — Questions diverses.

Réunions du mercredi 16 juin 1948.

Commission des affaires étrangères, à quinze heures. — Local n° 201.

Commission de l'agriculture, à quinze heures trente. — Local n° 214.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs, à dix-sept heures. — Local n° 207.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à neuf heures trente. — Local n° 207.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 215.

Commission de la production industrielle, à neuf heures quinze. — Local n° 274.

Commission du ravitaillement, à quatorze heures. — Local n° 214.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à dix heures. — Local n° 202.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mercredi 16 juin 1948.

A quatorze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion des demandes d'avis, transmises par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi tendant à modifier la loi n° 46-860 du 30 avril 1946, portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget général pour l'exercice 1948 et sur la proposition de loi de M. Monnerville, conseiller de la République, tendant à modifier la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 270 et 271, année 1948. — M. N..., rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 16 juin 1948.

N° 258. — Rapport de M. Arnault, sur la proposition de résolution n° 186/48 de M. Mignot, tendant à inviter la commission des affaires politiques et administratives de l'Assemblée de l'Union française à désigner une mission d'information avec pouvoirs d'investigation chargée d'enquêter sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées les élections à l'Assemblée algérienne.

N° 260. — Demande d'avis de M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, instituant un code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine.

N° 270. — Demande d'avis de M. le président de l'Assemblée nationale sur le projet de loi (A. N., 1re législature, n° 3977) tendant à modifier la loi n° 46-860 du 30 avril 1946, portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget général pour l'exercice 1948.

N° 271. — Demande d'avis de M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (A. N., 1re législature, n° 4330, et C. R., n° 427, année 1948), formulée par M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, tendant à modifier la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

N° 272. — Demande d'avis de M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de loi (A. N., 1re législature, n° 4381, et C. R., n° 451, année 1948), formulée par MM. Lero, Sablé, Adrien Baret, Colardeau et les membres du groupe communiste et apparentés, conseillers de la République, tendant à rendre applicables aux travailleurs des professions agricoles des départements d'outre-mer les dispositions législatives relatives aux congés payés.

N° 277. — Rapport de M. Bour sur la demande d'avis n° 165/48 de M. le président du conseil des ministres sur le projet de décret portant prorogation et modification des dispositions des décrets des 23 août 1946 et 10 février 1947 prorogeant les dispositions du décret du 14 juin 1941 réglementant au Cameroun les loyers des locaux d'habitation.

N° 278. — Rapport de M. Thevenin sur la proposition n° 181/1948 de M. Mignot tendant à inviter le Gouvernement à libérer d'urgence les emprisonnés politiques arrêtés lors des élections à l'Assemblée algérienne des 4 et 11 avril 1948.

N° 282 — Proposition de résolution de M. Juge tendant à inviter l'Assemblée à modifier l'article 30 de son règlement.

N° 283. — Rapport de M. Curabet sur la proposition n° 150/1948 de M. Momo Toure tendant à inviter le Gouvernement à créer dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer un service de l'état civil.

N° 284 (1). — Rapport de M. Duqueroix sur la demande d'avis n° 236/1948 de M. le président de l'Assemblée nationale sur la proposition de résolution de M. Ninine tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures d'urgence en vue de fournir aux producteurs agricoles de la Réunion du maïs de semence.

NOTA. — (1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 10 juin 1948.

Dépôt exceptionnel de rapport.

Le président de l'Assemblée de l'Union française a reçu de M. Alfred Jacobson un rapport, fait au nom de la commission du plan, de l'équipement et des communications, sur les demandes d'avis n°s 270 et 271 (année 1948) sur :

1° Le projet de loi n° 3977, tendant à modifier la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits, au titre du budget général pour l'exercice 1948;

2° La proposition de loi n° 4330 de M. Gaston Monnerville, conseiller de la République, tendant à modifier la loi n° 46-860 du 30 avril 1946, portant création d'un fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Ce rapport sera annexé au procès verbal de la séance du 10 juin 1948.

Il a été ronéographié et mis en distribution, et sera imprimé sous le n° 288

Commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Abdesselam, Begarra, Bidet, Catrice (Paul), Comiti, Donnat, Gervain, Hazoume, Griaule, Jousselin, Kemajou, Lafon, Lechani, Mlle Le Ber, MM. Le Brun-Keris, Levy, Mme Malroux.

Excusés. — Ahmed Koloko, Ouedraogo, Monnet, Lautissier, Laurin, Corval, Clafarani, Mme Calfot.

Suppléants. — MM. Gervain (de M. Estèbe), Begarra (de M. Bourgarel), Mlle Lafon (de M. Lachenal), MM. Donnat (de M. Boubou Hama), Comiti (de M. Bertrand).

Commission des affaires extérieures.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — MM. Alduy, André (Max), Bidet, Comiti, Coquart, Corval, Joannin, Kemajou, Laurin, Lautissier, Le Brun-Keris, Mme Lefaucheux, MM. Rosenfeld, Rosfelder, Savary.

Excusés. — MM. Lakhdari, de La Vasselais, Michard-Pélissier, Sarraut, Savi de Tové.

Suppléants. — M. Max André (de M. Esnault), Mme Bertrand (de Mlle Allemandi), MM. Comiti (de M. Mitterrand), Joannin (de M. Lachenal), Laurin (de M. Oudard), Lautissier (de M. Boubou Hama), Le Brun-Kéris (de M. de Peretti), Mme Malroux (de M. Julien), M. Rosenfeld (de M. Soppo Priso), Rosfelder (de M. Barétaud).

Commission des affaires financières.

Séance du jeudi 10 juin 1948.

Présents. — MM. Antonini, Curabet, Delmas, Henault, Léon Nademba Rachine, Mitterrand, Savary, Themia.

Excusés. — MM. Chassiot, Coulèche Said Ali, Ebodé, Esnault, de La Vasselais, Mme Lefaucheux, MM. Meyer, Razac.

Suppléants. — MM. Antonini (de M. Oudard), Curabet (de Mme Bory), Delmas (de M. Michard-Pélissier), Gladembas (de M. Vivier), Pieri (de M. Diop Babakar), Léon (de M. Egretaud), Savary (de M. Coquart), Hénault (de M. Baretaud), Mitterrand (de M. Piot).

Commission des affaires sociales.

Séance du mardi 15 juin 1948.

Présents. — M. Begarra, Mme Bertrand, MM. Bidet, Borrey, Mme Callot, MM. Catrice (Paul), Chassiot, Corval, Donnat, Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Mignot, René Moreux, Razac, Thévenin, Toure (Momo).

Excusés. — MM. Baretaud, Cianfarani, Corfinchi, Estèbe, Giard, Ibrahim (Bahitir), Zinsou.

Suppléants. — MM. Razac (de M. Sousatte); Thévenin (de M. Carroué); Donnat (de M. Coulibaly); Di Ouldzein (de M. Camprasse); Mmes Malroux (de Mme E. Moreau); Callot (de M. Penès); M. Bidet (de M. Laparé).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le 22 juin 1948, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Mise au point du rapport de M. Donnat sur la proposition (n° 129, année 1948) concernant les commissions paritaires de l'enseignement en Afrique noire.

II. — Rapport de M. Kemajou sur la proposition de loi (n° 201, année 1948) de M. Senghor, concernant le rattachement de l'enseignement outre-mer au ministère de l'éducation nationale.

III. — Demande de transmission de propositions de loi par l'Assemblée nationale, pour avis de l'Assemblée de l'Union française.

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 18 juin 1948, à seize heures trente (local n° 120):

I. — Suite de l'examen du projet de rapport de M. Egretaud sur la proposition de M. Donnat (n° 207, année 1948), tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures nécessaires pour que soient modifiées, dans les territoires du Cameroun et de la Guinée: 1° la composition de l'organisme de répartition des bananes fraîches; 2° la répartition entre les groupements du tonnage disponible sur chaque navire.

II. — Questions diverses.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques, ministères de l'industrie et du commerce, de l'agriculture, de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark.

La commission mixte franco-danoise prévue par l'article 5 de l'accord commercial du 17 octobre 1947 s'est réunie à Paris du 12 au 22 mai 1948.

Elle a augmenté les contingents de certains postes et établi une liste supplémentaire de produits danois à importer en France qui s'ajoutent à la liste B de l'accord commercial du 17 octobre 1947.

Le régime d'importation desdits produits est fixé comme suit:

A. — *Produits importés par groupements.*

Les groupements ci-après sont seuls qualifiés pour importer les produits suivants:

Numéro de poste.	
1	Chevaux de trait. — Union des importateurs et exportateurs de chevaux. Union centrale des coopératives agricoles. Groupement professionnel des importateurs de chevaux et mulets.
13	Pommes de terre de semence. — Groupement d'importation des pommes de terre de semence, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
50	Peaux brutes de bovins. — Groupement d'importation des cuirs et peaux, 2, rue Edouard-VII, Paris.
51	Peaux brutes de veaux. — Groupement d'importation des cuirs et peaux, 2, rue Edouard-VII, Paris.

B. — *Produits importés sous licences individuelles.*

1° Les licences afférentes aux produits suivants seront examinées au fur et à mesure de leur présentation. Elles devront être déposées à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), sept jours après la publication du présent avis.

Numéro de poste.	
11 b	Truitelles.
14	Semences potagères et florales.
16	Semences d'arbres.
17	Colorants pour beurre, ferments lactiques et présure.
18	Lactose.
20	Eaux-de-vie et liqueurs.
21	Cryolithe naturelle.
22	Extraits opothérapiques et produits pharmaceutiques.
23	Vaccins antiaphteux.
24	Colles de poisson.
25	Colles d'os.
26	Caséine.
27	Porcelaine de faïence.
29	Alliages pour caractères d'imprimerie.
30	Ouvrages en argent.
31	Moteurs Diésel.
32	Matériel pour la fabrication de la lactose.
33	Matériel pour la fabrication du ciment.
34	Machines de laiterie. — Suivant programme établi par la direction du machinisme agricole.
35	Matériel de margarinerie.
38	Matériel pour abattoirs.
39	Matériel pour industries alimentaires et emballages.
40	Matériel mécanique divers.
42	Articles de sport.
45	Divers général. — Les crédits affectés à ce poste doivent permettre l'importation de produits nécessaires à l'économie française et non repris nommément à l'accord commercial. Les autorisations d'importation ne seront délivrées qu'après avis favorable du ministère technique responsable et l'accord de la direction des relations économiques extérieures.
53	Soies de porc.
56	Caséine alimentaire.
58	Machines pour chaussures.
59	Machines de teinturerie.
60	Machines à nouer.

2° Pour les produits ci-après les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées avant les dates limites suivantes:

Numéro de poste.	
4	Boyaux naturels. — 16 juillet 1948.
36	Machines outils. — 2 juillet 1948.

6°. — *Des avis aux importateurs publiés ultérieurement au Journal officiel préciseront les conditions d'importation des produits ci-après. Aucune demande d'autorisation d'importation ne devra être déposée avant la publication de ces avis.*

Numéro de poste.	
6	Lait condensé entier sucré et lait entier en poudre.
7	Fromages.
8	Beurre.
10	Poissons de mer frais.
11 a	Truites.
19	Bière.
47	Volailles.
49	Chevaux de boucherie.
53	Œufs.
54	Conserves de poissons.

D. — *Produits réservés à l'Afrique du Nord et aux territoires de la France d'outre-mer.*

Il ne sera pas délivré d'autorisation d'importation dans la métropole pour les produits ci-dessous. Le contingent total étant réservé à l'Afrique du Nord et aux territoires de la France d'outre-mer.

Numéro de poste.	
9	Saindoux.
37	Frigidaires et pièces de rechange.
55	Malt (pour les colonies).
57	Eoliennes (pour l'A. F. N.).
61	Piles sèches (pour l'A. F. N.).

E. — *Produits pour lesquels aucune demande ne devra être déposée, les contingents étant épuisés.*

Numéro de poste.	
2	Viande, bétail sur pied.
3	Suif.
5	Pelleteries brutes.
12	Œufs de truites.
15	Semences de graminées.
41	Condensateurs.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries à destination de la Grande-Bretagne.

Il est ouvert à destination de la Grande-Bretagne le contingent de bois suivant:

10.000 m³ de fonds de wagons en pin (n° 767 A du tarif douanier, ex-128 *bis*).

Les demandes d'autorisation devront être déposées dans un délai de quinze jours, à compter de la parution du présent avis au *Journal officiel*, à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e).

Ces demandes, formulées en six exemplaires sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées de deux copies du contrat passé avec l'acheteur étranger avec garantie de change donnant la spécification exacte des marchandises et être assorties d'un certificat délivré depuis moins de trois mois par le service départemental des relations extérieures des eaux et forêts attestant que le pétitionnaire est en situation régulière, qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée et que cette opération n'est pas de nature à compromettre l'exécution des impositions du détenteur.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries à destination de la Finlande.

Il est ouvert à destination de la Finlande le contingent de bois suivant:

1.000 m³ de grumes chêne (n° 765 A du tarif douanier, ex-128).

Les demandes d'autorisation d'exportation devront être déposées dans un délai d'un mois, à compter de la parution du présent avis au *Journal officiel*, à l'office des changes (sous-direction des licences), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e).

Ces demandes, formulées en six exemplaires sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées de deux copies du contrat passé avec l'acheteur étranger, avec garantie de change, donnant la spécification exacte des marchandises et être assorties d'un certificat délivré depuis moins de trois mois par le service départemental des relations extérieures des eaux et forêts, attestant que le pétitionnaire est en situation régulière, qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée et que cette opération n'est pas de nature à compromettre l'exécution des impositions du détenteur.

Pour éviter des confusions préjudiciables aux intérêts mêmes des exportateurs, il est recommandé dans la constitution des dossiers

1° De remplir entièrement et correctement les licences (prix unitaires et totaux wagon départ et franco-frontière, n° du tarif douanier, volume seulement, en mètres cubes réels);

2° De facturer au mètre cube wagon frontière taxes comprises (10 p. 100 fonds forestier et solidarité agricole uniquement);

3° De joindre à chaque demande le contrat correspondant, ainsi que le certificat des services forestiers avec quantité correspondant à celle portée sur la licence. Dans le cas d'un certificat global, l'original sera joint à l'une des demandes et des copies accompagneront les autres pièces.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits en provenance de Suède.

Les modifications suivantes sont apportées à l'avis aux importateurs de produits en provenance de Suède, publié au *Journal officiel* du 27 mai 1948, page 5098:

CHAPITRE B. — *Produits importés sous licences individuelles.*

Paragraphe 1e:

Supprimer: Poste 72. — Machines-outils, y compris machines à rectifier sans centre.

Ajouter les postes suivants: 10. — Boyaux; 110. — Matériel mécanique divers; 119. — Divers. — Les crédits affectés à ce poste doivent permettre l'importation de produits nécessaires à l'économie française et non repris nommément à l'accord commercial. — Les autorisations d'importation ne seront délivrées qu'après avis favorable du ministère technique, et l'accord de la direction des relations économiques extérieures du ministère des finances et des affaires économiques.

Paragraphe 2e. — Date de dépôt des demandes:

Supprimer: Poste 106. — Meules à aiguiser.

Ajouter: Poste 72. — Machines-outils, y compris les machines à rectifier sans centre. — Date limite de dépôt: 23 juin 1948.

Paragraphe 4e. — Contingents épuisés:

Ajouter: Poste 92. — Machines, transformateurs alternateurs et matériel électrique.

Paragraphe 5e. — Produits réservés à l'Afrique du Nord et aux territoires d'outre-mer.

La liste des postes doit être rétablie ainsi qu'il suit:

Numéro de poste.	
33	Sacs en papier. — A. F. N.
109	Hélices à poids variables. — Maroc.
115	Un chalutier. — Maroc.
116	Allumettes. — A. F. N. et territoires de la France d'outre-mer.
121	Séparateurs pour l'industrie du caoutchouc.

Avis aux importateurs de vins en provenance du Portugal.

Les importateurs sont informés qu'il est ouvert à l'importation un contingent de vins en provenance du Portugal dans les conditions suivantes:

A. — *Avec licence.*

1° Les importations porteront exclusivement sur des vins rouges titrant au minimum 11° distillation, loyaux et marchands conformément aux prescriptions de la réglementation française en vigueur;

2° Le prix plafond FOB de ces vins à prendre en considération pour la détermination du prix CAF ne pourra excéder 240 escudos l'hectolitre (vins en vrac ou en fûts perdus);

3° Les licences seront examinées au fur et à mesure par la ministère technique compétent;

4° Le règlement de ces marchandises s'effectuera dans le cadre normal des payements des produits importés, soit.

50 p. 100 du payement en devises cédées au cours officiel par le fonds de stabilisation des changes;

50 p 100 en escudos achetés au marché libre dans les conditions fixées par la réglementation;

5° Le délai de validité des licences délivrées au titre du présent avis expirera le 5 septembre 1948;

6° Les demandes d'autorisation d'importation devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences, autorisations d'importation), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris, au plus tôt, le 21 juin 1948.

Elles devront être accompagnées:

a) D'un télégramme du vendeur mentionnant la cession de ces vins, à l'exclusion de toute facture proforma;

b) D'une option d'arrêtement;

c) D'une lettre signée de l'importateur, par laquelle ce dernier s'engage à mettre les marchandises importées à la disposition du sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture, pour répartition suivant les modalités qui seront notifiées ultérieurement aux importateurs.

Les anciennes formules de licence pourront être employées à titre exceptionnel, à la condition expresse qu'elles soient accompagnées d'une fiche de prix en trois exemplaires, établie d'après le modèle prévu au *Journal officiel* du 26 mai 1948 (annexe III);

7° Il ne sera accordé, en aucun cas, de devises pour le payement du fret;

8° Lors des opérations de dédouanement, l'importateur sera tenu de présenter un certificat d'analyse établi par un laboratoire œnologique portugais.

Il est rappelé aux intéressés que le prix CAF doit toujours être mentionné sur les licences

B. — *Sans licence.*

D'autre part, et pour les importateurs qui auraient la possibilité de payer leurs vendeurs après dédouanement, les importations seront autorisées jusqu'au 30 juin inclus sans licence et sur présentation d'un certificat d'importation établi en quatre exemplaires, suivant les modalités prévues dans l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 20 avril 1948 (§§ I et III, p. 3881 et 3882).

Les conditions, fixées par les paragraphes 1e, 4e et 7e du chapitre A ci-dessus, concernant les importations avec licence, sont applicables à ce mode d'importation.

Le prix maximum de ces vins CAF port français ne devra pas dépasser 2.900 F l'hectolitre.

La délivrance des acquits à caution, à l'arrivée dans les ports métropolitains, ne sera accordée que sur présentation à l'administration compétente, d'une lettre d'autorisation émanant du sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture (direction des programmes et de la consommation).

Cette autorisation devra être sollicitée par l'importateur dès le départ du navire du port de chargement et ne pourra être délivrée que contre remise des documents suivants:

a) Télégramme du vendeur indiquant les quantités chargées, le nom du navire, la date du départ et le port de destination;

b) Attestation d'une banque agréée certifiant l'ouverture au profit du vendeur portugais d'un crédit correspondant au prix FOB de la marchandise;

c) Engagement de la part de l'importateur de mettre les vins importés à la disposition du ravitaillement général pour répartition suivant les modalités qui lui seront notifiées ultérieurement.

AVIS AUX IMPORTATEURS ET AUX EXPORTATEURS

Quarante-troisième liste des commissionnaires en douane auxquels l'agrément a été accordé ou retiré en vertu des dispositions de l'article 647 du code des douanes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 juin 1948: page 5652, 1re colonne, relevé n° 2, au lieu de, « N° 2275 S. A. R. L. Grosos et Ce, le Havre. — Le Havre. — Le Havre », lire: « N° 2775 S. A. R. L. Grosos et Ce, le Havre. — Le Havre. — Le Havre ».

Ministère de l'agriculture.

Ravitaillement.

Avis concernant l'habilitation d'organisations syndicales au titre d'organismes de sous-répartition.

(Application de la loi n° 46-827 du 26 avril 1946.)

Ont été habilitées en application de la loi n° 46-827 du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pendant la période transitoire, de la répartition des produits industriels, les organisations syndicales suivantes:

Par décisions ministérielles:

N° 6644 du 22 juillet 1947: Le syndicat central des fabricants de liqueurs, 4 *bis*, rue d'Aguesseau à Paris (en ce qui concerne les extraits alimentaires).

N° 6717 du 13 août 1947: L'Union nationale des groupements de distillateurs d'alcools, 2, rue de l'Oratoire à Paris (en ce qui concerne les distillateurs d'alcool de bouche — annule la décision n° 6348 du 23 avril 1947).

N° 6865 du 14 octobre 1947: la Fédération nationale des syndicats de mareyeurs expéditeurs du littoral français, 17, rue Monsigny à Paris (en ce qui concerne les mandataires à la vente en gros du poisson).

N° 6872 du 16 octobre 1947: la Fédération nationale de l'industrie hippophagique, 75, rue des Morillons à Paris (en ce qui concerne les marchands de chevaux et la boucherie hippophagique de détail).

N° 6892 du 21 octobre 1947: le Syndicat industriel d'utilisation et de transformation des fruits, pâtes de fruits et fruits secs, 40, la Canebière à Marseille.

N° 34 du 9 février 1948: l'Union nationale des fruitiers détaillants, 19, rue Montmartre à Paris.

N° 98 du 20 mai 1948: la Fédération nationale des syndicats de l'épicerie, 35, boulevard de Strasbourg à Paris.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société anonyme de la Clinique de la rue des Bains

CAPITAL: 1.510.000 F

SIÈGE SOCIAL: GRENOBLE, 5, RUE DES BAINS

R. C.: n° 7221.

Tirage au sort du 25 mai 1948 de la huitième tranche des obligations de 500 F 5 0/0 1935 remboursables le 1er juillet 1948 aux guichets de la banque Nicolet et Lafanechère et de la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel à Grenoble.

261 à 270 — 721 à 730 — 751 à 760 — 771 à 780 891 à 895 — 941 à 950

Liste des numéros sortis aux tirages antérieurs et non encore remboursés.

Tirage 1946.

681 — 1.071 à 1.080 (10) — 1.501 à 1.510 (10) 1.801 à 1.810 (10)

Autres tirages: néant.

SAINT-REMY

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 40 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL:

90, RUE SAINT-LAZARE, PARIS (9e)

R. C.: Seine n° 323189 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 230 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le cinquième amortissement est prévu pour le 1er juillet 1948.

En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en mai 1948.

Liste de rappel des obligations 4 1/4 0/0 1943 sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

Tirage du 26 mai 1944.

4.730

Tirage du 29 mai 1945.

3.089 — 4.550 — 4.784 à 4.790 — 5.555 à 5.558

Tirage du 22 mai 1946.

31. à 40 — 451 — 476 à 479 — 749 et 750 — 1.052 à 1.055 — 1.731 à 1.735 — 2.482 — 2.626 à 2.630 — 2.781 à 2.790 — 3.825 à 3.830 3.951 à 3.956 — 4.321 à 4.325 — 4.602 à 4.607 — 4.609 — 5.081 à 5.090 — 5.271 à 5.275 — 5.685 à 5.687.

Tirage du 30 mai 1947.

881 et 885 — 923 à 927 — 1.571 à 1.579 — 2.644 à 2.650 — 3.291 — 3.294 — 3.295 — 5.824 à 5.830 — 5.891 et 5.892 — 5.961 à 5.970.

MAISON AMIEUX FRÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 22.500.000 F

SIÈGE SOCIAL:

25, RUE CHEVREUL, NANTES-CHANTENAY

R. C.: Nantes 267 B

Amortissement des obligations 4 0/0

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 50 obligations à amortir pour le 1er juillet 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage pour cet amortissement. Il n'y a aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs.

Papeteries de Vizille

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 16 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: VIZILLE (Isère)

Registre du commerce: Grenoble n° 695.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1932.

Sixième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 112 obligations 4 1/2 0/0 1932 formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 15 juin 1948.

En conséquence il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été convertis par rachats en Bourse.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 23 juin 1942.)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945

DE LA

Société nantaise d'électricité.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F (émission 1945) de la Société nantaise d'électricité, société anonyme au capital de 120 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 73, boulevard Haussmann, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement au 1er août 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Le premier amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1945 (3e série)

DE LA

Société des forces motrices du Plateau Central.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1945) de la Société des forces motrices du Plateau Central, société anonyme au capital de 65 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 20, rue d'Athènes, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er novembre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Chantiers Navals de La Pallice

(Anciennement Chantiers navals Delmas-Vieljeux.)

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 45 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 35, RUE LÉONCE-VIELJEUX, LA ROCHELLE (CHARENTE-MARITIME)

R. C.: la Rochelle n° 273 B.

Obligations de 5.000 F 4 0/0 1945.

AVIS

Troisième amortissement.

Les rachats en Bourse effectués depuis le dernier tirage ayant porté sur un nombre d'obligations supérieur à celui prévu par le tableau d'amortissement, il ne sera pas effectué de tirage, ni d'amortissement par remboursement pour l'échéance du 15 juillet 1948.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel du 9 juin 1946.)

Liste des titres sortis au premier tirage du 12 juin 1946 et non encore présentés au remboursement (échéance 15 juillet 1946).

657 — 1.141 à 1.149 — 2.321 — 2.324 à 2.330 — 2.571 à 2.574 — 2.579 et 2.580 — 2.601 à 2.610 — 3.371 à 3.374 — 3.378 à 3.380.

Le remboursement de ces obligations a lieu au pair aux caisses suivantes:

Union maritime et financière, 16, rue Le Peletier, Paris;

Banque nationale pour le commerce et l'industrie;

Comptoir national d'escompte de Paris;

Banque L. Pilard, à la Rochelle.

L'amortissement de l'année 1947 a été effectué par rachats.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

EMPRUNT 4 0/0 1931

L'amortissement de l'échéance du 20 avril 1948 ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucune tirage n'a été effectué au titre de cette échéance.

Numéros des obligations restant à rembourser sur des tirages précédents au 31 décembre 1947.

2.621 à 2.627 — 2.631 à 2.636 — 2.666 à 2.676 — 2.901 à 2.920 — 4.403 à 4.420 — 4.621 à 4.635 — 4.640 — 4.776 — 5.361 à 5.380 — 6.403 à 6.420 — 7.235 à 7.240 — 7.432 à 7.438 — 7.440 — 8.779 et 8.780 — 8.825 à 8.834 — 9.921 — 9.934 — 9.934 à 9.940 — 10.121 à 10.125 — 10.128 à 10.134 — 11.666 et 11.667 — 11.669 à 11.680 — 11.908 à 11.914 — 11.920 — 12.133 — 12.261 à 12.277 — 12.321 à 12.329 — 12.332 à 12.350 — 12.341 à 12.354 — 13.241 à 13.260 — 13.401 à 13.406 — 13.417 à 13.420 — 13.458 à 13.460 — 13.766 à 13.774 — 13.881 à 13.900 — 13.978 et 13.979 — 14.501 à 14.520 — 15.621 à 15.625 — 15.921 et 15.922 — 16.141 à 16.156 — 16.322 à 16.331 — 16.333 à 16.335 — 16.664 — 16.669 à 16.680 — 18.351 à 18.367 — 18.378 à 18.380 — 18.501 à 18.503 — 18.516 — 19.520 — 19.082 à 19.086 — 19.093 à 19.100 — 19.802 — 20.581 à 20.600 — 20.661 à 20.680 — 20.721 — 21.881 et 21.882 — 21.890 à 21.892 — 22.601 à 22.617 — 23.403 à 23.420 — 24.618 — 25.561 à 25.580 — 26.341 à 26.359 — 27.595 à 27.630 — 28.462 — 29.341 à 29.360 — 29.756 à 29.760 — 30.867 à 30.869 — 31.512 et 31.513 — 31.555 à 31.560 — 33.041 et 33.042 — 33.045 — 33.052 à 33.055 — 33.059 et 33.060 — 33.221 à 33.234 — 33.381 — 33.392 à 33.400 — 34.081 à 34.100 — 35.385 à 35.400 — 35.986 et 35.987 — 35.999 et 36.000 — 36.047 — 36.053 à 36.056 — 36.081 à 36.100 — 36.515 à 36.530 — 36.541 à 36.555 — 36.859 et 36.860 — 36.964 à 36.968 — 36.971 à 36.977 — 38.341 à 38.343 — 38.367 à 38.372 — 38.376 à 38.380 — 39.136 à 39.140 — 39.542 et 39.543 — 39.552 à 39.555 — 39.601 à 39.620 — 39.624 — 39.627 et 39.628 — 39.631 à 39.633 — 39.635 à 39.639 — 40.389 à 40.400 — 40.562 à 40.566 — 40.569 et 40.570 — 40.607 à 40.609 — 40.612 à 40.618 — 41.337 à 41.340 — 41.778 à 41.780 — 42.941 à 42.956 — 42.958 à 42.960 — 43.855 à 43.859 — 43.881 à 43.887 — 43.899 et 43.900 — 44.161 — 44.171 et 44.172 — 44.263 — 44.541 à 44.560 — 44.581 à 44.592 — 44.495 à 44.506 — 44.521 à 44.540 — 44.541 à 44.550 — 44.554 à 44.560 — 45.381 à 45.385 — 45.396 à 45.400 — 45.421 à 45.440 — 45.541 à 45.551 — 45.557 et 45.558 — 45.621 à 45.634 — 45.638 — 45.640 — 45.921 à 45.925 — 45.986 à 45.990 — 46.067 et 46.068 — 46.787 et 46.788 — 46.790 à 46.800 — 47.841 à 47.860 — 49.101 à 49.120 — 49.441 à 49.456 — 49.460 — 49.617 à 49.620 — 49.961 à 49.980 — 51.001 à 51.007 — 51.009 à 51.020 — 52.473 à 52.476 — 52.641 à 52.660 — 52.861 à 52.861 — 52.866 à 52.878 — 53.626 — 53.629 à 53.638 — 54.321 à 54.325 — 54.901 à 54.920 — 54.961 à 54.978 — 55.321 à 55.340 — 56.341 à 56.360 — 57.121 — 57.123 et 57.124 — 57.783 à 57.794 — 59.842 — 59.849 à 58.860.

60.113 — 60.501 à 60.515 — 60.761 à 60.772 — 60.776 à 60.778 — 60.941 à 60.958 — 60.961 à 60.980 — 61.001 à 61.004 — 61.019 à 61.020 — 61.062 à 61.079 — 61.103 à 61.107 — 61.110 à 61.120 — 61.301 à 61.315 — 61.432 à 61.451 — 61.455 à 61.460 — 61.981 — 61.987 — 61.992 à 62.000 — 62.667 à 62.669 — 62.673 à 62.676 — 62.681 à 62.692 — 62.691 à 62.700 — 63.281 à 63.290 — 63.292 à 63.300 — 63.361 à 63.366 — 63.372 à 63.374 — 63.377 à 63.379 — 63.441 à 63.460 — 63.642 — 63.652 à 63.656 — 63.691 à 63.696 — 63.712 à 63.715 — 63.841 — 63.849 à 63.860 — 64.741 à 64.760 — 64.921 à 64.928 — 64.936 à 64.950 — 65.290 à 65.293 — 65.295 — 65.297 à 65.300 — 66.461 à 66.464 — 67.284 à 67.284 — 67.287 à 67.288 — 67.290 à 67.295 — 67.297 à 67.300 — 67.842 à 67.847 — 68.624 et 68.625 — 68.637 — 68.639 — 68.881 et 68.882 — 69.841 à 69.844 — 69.847 à 69.856 — 70.921 à 70.931 — 70.934 à 70.940 — 71.241 — 71.245 à 71.247 — 71.257 à 71.260 — 72.941 à 72.960 — 73.082 et 73.083 — 73.099 — 73.241 à 73.260 — 73.381 à 73.383 — 73.398 — 73.500 — 74.061 à 74.063 — 71.512 et 74.512 — 74.515 à 74.519 — 75.145 à 75.160 — 75.722 à 75.740 — 76.861 à 76.873 — 77.223 à 77.227 — 77.882 — 78.401 à 78.420 — 79.361 à 79.366 — 79.583 à 79.589 — 79.592 — 79.595 à 79.599 — 79.752 à 79.760 — 79.761 à 79.780 — 79.891 à 79.895 — 79.900 — 80.711 — 80.715 à 80.749 — 80.751 à 80.760 — 80.931 — 80.993 à 80.998 — 81.121 à 81.123 — 81.126 à 81.140 — 81.651 à 81.665 — 81.668 et 81.669 — 81.675 et 81.676 — 81.673 à 81.680 — 82.407 — 82.409 à 82.420 — 83.268 à 83.270 — 83.277 à 83.280 — 83.385 à 83.397 — 83.421 à 83.440 — 83.781 à 83.791 83.793 et 83.794 — 83.796 à 83.800 — 84.617 et 84.618 — 85.261 à 85.280 — 85.281 à 85.283 — 85.291 à 85.300 — 85.641 à 85.670 — 85.861 à 85.880 — 86.001 à 86.015 — 86.020 — 86.846 et 86.847 — 86.851 — 86.857 à 86.860 — 87.022 et 87.023 — 87.035 à 87.040 — 87.201 à 87.211 — 87.216 à 87.220 — 87.401 à 87.420 — 87.501 à 87.506 — 87.511 — 87.513 à 87.520 — 87.741 à 87.760 — 88.804 à 88.806 — 88.812 à 88.815 — 88.841 à 88.851 — 88.854 — 88.860 — 89.461 à 89.472 — 89.475 à 89.478 — 90.081 à 90.089 — 90.095 à 90.100 — 92.103 et 92.104 — 92.106 à 92.112 — 92.747 — 92.755 à 92.760 — 92.781 — 92.901 à 92.920 — 93.166 à 93.168 — 93.301 à 93.320 — 93.621 à 93.625 — 93.628 à 93.634 93.639 et 93.640 — 93.801 — 93.812 à 93.820 — 94.811 à 94.858 — 95.468 à 95.480 — 95.726 et 95.727 — 95.736 à 95.738 — 95.858 — 95.881 à 95.900 — 96.481 à 96.500 — 96.761 à 96.776 — 96.778 à 96.780 — 97.561 à 97.576 — 97.744 — 97.752 et 97.753 — 97.759 et 97.760 — 98.241 à 98.253 — 98.853 — 98.859 et 98.860 — 99.261 et 99.262 — 99.266 et 99.267 — 99.280 — 99.301 et 99.302 — 99.461 à 99.488 — 99.491 à 99.500 — 99.930

101.043 à 101.053 — 101.563 — 101.571 à 101.580 — 101.981 à 102.000 — 103.381 à 103.400 — 103.621 et 103.622 — 103.624 et 103.625 — 103.627 à 103.631 — 103.634 à 103.640 — 103.928 à 103.940 — 104.441 à 104.453 — 104.458 à 104.460 — 105.201 à 105.220 — 105.261 — 108.481 à 108.483 — 108.807 — 108.984 — 109.221 à 109.225 — 109.231 et 109.232 — 111.385 à 111.390 — 112.201 à 112.220 — 112.381 à 112.385 — 113.050 à 113.053 — 113.056 à 113.058 — 114.569 à 114.578 — 114.580 — 114.581 — 114.598 à 114.600 — 115.141 à 115.156 — 115.160 — 116.221 et 116.222 — 116.229 à 116.237 — 116.581 à 116.600 — 117.500 — 117.607 à 117.616 — 117.618 à 117.620 — 117.713 et 117.714 — 117.716 et 117.717 — 117.719 — 118.121 à 118.140 — 118.199 et 118.200 — 118.652 — 118.656 — 119.621 à 119.627 — 120.061 à 120.063 — 120.070 à 120.074 — 120.181 à 120.200 — 121.281 à 121.285 — 121.287 — 121.290 à 121.294 — 121.296 à 121.300 — 122.002 à 122.005 — 122.501 à 122.502 — 122.741 à 122.760 — 123.181 et 123.182 — 123.481 à 123.497 — 123.494 — 124.115 à 124.119 — 121.151 à 121.160 — 125.125 à 125.140 — 125.901 à 125.905 — 125.907 à 125.920 — 126.362 à 126.366 — 126.374 à 126.380 — 126.561 à 126.568 — 126.578 et 126.579 — 127.028 à 127.035 — 127.040 — 129.192 — 129.362 à 129.380 — 130.133 à 130.140 — 133.321 — 133.324 et 133.325 — 133.327 — 133.329 — 133.331 — 133.681 à 133.685 — 133.692 — 133.696 à 133.700 — 136.128 à 136.132 — 136.134 — 136.138 à 136.140 — 136.222 à 136.228 — 136.230 à 136.234 — 136.237 à 136.240 — 136.861 et 136.862 — 137.086 à 137.100 — 137.144 à 137.149 — 137.152 — 137.225 à 137.227 — 137.235 à 137.240 — 138.042 à 132.048 — 138.051 — 138.059 et 138.060 — 139.167 et 139.168 — 139.170 à 139.173 — 140.784 à 140.790 — 141.181 à 141.200 — 141.221 — 141.224 à 141.226 — 141.231 — 141.233 à 141.237 — 141.491 et 141.495 — 142.081 à 142.085 — 142.096 à 142.099 — 142.121 — 142.128 — 142.130 à 142.136 — 142.439 — 144.097 à 144.100 — 144.281 à 144.297 — 144.441 à 144.443 — 144.983 à 144.989 — 144.993 à 145.000 — 145.581 à 145.587 — 146.121 à 146.140 — 148.063 — 148.066 à 148.070 — 148.076 à 148.080 — 148.601 à 148.614 — 148.618 à 148.620 — 148.812 — 148.847 — 149.001 à 149.006 — 149.011 à 149.014.

150.361 et 150.362 — 150.365 à 150.372 — 150.375 à 150.380 — 150.585 et 150.586 — 150.907 à 150.910 — 150.912 à 150.917 — 152.128 à 152.130 — 152.522 à 152.532 — 152.842 et 152.843 — 152.855 à 152.860 — 153.081 à 153.100 — 153.101 à 153.110 — 153.118 à 153.120 — 153.301 et 153.302 — 153.320 — 153.641 à 153.655 — 153.660 — 153.741 à 153.746 — 153.750 à 153.760 — 154.421 et 154.422 — 154.433 à 154.440 — 154.585 — 154.761 à 154.780 — 155.586 à 155.595 — 155.599 et 155.600 — 155.744 à 155.749 — 156.141 à 156.144 — 156.150 — 156.154 à 156.160 — 156.295 à 156.299 — 156.501 à 156.509 — 156.594 à 156.520 — 157.581 à 157.586 — 157.593 — 157.661 à 157.675 — 157.877 à 157.880 — 157.901 à 157.904 — 157.908 — 157.913 à 157.920 — 159.061 — 159.066 à 159.080 — 159.852 et 159.853 — 159.921 à 159.940 — 160.321 — 160.338 à 160.340 — 161.821 à 161.850 — 163.021 à 163.040 — 163.577 à 163.580 — 163.588 — 161.301 à 161.312 — 164.311 à 164.320 — 164.913 — 165.182 à 165.200 — 165.474 — 166.301 à 166.320 — 166.501 à 166.513 — 166.698 et 166.699 — 167.721 à 167.724 — 167.727 à 167.737 — 167.739 et 167.740 — 167.948 à 167.958 — 168.729 — 168.861 à 168.881 — 169.081 à 169.092 — 169.441 à 169.560 — 169.521 à 169.533 — 169.537 — 169.539 — 169.661 à 169.669 — — 169.671 à 169.680 — 170.063 à 170.067 — 170.541 à 170.560 — 170.661 à 170.680 — 171.761 à 171.775 — 171.781 et 171.782 — 171.798 à 171.800 — 171.817 à 171.900 — 172.086 et 172.087 — 172.090 — 172.093 — 172.101 et 172.102 — 172.114 à 172.120 — 173.619 à 173.635 — 174.431 à 174.440 — 174.441 à 174.460 — 174.501 à 174.517 — 174.723 à 174.726 — 174.734 à 174.740.

175.181 à 175.200 — 175.299 et 175.300 — 175.301 à 175.320 — 175.561 et 175.562 — 175.565 à 175.568 — 175.577 et 175.578 — 176.021 à 176.035 — 176.101 à 176.115 — 176.120 — 176.581 à 176.583 — 176.586 à 176.589 — 176.596 à 176.599 — 176.621 à 176.640 — 176.681 à 176.700 — 176.701 et 176.702 — 176.704 — 176.706 — 176.711 et 176.715 — 176.717 — 176.720 — 176.761 — 176.788 à 176.794 — 177.001 à 177.020 — 177.071 à 177.080 — 177.441 et 177.442 — 177.741 à 177.751 — 177.754 à 177.760 — 177.910 à 177.919 — 178.091 à 178.020 — 178.101 à 178.120 — 178.721 — 178.725 à 178.729 — 178.734 — 178.785 à 178.797 — 178.892 à 178.896 — 178.898 et 178.899 — 179.931 à 179.940 — 180.261 à 180.271 — 180.721 à 180.729 — 180.740 — 181.121 — 181.127 et 181.128 — 181.133 à 181.140 — 181.311 à 181.360 — 181.382 à 181.394 — 181.397 à 181.399 — 181.701 à 181.703 — 181.711 à 181.716 — 181.987 et 181.988 — 181.990 — 182.665 à 182.680 — 182.861 — 182.865 à 182.868 — 183.501 à 183.512 — 183.751 à 183.759 — 184.541 à 184.550 — 184.681 à 184.684 — 184.695 — 184.697 à 184.700 — 186.181 à 186.188 — 186.241 à 186.258 — 186.766 et 186.767 — 186.776 à 186.780 — 187.021 à 187.030 — 187.881 à 187.900 — 189.061 — 189.065 — 189.070 et 189.071 — 189.488 et 189.489 — 189.519 à 189.560 — 189.721 à 189.738 — 190.801 à 190.804 — 190.820 — 191.262 à 191.280 — 192.505 à 192.507 — 192.510 à 192.514 — 192.883 à 192.900 — 193.321 à 193.326 — 193.329 à 193.331 — 193.863 et 193.861 — 193.980 — 193.962 à 193.980 — 194.483 à 194.500 — 195.021 à 195.023 — 195.023 — 195.038 à 195.040 — 195.503 et 195.504 — 196.941 à 196.947 — 196.958 — 197.421 à 197.436 — 197.862 et 197.863 — 198.541 à 198.550 — 199.281 à 199.300 — 199.401 — 199.742 à 199.744 — 199.881 à 199.894 — 199.900.

200.321 à 200.331 — 200.332 à 200.340 — 200.541 à 200.547 — 200.553 à 200.557 — 200.621 à 200.625 — 200.636 à 200.638 — 201.270 et 201.271 — 201.278 à 201.280 — 201.481 à 201.492 — 201.681 à 201.687 — 201.690 à 201.700 — 202.131 et 202.132 — 202.137 à 202.140 — 203.301 à 203.303 — 204.621 à 204.637 — 205.338 à 205.340 — 205.689 à 205.693 — 205.699 et 205.700 — 205.841 à 205 860 — 207.156 à 207.160 — 207.961 à 207.963 — 207.966 à 207.969 — 207.972 à 207.980 — 208.061 et 208.062 — 208.069 à 208.080 — 208.431 à 208.440 — 208.563 à 208.567 — 208.577 — 208.739 et 208.740 — 209.406 et 209.407 — 209.410 — 210.521 et 210.522 — 210.641 et 210.642 — 210.651 à 210.660 — 211.217 à 211.220 — 212.921 à 212.923 — 212.929 à 212.940 — 214.161 — 214.164 à 214.180 — 214.462 à 214.465 — 214.467 à 214.474 — 214.480 — 214.570 à 214.574 — 214.941 à 214.953 — 216.081 à 216.090 — 216.093 et 216.094 — 216.155 à 216.160 — 219.788 à 219.800 — 219.822 à 219.840 — 220.601 à 220.605 — 220.619 et 220.620 — 221.041 à 221.048 — 221.050 à 221.060 — 221.201 à 221.206 — 221.570 à 221.577 — 223.027 à 223.036 — 223.283 à 223.292 — 223.421 à 223.424 —

223.426 à 223.432 — 223.434 — 223.436 à 223.440 — 224.871 à 224.876 — 225.081 à 225.094 — 225.102 à 225.105 — *225.119 et* 225.120 — 225.585 — 225.587 — 225.897 à 225.900 — 226.023 — 226.032 à 226.040 — 226.301 et 226.302 — 226.305 à 226.309 — 226.320 — 226.649 à 226.654 — 227.741 — 227.747 à 227.752 — 227.761 à 227.780 — 227.801 à 227.808 — 227.845 — 227.950 à 227.955 — 227.960 — 228.001 à 228.005.

AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

EMPRUNT 4 0/0 1931

L'amortissement de l'échéance du 20 avril 1948 ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a été effectué au titre de cette échéance.

Numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents au 31 décembre 1947.

2.202 à 2.220 — 2.608 à 2.620 — 2.681 à 2.700 — 2.823 — 2.825 — 2.840 — 3.761 à 3.773 — 3.776 à 3.780 — 4.121 à 4.131 — 4.133 à 4.140 — 4.243 — 4.252 et 4.253 — 4.260 — 4.681 à 4.699 — 5.839 et 5.840 — 6.422 à 6.433 — 6.439 et 6.440 — 6.901 à 6.929 — 6.982 à 6.986 — 6.989 — 6.993 à 7.000 — 7.222 à 7.236 — 7.447 à 7.460 — 7.901 — 7.961 à 7.963 — 9.371 à 9.376 — 10.747 à 10.750 — 10.752 à 10.760 — 11.441 à 11.460 — 11.770 à 11.771 — 12.127 — 12.429 à 12.440 — 12.561 à 12.580 — 13.581 à 13.584 — 13.595 à 13.598 — 13.661 à 13.680 — 13.910 à 13.913 — 13.915 et 13.916 — 13.918 et 13.949 — 14.045 à 14.051 — 14.053 à 14.069 — 14.761 à 14.773 — 14.775 à 14.780 — 15.801 à 15.810 — 16.361 à 16.370 — 16.566 à 16.570 — 16.576 — 16.578 et 16.579 — 16.616 — 17.728 à 17.730 — 18.881 à 18.887 — 18.895 — 18.898 à 18.900 — 19.521 à 19.536 — 19.538 à 19.540 — 19.981 à 20.000 — 20.609 à 20.613 — 20.721 à 20.723 — 20.734 à 20.740 — 21.222 et 21.223 — 21.235 et 21.236 — 21.681 à 21.697 — 21.700 — 21.864 à 21.871 — 21.874 et 21.875 — 22.719 et 22.720 — 22.824 à 22.840 — 23.423 — 23.428 — 23.431 à 23.440 — 24.841 et 24.842 — 24.903 à 24.912 — 24.985 — 25.650 à 25.659 — 26.207 à 26.211 — 26.215 — 26.301 à 26.308 — 26.316 à 26.320 — 27.424 à 27.440 — 27.181 à 27.184 — 27.191 à 27.200 — 28.301 — 28.303 — 28.306 — 28.310 à 28.312 — 29.385 à 29.390 — 29.393 — 29.395 à 29.397 — 29.399 et 29.400 — 30.521 à 30.535 — 30.537 à 30.540 — 31.421 à 31.426 — 31.721 à 31.740 — 31.842 à 31.847 —31.934 à 31.937 — 32.521 à 32.525 — 32.530 et 32.531 — 33.021 à 33.040 — 33.213 à 33.220 — 33.501 à 33.520 — 33.650 à 33.652 — 33.656 à 33.658 — 33.709 — 34.341 à 34.346 — 34.348 à 34.360 — 34.521 à 34.523 — 34.525 à 34.530 — 34.540 — 34.841 et 34.842 — 34.852 à 34.860 — 35.001 à 35.012 — 35.017 à 35.020 — 35.081 à 35.089 — 35.886 à 35.892 — 36.661 et 36.662 — 36.665 à 36.680 — 37.325 à 37.336 — 37.482 — 37.496 à 37.500 — 37.603 à 37.613 — 37.618 à 37.620 — 38.181 à 38.192 — 38.301 à 38.320 — 39.325 à 39.340 — 39.383 et 39.384 — 39.386 à 39.389 — 39.391 à 39.394 — 39.400 — 39.869 à 39.870 — 40.121 — 40.132 — 40.176 à 40.180 — 40.441 à 40.460 — 40.564 à 40.566 — 41.141 à 41.145 — 41.148 — 41.152 à 41.156 — 41.158 à 41.160 — 41.862 à 41.864 — 41.869 — 41.880 — 41.941 à 41.950 — 43.281 à 43.287 — 43.291 à 43.300 — 44.381 à 44.389 — 44.391 à 44.395 — 45.006 et 45.007 — 47.041 et 47.042 — 47.044 à 47.047 — 47.049 à 47.060 — 47.141 à 47.148 — 47.155 à 47.160 — 47.528 à 47.537 — 47.941 à 47.945 — 48.121 — 48.126 à 48.140 — 48.701 à 48.720 — 49.061 à 49.080. 50.322 et 50.323 — 50.340 — 53.381 à 53.386 — 53.389 — 53.394 et 53.395 — 53.397 et 53.398 — 55.542 à 55.560 — 55.877 — 56.101 — 56.103 — 56.106 à 56.115 — 56.118 à 56.120 — 56.561 — 56.564 à 56.580 — 56.741 à 56.760 — 57.687 et 57.688 — 58.428 à 58.431 — 58.435 et 58.436 — 58.441 à 58.460 — 58.841 et 58.842 — 61.515 à 61.520 — 63.221 à 63.234 — 63.238 à 63.240 — 63.381 à 63.388 — 63.391 — 63.393 — 63.611 à 63.614 — 63.616 à 63.650 — 63.935 à 63.940 — 63.946 à 63.960 — 64.161 à 64.180 — 64.201 à 64.220 — *64.412 à 64.417 — 64.541 à 64.557 — 64.921* à 64.940 — 66.039 et 66.040 — 67.259 et 67.260 — 67.422 à 67.426 — 67.481 à 67.500 — *68.221 à 68.228 — 68.231 — 68.236 à* 68.240 — 68.782 à 68.800 — 69.781 — 69.784 à 69.800 — 69.829 et 69.830 — 69.832 — 69.834 — 70.541 à 70.560 — *70.681 à 70.684* — 70.690 à 70.692 — 70.697 à 70.700 — 70.852 et 70.853 — 70.859 et 70.860 — 71.021 à 71.040 — 71.881 à 71.900 — 72.111 à 72.146 — 72.326 à 72.329 — 73.587 à 73.592 — 73.596 et 73.597 — 73.628 à 73.632 — 73.640 — 73.761 à 73.763 — 73.769 à 73.778 — 74.621 à 74.623 — 74.625 — 74.632 à 74.640 — 74.741 à 74.751 — 75.121 — 75.124 à 75.126 — 75.129 à 75.140 — 75.250 — 75.252 à 75.254 — 75.325 à 75.340 — 75.361 à 75.365 — 75.371 à 75.380 — 75.441 — 76.381 à 76.386 — 76.395 à 76.400 — 76.421 — 77.442 à 77.446 — 77.454 à 77.460 — 78.426 — 78.429 et 78.430 — 78.581 et 78.582 — 78.589 à 78.600 — 78.793 à 78.796 — 78.945 à 78.960 — 79.602 à 79.620 — 80.544 à 80.551 — 82.061 à 82.067 — 82.075 — 82.077 et 82.078 — 83.141 à 83.144 — 83.150 et 83.151 — 83.159 et 83.160 — 83.221 à 83.235 — 83.237 à 83.240 — 83.421 à 83.429 — 83.431 — 83.433 à 83.440 — 83.661 à 83.662 — 83.680 — 84.041 à 84.058 — 84.261 à 84.269 — 84.275 à 84.280 — 85.083 — 85.088 — 85.091 à 85.100 — 85.521 à 85.540 — 85.801 — 86.463 à 86.475 — 86.530 — 86.534 à 86.535 — 86.921 à 86.940 — 87.061 à 87.063 — 87.621 à 87.637 — 87.710 et 87.711 — 87.713 et 87.714 — 87.716 à 87.720 — 88.301 à 88.320 — 89.194 à 89.200 — 90.421 à 90.440 — 91.341 à 91.360 — 91.381 à 91.383 — 91.621 à 91.630 — 91.633 à 91.640 — 93.461 à 93.464 — 93.471 à 93.479 — 93.781 — 93.783 à 93.789 — 94.243 à 94.247 — 94.330 à 94.340 — 94.601 à 94.603 — 94.620 à 94.623 — 95.389 — 95.395 à 95.398 — 95.601 à 95.620 — 95.861 à 95.876 — 95.879 et 95.880 — 96.161 à 96.170 — 96.745 à 96.748 — 96.750 à 96.760 — 97.101 à 97.120 — 97.400 — 97.571 à 97.577 — 97.638 — 98.308 à 98.320 — 98.661 à 98.669 — 98.673 à 98.680 — 98.681 à 98.699 — 98.961 à 98.971 — 98.974 à 98.980 — 99.281 à 99.297 — 99.651 — 99.656 à 99.660 — 99.781 à 99.785 — 99.821 à 99.829 — 99.901 à 99.920 — 99.942 à 99.946 — 99.948 à 99.950 — 99.953 à 99.960.

100.061 à 100.080 — 100.613 et 100.614 — 100.861 à 100.873 — 100.875 à 100.880 — 101.022 — 101.032 à 101.040 — 102.161 102.166 — 102.168 et 102.169 — 102.171 à 102.180 — 102.741 à 102.750 — 102.755 et 102.756 — 102.758 — 102.760 — 102.942 à 102.949 — 102.955 et 102.956 — 102.958 et 102.959 — 103.949 à 103.952 — 104.147 à 104.149 — 104.151 à 104.153 — 104.553 à 104.557 — 104.559 — 104.581 à 104.585 — 104.594 à 104.596 — 104.741 à 104.748 — 104.750 — 104.752 — 104.997 à 105.000 — 105.452 et 105.453 — 105.459 et 105.460 — 105.481 et 105.482 — 105.488 et 105.489 — 105.493 — 105.681 à 105.700 — 106.501 à 106.503 — 107.001 à 107.005 — 107.041 et 107.042 — 107.044 à 107.020 — 107.024 à 107.028 — 107.034 à 107.040 — 107.751 et 107.752 — 107.861 à 107.873 — 107.878 et 107.879 — 108.561 à 108.565 — 108.571 à 108.575 — 109.341 à 109.351 — 109.357 à 109.360 — 110.601 et 110.602 — 110.793 — 111.925 à 111.940 — 112.032 à 112.034 — 112.036 à 112.040 — 112.186 à 112.188 — 112.661 à 112.680 — 114.361 à 114.369 — 114.376 à 114.379 — 114.681 à 114.700 — 115.059 et 115.060 — 115.381 à 115.383 — 115.394 à 115.398 — 115.400 — 115.521 — 115.531 à 115.540 — 115.781 et 115.782 — 115.784 à 115.788 — 115.790 à 115.793 — 116.381 à 116.400 — 116.441 à 116.460 — 116.621 à 116.640 — 116.670 — 116.921 à 116.940 — 117.422 à 117.424 — 117.429 — 117.432 — 117.435 à 117.438 — 117.507 à 117.516 — 119.667 à 119.669 — 119.677 à 119.680.

120.271 à 120.280 — 120.535 et 120.536 — 121.661 à 121.663 — 121.665 à 121.680 — 121.681 à 121.683 — 121.686 à 121.690 — 121.696 à 121.698 — 121.863 — 121.881 à 121.884 — 121.888 à 121.900 — 121.941 à 121.951 — 123.201 à 123.204 — 123.208 et 123.209 — 123.213 — 123.225 à 123.227 — 123.231 à 123.235 — 123.240 — 123.422 a 123.440 — 123.446 à 123.447 — 123.454 à 123.458 — 123.460 — 124.421 à 124.434 — 124.440 — 124.621 à 124.631 — 124.701 et 124.702 — 124.709 à 124.719 — 125.186 à 125.200 — 125.421 à 125.440 — 126.281 et 126.282 — 126.284 à 126.293 — 126.461 à *126.480* — *126.941* à *126.948* — *126.951* à 126.960 — 127.457 à 127.460 — 127.260 — 128.181 à 128.200 — 128.284 à 128.286 — *128.581 à 128.588* — 128.781 à 128.789 — 128.795 à 128.799 — 130.801 à 130.817 — 130.820 — 130.861 à 130.880 — 131.061 à 131.067 — 131.073 à 131.080 — 131.133 — 131.535 et 131.536 — 131.540 — 131.865 à 131.867 — 131.871 à 131.876 — 131.878 à 131.880 — 132.057 à 132.059 — 132.332 à 132.339 — 132.578 à 132.580 — 132.901 à 132.910 — 132.918 à 132.920 — 133.741 à 133.754 — 135.085 à 135.092 — 135.384 à 135.386 — 135.802 à 135.812 — 135.815 à 135.820 — 135.861 — 135.863 à 135.880 — 136.021 à 136.032 — 136.168 à 136.171 — 136.817 à 136.820 — 137.791 — 137.981 à 137.987 — 137.991 à 138.000 — 138.701 à 138.708 — 139.861 à 139.880 — 140.461 — 140.463 à 140.480 — 140.621 à 140.640 — 142.581 à 142.600 — 143.201 à 143.205 — 143.217 à 143.220 — 143.461 à 143.480 — 143.561 à 143.567 — 143.848 — 143.850 à 143.854 — 144.470 — 145.145 et 145.146 — 145.352 et 145.353 — 146.081 et 146.082 — 146.090 à 146.100 — 146.602 à 146.620 — 148.226 à 148.230 — 148.239 — 149.041 à 149.049 — 149.052 à 149.054 — 149.621 à 149.628.

150.201 à 150.220 — 150.561 à 150.571 — 150.573 et 150.574 — 150.926 et 150.927 — 150.929 à 150.940 — 151.581 à 151.585 — 151.587 — 151.593 à 151.596 — 152.841 à 152.854 — 152.857 — 152.860 — 153.351 à 153.360 — 154.562 à 154.564 — 154.566 à 154.568 — 154.570 à 154.580 — 154.741 — 154.743 à 154.760 — 155.948 et 155.949 — 155.955 — 156.801 et 156.802 — 158.821 à 158.832 — 159.101 à 159.111 — 159.114 à 159.119 — 159.245 — 159.601 à 159.607 — 159.618 à 159.620 — 160.765 et 160.766 — 160.772 à 160.780 — 160.841 à 160.860 — 161.107 à 161.109 — 162.001 — 162.015 à 162.020 — 162.681 à 162.693 — 162.696 et 162.697 — 163.461 à 163.463 — 163.465 à 163.470 — 164.064 à 164.067 — 164.071 à 164.073 — 165.203 à 165.214 — 165.217 et 165.218 — 165.283 à 165.400 — 166.101 à 166.120 — 166.341 à 166.360 — 167.441 à 167.460 — 167.581 à 167.584 — 167.591 à 167.600 — 167.768 à 168.777 — 168.582 à 168.590 — 169.860 — 170.161 à 170.165 — 170.168 à 170.171 — 170.173 à 170.178 — 170.643 à 170.645 — 170.681 à 170.690 — 170.695 à 170.699 — 170.701 à 170.716 — 170.883 à 170.900 — 170.901 à 170.905 — 170.908 à 170.911 — 170.913 à 170.915 — 170.928 à 170.932 — 170.937 à 170.940 — 171.061 à 171.064 — 171.066 à 171.080 — 171.201 à 171.220 — 171.921 à 171.925 — 171.966 à 171.980 — 172.688 — 172.690 et 172.691 — 172.693 à 172.700 — 172.741 à 172.753 — 172.756 à 172.760 — 173.701 — 173.704 à 173.720 — 174.121 à 174.130 — 174.135 à 174.137 — 174.901 à 174.904 — 174.961 à 174.970 — 175.321 à 175.334 — 176.128 à 176.132 — 176.135 à 176.137 — 177.002 à 177.006 — 177.010 à 177.020 — 177.626 à 177.633 — 177.949 — 178.441 à 178.443 — 178.445 à 178.460 — 178.781 à 178.789 — 179.281 à 179.300 — 179.741 à 179.744 — 179.751 et 179.752 — 179.754 à 179.756 — 179.941 — 179.947 à 179.960.

180.613 à 180.616 — 180.741 à 180.745 — 180.750 à 180.753 — 181.281 à 181.289 — 181.293 à 181.300 — 181.461 à 181.480 — 181 841 à 181.860 — 185.477 et 185.478 — 185.480 — 185.521 à 185.527 — 185.535 à 185.537 — 186.024 — 186.081 et 186.087 — 186.097 — 186.854 à 186.858 — 187.090 et 187.091 — 187.096 à 187.098 — 187.100 — 187.361 — 187.363 à 187.365 — 187.369 à 187.378 — 187.381 à 187.385 — 187.390 à 187.393 — 187.783 à 187.784 — 187.787 — 187.789 à 187.793 — 188.101 à 188.120 — 189.381 à 189.386 — 189.388 à 189.393 — 189.395 — 189.524 et 189.525 — 189.527 à 189.538 — 189.541 à 189.549 — 189.551 à 189.560 — 189.981 à 190.000 — 190.997 — 191.000 — 192.181 à 192.200 — 192.201 à 192.220 — 193.101 à 193.120 — 193.161 à 193.180 — 194.021 à 194.025 — 194.029 — 194.035 — 194.040 — 195.841 à 195.854 — 195.858 à 195.860 — 196.127 et 196.128 — 196.130 à 196.138 — 196.148 et 196.149 — 196.153 à 196.160 — 196.581 à 196.600 — 196.861 et 196.862 — 196.875 à 196.880 — 197.765 et 197.766 — 197.768 à 197.776 — 197.781 à 197.800 —

199.611 et 199.612 — 199.615 et 199.616 — 199.619 et 199.620 — 199.721 à 199.727 — 199.730 à 199.740 — 200.961 — 200.977 à 200.980 — 202.046 — 202.052 et 202.053 — 202.181 à 202.200 — 203.921 à 203.940 — 204.062 à 204.066 — 204.073 à 204.075 — 205.081 à 205.100 — 208.881 à 208.886 — 208.888 et 208.889 — 208.891 à 208.900 — 209.121 à 209.132 — 209.492 à 209.496 — 209.561 à 209.580.

211.672 — 211.677 à 211.679 — 211.981 à 212.000 — 212.628 à 212.632 — 212.638 à 212.640 — 212.930 à 212.938 — 213.041 à 213.051 — 213.121 à 213.130 — 213.131 à 213.136 — 213.261 à 213.265 — 213.273 à 213.277 — 213.561 à 213.566 — 213.568 à 213.575 — 213.741 à 213.745 — 213.748 à 213.750 — 214.042 à 214.056 — 215.201 — 215.217 à 215.220 — 215.344 — 216.061 à 216.080 — 216.281 à 216.285 — 216.287 à 216.294 — 216.296 à 216.300 — 217.261 à 217.280 — 217.521 à 217.530 — 217.668 à 217.680 — 217.981 à 217.988 — 217.993 à 217.997 — 218.341 à 218.347 — 218.349 à 218.360 — 218.590 et 218.594 — 218.641 à 218.652 — 218.721 à 218.740 — 218.746 à 218.760 — 218.767 à 218.771 — 218.775 à 218.779 — 219.861 à 219.880 — 220.221 à 220.237 — 220.239 — 220.381 à 220.385 — 220.388 à 220.399 — 221.411 à 221.443 — 221.453 à 221.460 — 221.761 à 221.777 — 221.780 — 222.246 à 222.249 — 222.257 à 222.260 — 223.022 et 223.023 — 223.078 à 223.080 — 223.910 à 223.911 — 224.221 à 224.224 — 224.227 et 224.228 — 224.237 à 224.240 — 225.285 à 225.292 — 226.083 à 226.089 — 226.094 à 226.098 — 226.100 — 226.172 — 226.901 à 226.920 — 227.041 — 227.050 à 227.060 — 227.441 — 227.443 à 227.460 — 228.291 à 228.294 — 230.121 — 230.132 à 230.140 — 230.741 à 230.760 — 230.800 — 230.921 à 230.932 — 231.746 à 231.756 — 231.759 et 231.760 — 231.982 et 231.983 — 231.987 — 232.341 à 232.350 — 232.353 à 232.356 — 232.357 à 232.360.

EMPRUNT CAMEROUN 4 0/0 1931

L'amortissement de l'échéance du 20 avril 1948 ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a été effectué au titre de cette échéance.

Numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents au 31 janvier 1948.

183 — 186 et 187 — 221 à 230 — 396 à 340 — 591 à 600 — 872 et 873 — 875 à 880 — 1.211 à 1.217 — 1.285 à 1.290 — 1.322 à 1.328 — 1.751 et 1.752 — 1.751 à 1.757 — 2.181 à 2.190 — 2.531 à 2.540 — 2.791 à 2.794 — 2.881 à 2.890 — 3.211 à 3.213 — 3.216 — 3.219 et 3.220 — 3.371 à 3.379 — 3.557 à 3.560 — 3.821 à 3.828 — 4.191 à 4.195 — 4.197 à 4.200 — 4.222 — 4.228 à 4.230 — 4.332 à 4.340 — 4.761 et 4.762 — 4.767 — 4.811 à 4.820 — 5.211 à 5.220 — 5.851 et 5.852 — 5.891 et 5.895 — 6.123 à 6.125 — 6.130 — 6.408 et 6.409 — 7.431 à 7.433 — 7.436 — 7.439 et 7.440 — 7.491 à 7.495 — 7.961 à 7.967 — 7.969 et 7.970 — 8.017 à 8.050 — 8.261 — 8.622 à 8.630 — 8.780 — 9.411 à 9.413 — 9.415 à 9.419 — 9.616 et 9.617 — 10.327 à 10.330.

EMPRUNT TOGO 4 0/0 1931

L'amortissement de l'échéance du 20 avril 1948 ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a été effectué au titre de cette échéance.

Numéros des obligations restant à rembourser sur les tirages précédents au 31 janvier 1948.

51 à 60 — 202 à 210 — 222 — 581 à 585 — 707 — 1.269 et 1.270 — 1.681 à 1.689 — 1.911 à 1.914 — 1.918 — 2.125 à 2.130 — 2.761 — 2.766 — 2.769 et 2.770 — 3.221 et 3.222 — 3.281 à 3.284 — 4.198 à 4.200 — 4.381 — 4.388 — 4.721 à 4.730 — 5.921 à 5.930 — 5.991 à 5.993 — 5.998 à 6.000 — 6.131 à 6.133 — 7.071 à 7.080 — 7.231 à 7.240 — 7.631 à 7.640 — 8.022 à 8.025 — 8.091 à 8.093 — 8.661 à 8.663 — 8.665 à 8.667 — 9.651 à 9.654 — 9.662 à 9.665 — 9.667 et 9.668 — 10.501 à 10.505 — 10.821 et 10.822 — 11.351 à 11.360 — 12.151 à 12.160 — 12.161 à 12.170 — 12.391 à 12.400 — 12.411 à 12.420 — 12.661 — 12.664 à 12.669 — 12.731 à 12.740 — 13.591 à 13.596 — 13.931 à 13.940 — 13.961 — 13.970 — 14.036 — 14.141 à 14.150 — 15.351 à 15.355 — 15.359 et 15.360 — 15.411 à 15.414 — 15.511 — 15.513 à 15.515 — 15.520 — 15.896 — 16.073 à 16.080 — 16.181 à 16.190 — 16.279 et 16.280 — 16.371 — 16.378 à 16.380 — 16.671 à 16.674 — 17.551 à 17.553 — 17.555 à 17.560 — 18.021 et 18.025 — 18.027 à 18.029 — 19.031 à 19.040 — 19.491 à 19.500 — 19.631 et 19.635 — 19.637 — 19.640 — 19.748 à 19.750 — 20.039 et 20.040 — 20.132 — 20.135 à 20.138 — 20.181 à 20.184 — 20.291 à 20.294 — 21.261 à 21.270 — 21.399 et 21.400 — 21.541 à 21.548 — 22.091 à 22.100 — 22.241 à 22.244 — 22.429 et 22.430 — 22.566 à 22.570 — 22.671 à 22.680 — 22.821 à 22.825 — 22.853 à 22.855 — 22.921 — 22.924 — 22.972 — 22.973 à 22.980 — 23.081 à 23.085 — 23.203 et 23.204 — 23.210 — 23.401 à 23.403 — 23.407 à 23.410 — 23.861 à 23.863 — 23.865 — 23.868 à 23.870 — 24.691 — 24.695 à 24.700 — 24.851 à 24.858 — 24.871 à 24.875 — 24.913 — 24.916 à 24.920 — 25.181 — 25.183 à 25.190 — 25.243 à 25.245 — 25.581 à 25.583 — 25.586 à 25.589 — 26.133 à 26.140 — 26.161 à 26.170 — 26.624 à 26.628 — 26.641 à 26.646 — 26.650 — 26.713 et 26.714 — 26.715 à 26.720 — 26.731 et 26.732 — 26.734 à 26.740 — 27.041 à 27.049 — 27.311 à 27.316 — 27.350 — 27.495 — 27.498 à 27.500 — 27.611 à 27.644 — 27.662 — 28.151 à 28.156 — 28.381 à 28.383 — 28.511 à 28.520 — 28.592 — 28.598.

Emprunt Madagascar 4 °/₀ 1931

L'amortissement de l'échéance du 15 avril 1948 de l'emprunt Madagascar 4 0/0 1931 ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a été effectué au titre de cette échéance.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par rachat.

Etablissements A. OLIER

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 51.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
USINE SAINT-BÉMY, A CLERMONT-FERRAND
R. C.: Clermont-Ferrand n° 2060.

Obligations 4 1/4 0/0 1916 de 5.000 F.

Deuxième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté les 96 obligations 4 1/4 0/0 1916 à amortir au 15 juillet 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des titres sortis au premier tirage et non encore présentés au remboursement.

Premier tirage: 14 *juin* 1947.

Remboursement : 15 juillet 1947.

167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 9 août 1916.)*

Grands Moulins Vilgrain

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 72.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: NANCY
R. C.: Nancy 1515.

Emprunt obligataire 4 1/4 0,0 1943.

Conformément aux conditions de l'emprunt, l'amortissement prévu pour le 1er juillet 1948 a été en totalité effectué par voie de rachat en Bourse.

Toutes les obligations amorties aux tirages antérieurs sont actuellement remboursées.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 15 juillet 1944.)

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/2 0/0 1941
DE LA
Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 5.000 francs (émission 1941) de la Société hydro-électrique des Basses-Pyrénées, société anonyme au capital de 100.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er novembre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1913.

5.217 — 7.668 — 8.311 — 9.961 à 9.967 11.222 et 11.223.

Tirage 1941.

231 à 237 — 1.508 à 1.510 — 3.316 à 3.320 — 4.658 et 4.659 — 5.856 et 5.857 — 6.185 à 6.190 — 7.031 à 7.034 — 12.822 — 12.827.

Tirage 1943.

51 à 60 — 201 à 209 — 331 à 340 — 381 à 390 — 661 — 662 — 667 à 670 — 695 — 696 — 781 — 782 — 790 — 931 à 940 — 961 — 962 — 1.816 — 2.671 à 2.675 — 2.680 — 2.701 — 2.704 — 2.705 — 2.943 — 2.944 — 2.947 à 2.950 — 3.261 — 3.262 — 3.268 — 3.269 — 3.634 — 3.638 — 3.639 — 4.461 à 4.468 — 4.651 à 4.656 — 5.133 à 5.138 — 5.182 — 5.183 — 5.185 — 5.190 — 6.281 à 6.288 — 7.602 — 8.351 — 8.353 à 8.355 — 8.892 — 8.893 — 9.299 — 9.300 — 10.061 à 10.070 — 10.118 — 10.119 — 11.381 — 11.382 — 12.061 à 12.063 — 12.065 — 13.911 à 13.915.

Tirage 1946

291 à 300 — 593 à 600 — 641 à 646 — 648 à 650 — 1.241 à 1.246 — 1.248 à 1.250 — 1.881 à 1.889 — 2.471 à 2.473 — 2.475 à 2.480 — 2.711 à 2.720 — 2.941 à 2.950 — 3.041 à 3.050 — 3.141 à 3.150 — 3.631 à 3.638 — 3.630 — 4.341 à 4.347 — 4.350 — 4.561 à 4.566 — 4.569 et 4.570 — 4.601 à 4.604 — 4.608 à 4.610 — 5.115 à 5.150 — 5.601 à 5.604 — 5.608 à 5.610 — 5.951 — 5.954 — 5.957 à 5.959 — 6.021 à 6.030 — 6.471 à 6.480 — 7.239 — 7.240 — 7.361 à 7.370 — 7.531 à 7.533 — 7.536 à 7.540 — 8.161 à 8.163 — 8.166 — 8.241 à 8.245 — 8.247 à 8.250 — 9.581 à 9.584 — 9.589 à 9.590 — 9.911 — 9.914 à 9.919 — 10.001 à 10.005 — 10.007 à 10.010 — 10.071 à 10.080 — 10.241 à 10.250 — 11.061 à 11.070 — 11.421 à 11.430 — 11.761 à 11.763 — 11.766 — 11.768 à 11.770 — 12.141 à 12.147 — 12.149 à 12.150 — 12.551 à 12.560 — 12.791 à 12.800 — 13.011 à 13.013 — 13.016 à 13.020 — 13.821 à 13.830.

ANCIENS CHANTIERS A. BAUDET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 F, DIVISÉ EN 2.400 ACTIONS DE 625 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

La durée de la société est fixée jusqu'au 23 octobre 1979 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Statuts déposés chez Me Lunaud, notaire, à Saint-Nazaire.

SIÈGE SOCIAL:

RUE HIPPOLYTE-DURAND, A SAINT-NAZAIRE

Emission de 600 obligations 5 0/0 de 5.000 F. nominal créées par décision du conseil d'administration en date du 14 mai 1917 suivant autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du même jour.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 30 années de 600 obligations 5 0/0 de 5.000 F.

DATES de remboursement.	NOMBRE d'obligations à amortir.	OBLIGATIONS restant à amortir.
1948	8	592
1949	8	584
1950	9	575
1951	10	565
1952	10	555
1953	10	545
1954	11	534
1955	12	522
1956	12	510
1957	13	497
1958	14	483
1959	15	468
1960	15	453
1961	17	436
1962	17	419
1963	18	401
1964	20	381
1965	20	361
1966	22	339
1967	23	316
1968	24	292
1969	26	266
1970	27	239
1971	29	210
1972	30	180
1973	32	148
1974	37	111
1975	36	78
1976	38	0
1977	40	»

Tirage du 29 mai des obligations Anciens chantiers Baudet de 5.000 F. 5 0/0 1917.

Les obligations suivantes sont sorties au tirage.

381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388

Remboursement: au pair le 30 juin.

Demandes de changement de nom

M. Guy Rothblunt, né à Annecy (Savoie) le 24 septembre 1911, demeurant à Charleville, 127, boulevard Gambetta, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cauwel.

M. Joseph Cohen, né le 31 décembre 1905 à Constantinople (Turquie), demeurant à Toulouse, 1, rue Lapeyrouse, agissant en son nom et comme administrateur légal de ses enfants: Claude, né le 22 septembre 1933 à Toulouse, et Alain, né le 29 août 1940 à Toulouse, dépose une requête au garde des sceaux afin de substituer à son nom patronymique celui de Cobin.

M. Marcel-Albert Isaac, né le 5 avril 1911 à Croix (Nord), demeurant 123, rue des Carliers, à Tourcoing (Nord), agissant, tant en son nom qu'au nom de son fils mineur, Michel Isaac, né le 29 février 1948 à Roubaix (Nord), dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Thierry.

M. Jean-Henri Milanolo, né le 22 août 1922 à Boulogne-sur-Seine, demeurant actuellement 6, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne-sur-Seine, présente une requête au garde des sceaux, en vue d'être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Milanole.

M. Alexandre Pechnik, né le 15 mars 1913 à Varsovie (Pologne), demeurant actuellement à Bois-Colombes, 3, villa Logerais, présente une requête au garde des sceaux en vue d'être autorisé à modifier son nom patronymique de Pechnik en celui de Pechenic.

M. Walter Lindenberg, demeurant à Paris, 36, rue Chardon Lagache, né à Hambourg le 17 mars 1909, sollicite le garde des sceaux d'ajouter à son nom patronymique celui de Guy Walter.

M. Koekock (Louis-Charles), commerçant, né à Paris (9e) le 24 avril 1909, y demeurant 63, rue des Saints-Pères (6e), demande le changement de son nom en celui de Couque.

M. Koekock (Salomon-Jacques), commerçant, né à Paris (9e) le 13 novembre 1910, domicilié à Neuilly-sur-Seine, 5, rue Edouard-Nortier, demande le changement de son nom en celui de Couque.

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage d'amortissement des emprunts Madagascar 3 0/0 1903-1905, à effectuer le 20 juillet 1918, à neuf heures trente, au siège social du Comptoir national d'escompte de Paris.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne (Décret du 16 avril 1918, art 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 mai 1918. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES SINISTRÉS ET SPOLIÉS DE GUERRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. But: grouper, coordonner et représenter auprès des pouvoirs publics, ministères, administrations publiques et privées, organismes professionnels, et par'out où besoin sera, les intérêts collectifs et individuels des entreprises sinistrées et spoliées, qui ne sont pas rattachées à une association nationale professionnelle de sinistrés, pour tout ce qui concerne les dommages subis du fait de la guerre; participer éventuellement à toutes organisations constituées ou à constituer ayant en tout ou partie, le même objet. Siège social: 33, rue Jean-Goujon, Paris.

22 mai 1918. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. Association de pêche et de pisciculture LA JOUANNE, Argentré. But: repeuplement des rivières et répression du braconnage. Siège social: mairie d'Argentré.

22 mai 1918. Déclaration à la préfecture de Digne. ASSOCIATION D'ENSEIGNEMENT LIBRE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE. But: organiser le fonctionnement matériel de l'institution Saint-Joseph, connue sous le nom de maîtrise et toutes œuvres s'y rapportant. Siège social: 7, allée des Fontainiers, Digne.

27 mai 1918. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. ASSOCIATION CATHOLIQUE D'ÉDUCATION. But: éducation physique et morale. Siège social: rue du Four-à-Chaux, à Calais.

27 mai 1918. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. AMICALE DES VIEUX TRAVAILLEURS D'HERSERANGE. But: venir en aide aux vieux travailleurs de la commune ne disposant que de très faibles ressources. Siège social: hôtel de ville d'Herserange.

2 juin 1918. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard WETSTEIN OLYMPIQUE SELONCOURT. But: pratique du sport. Siège social: M. L. Wetstein, président, Seloncourt.

8 juin 1918. Déclaration à la préfecture du Finistère. ASSOCIATION AMICALE DES COLONIAUX ET ANCIENS COLONIAUX DE QUIMPER ET DU SUD-FINISTÈRE. But: resserrer les liens de camaraderie entre les anciens coloniaux (civils et militaires). Siège social: chambre de commerce, boulevard de Kerguelen, Quimper.

TIMBRES-POSTE
POUR COLLECTION
ACHAT, VENTE, ECHANGE, EXPERTISES
Catalogue général F.C. 2.750 Clichés
224 pages Franco 90 fr.
H. THIAUDE 24, rue du 4-Septembre PARIS-OPERA

A Messieurs les Maires de France!
COMME UNE BOMBE ATOMIQUE
La bombe LACA BIKINISE
en 30 sec. tous les ennemis de l'
ARBRE FRUITIER
ENRAYE SANS DELAI UNE INVASION MASSIVE
presque sans main-d'œuvre et sans mat. spécial
Non toxique pour l'homme et les animaux domestiques.
La caissette échantillon d'une bombe franco. 220 F
La caisse de 6 bombes franco, pour 1.200 m² 1.100 F
La caisse de 16 bombes franco, pour 3.000 m² 2.800 F
La caisse de 50 bombes franco, pour 1 ha.... 6.900 F
Contre mandat ou contre remboursement.
Document. gratuite, ROLOR, 35, r. de Maubeuge, PARIS

DICTIONNAIRE FISCAL PERMANENT
— Un seul volume.
— Tous les impôts.
— Toujours à jour.
— Clair et simple à consulter.
L'ouvrage sous reliure cartonnée «Tim» 2.000 F
Mise à jour pour l'année 1918..... 800 F
Les commandes sont à adresser aux
EDITIONS LEGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES
Service L., 94, rue d'Alésia, PARIS
C. C. P. n° 6070.92, Paris. Tél. Vau. 79-41
Prospectus détaillé envoyé franco.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.